

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE Mouloud MAMMERI DE TIZI OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES
DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES.

Mémoire de Master en sciences économiques

Spécialité : « Développement Local, Tourisme et Valorisation du Patrimoine(DLTVP) »

*La contribution des activités de la pêche et
de l'aquaculture au développement
territorial local durable à Bejaia.*

Présenté par

Melle OUSADOU Mekioussa

Sous la direction du

Mr.ABRIKA Belaid MCCA à l'UMMTO

Membres du jury

Président : Mr SAHALI Nourdine MACA

Rapporteur : BOURKACHE Faroudja MACA

Promotion : 2015-2016

Remerciements

Je remercie avec beaucoup de gratitude tous ceux qui n'ont pas cessé de m'orienter, de m'encourager et de m'apporter leurs conseils, contribuant ainsi de près ou de loin à l'élaboration finale de ce travail.

Mes remerciements s'adressent en priorité à mon encadreur, le professeur Belaid ABRKA qui a pris une attention particulière à diriger mon travail. Je rends ici hommage à ses qualités (très patient et compréhensif), et la pertinence de ses interventions qui se sont toujours révélées utiles voire déterminantes pour l'aboutissement de mon travail.

Mes remerciements sont aussi destinés aux membres du jury d'avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Je tiens ensuite à témoigner mes remerciements aux différentes institutions parmi lesquelles :

-Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture

-Direction de la pêche et des ressources halieutiques Bejaia

-Chambre de la pêche de la wilaya de Bejaia, etc.

Mes remerciements vont également à Mr BOUCLAGHEM. N, et Maddi. H, Boudjemli. S pour leurs encouragements et leur contribution à l'acquisition des données empiriques.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à mes chers parents

A tous mes amis (e)

*Tous ceux qui ont contribué à la réalisation de
ce travail de près ou de loin.*

Résumé

Le développement local durable constitue aujourd'hui un défi majeur pour mettre en valeur les régions de notre pays et impulser, par là même occasion, une croissance économique forte et durable à travers l'exploitation de tous les atouts et des ressources plurielles que recèlent nos territoires.

Dans cette perspective, l'objectif de ce mémoire consiste principalement en l'étude de la contribution de l'activité de la pêche dans le développement locale durable, toute en soulignant l'impact de la pollution sur l'activité de la pêche. La pollution des zones côtières se situe parmi les causes principales qui touchent le rendement de l'activité de la pêche.

Comme résultat, à partir de l'étude de cas réalisée dans la wilaya de Bejaia, nous avons déduit que la wilaya possède un potentiel réel mais inexploité ou mal exploité et la pollution de la zone côtière a influencé par divers formes sur l'activité de pêche marine. Nous constatons que les dispositifs législatifs et réglementaires existant qui permettent de protéger et de préserver l'environnement marin sont incapables à eux seul de combattre la pollution. Ainsi, nous jugeons que les résultats obtenus dans le secteur sont insuffisant et qu'il n'y a pas de conciliation entre les trois dimensions économiques, sociales et environnementales.

Mots clés : Développement local, développement durable, activité de la pêche, aquaculture, ressources halieutiques, pollution.

Summary

The sustainable local development is, nowadays, a major challenge for our country areas highlighting and, at the same time, for the promotion of a sustainable and strong economic growth through the exploitation of all assets and of plural resources concealed in our territories. In this context, the objective of this memorandum consists principally in the study of the contribution of fishing activity in the sustainable local development, while highlighting the impact of pollution on fishing activity. The coastal areas pollution is placed among the main causes affecting the performance of fishing activity.

As a result, from the case study carried out in department of Bejaia, we have deduced that this department owns a real potential but not exploited or badly exploited and that the coastal areas pollution has influenced by several forms on the marine fishing activity. We notice that the existing legislative and regulatory frameworks allowing the protection and the preservation of marine environment are incapable to fight the pollution on their own. Thus, we consider that the obtained results in the sector are insufficient and that there is no conciliation between the three economic, social and environmental dimensions.

Key words: Local Development, Sustainable Development, Fishing Activity, Sea ranching, Halieutic Resources, Pollution

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre 1 : le développement local durable	
Introduction	5
Section 1 : La notion du développement local	6
Section2 : La notion du développement durable	17
Conclusion	30
Chapitre2 : Aperçu sur l'activité de la pêche et de l'aquaculture en Algérie	
Introduction	31
Section 1 : La place de l'aquaculture en Algérie	32
Section 2 : L'estimation de l'activité de la pêche en Algérie	42
Conclusion	57
Chapitre 3 : La relation entre l'aquaculture, pêche et le développement local durable	
Introduction	58
Section 1 : Le lien entre le développement durable et la pêche	59
Section 2 : Le rôle socio-économique de l'activité de la pêche et de l'aquaculture en Algérie..	73
Conclusion	86
Chapitre 4 : Les activités de la pêche et de l'aquaculture et développement local durable : Cas de la wilaya de Bejaïa	
Introduction	87
Section 1 : Diagnostic et potentiel socio-économique de la wilaya de Bejaïa	88
Section 2 : La pêche et l'aquaculture dans la wilaya de Bejaïa	92

Section 3 : Enquête sur l'impact et le rôle de l'activité de la pêche et de l'aquaculture sur le développement local durable dans la wilaya de Bejaïa.....	101
Conclusion.....	125
Conclusion générale	126

Liste des abréviations

ANSEJ : Agence Nationale de soutien à l'emploi de jeunes.

APSI : Agence de promotion et suivie d'investissement.

CFPA : Centre de Formation Pêche Aquaculture.

CNAC : Caisse Nationale d'assurance sociale.

CNRF : Centre National de Recherches Forestières.

CV : Chevaux-Vapeur.

CALPI : Commission d'Aide à la Localisation de Projets d'Investissement.

CNUCED : Conférence des Nations Unis pour l'environnement et le développement.

DPRH : Direction de la pêche et des ressources halieutiques.

DPW : Direction de Pêche de Wilaya.

EFTPA : Ecole de Formation Technique de Pêche et Aquaculture.

FNDPA : Fond National du Développement de la Pêche et de l'Aquaculture.

FNAPA : Fond National d'Aide à la Pêche et Aquaculture.

FSPE : Fond Spécial de Promotion des Exportations.

FEP : Fond de la Promotion des Exportations.

FAO : Organisation des Nations Unis pour l'Agriculture et l'Alimentation.

GAGEX : Caisse de Garantie des Exportations.

IDPE : Institut du Développement des Petits Elevages.

INSPA : Institut National Supérieur de la Pêche et de l'Aquaculture.

ITPA : Institut Technologique de la Pêche et de l'Aquaculture.

MPRH : Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques.

ML : Mile Marin

OAP : Office Algérien de la Pêche.

PPM : Partie Par Million.

UICN : Union International pour la Conservation de la Nature.

ZET : Zone de Pêche Réservée.

Introduction générale

Introduction générale

La mer, la pêche, le poisson sauvage sont une tradition, une civilisation mais aussi un goût qui forment un patrimoine qui ne doit pas disparaître. La pêche joue un rôle économique et social majeur dans plusieurs régions (CLÉACH.M, 2008).

L'importance des pêches pour un pays ne peut pas être uniquement jugée par sa contribution au produit intérieur brut « PIB », du fait que les ressources et les produits de la pêche sont des composantes fondamentales de l'alimentation et de l'emploi (BENMANSOUR.N, 2009).

Depuis les temps les plus reculés, la pêche est une source importante d'aliments pour l'humanité, assurant un emploi et des bénéfices économiques à ceux qui la pratiquent. Le secteur de la pêche à l'instar des autres secteurs vitaux de l'économie nationale constitue un secteur stratégique et économique indéniable. Toutefois, avec l'enrichissement des connaissances et le développement dynamique du secteur des pêches, l'humanité commence à comprendre que les ressources pratiques, ne sont pas infinies et doivent être gérées correctement si l'on veut maintenir leur contribution au bien-être nutritionnel, économique et social de la population croissante.

Nous savons que les zones côtières constituent une ressource pour l'économie, néanmoins elles sont exposées aux pollutions, nuisances et autres dégradations résultant du développement de multiples activités économiques. Les fortes interactions qui existent entre ces activités et l'environnement côtier engendrent un aménagement rationnel et respectueux de la nature, qui permet la réussite économique et du déficit écologique. Cette conciliation passe nécessairement par la sauvegarde et la protection impérative d'espaces sensibles (DATAR, 2004). Pour cela il y a toujours des règles au niveau national et international menés pour faire face à ces problèmes.

Dans la région de méditerranée la pêche et l'aquaculture présentent de grandes spécificités. Sachant que la pêche présente un faible pourcentage de production, au niveau mondial, mais c'est une activité non négligeable en matière d'emplois, de revenus et d'alimentation. La consommation des produits de la mer ne cesse d'augmenter, et la surpêche est devenue générale et chronique. Plusieurs stocks sont en danger dans le monde du fait de l'accroissement des prélèvements. De même, la pollution des zones côtières influence directement les rendements des activités de la pêche. En fait, la prise de conscience des problèmes liés à la pêche remonte à plus de trente ans, mais les constatations d'alors relève purement de soucis économiques.

Introduction générale

Actuellement, la pêche est de plus en plus un problème environnemental au sens large. Parmi les effets négatifs nous recensons des activités industrielles, aussi bien de l'emploi de certains équipements de pêche que des pratiques destructrices qui engendrent une dégradation physique de l'habitat, d'où la nécessité de réfléchir au développement de l'aquaculture.

En Algérie la pêche n'a jamais eu une importance économique considérable. Longtemps négligée au profit d'autres secteurs de l'économie, la pêche maritime a connu une évolution sensible et, depuis quelques années, le gouvernement a résolument entrepris de dynamiser ce secteur et de le promouvoir.

Pays riverain de la Méditerranée, disposant d'une façade maritime longue de 1280 kilomètres, l'Algérie a longtemps vécu sans retirer un réel avantage des ressources halieutiques que pouvait offrir la mer. Que ce soit avant ou après l'indépendance, l'attitude des Pouvoirs publics a toujours marginalisé le secteur des pêches considéré comme un secteur dont ne pouvait vivre qu'un nombre très limité de familles de pêcheurs, pratiquant une pêche artisanale et approvisionnant en poisson frais des marchés locaux de faible taille.

La pêche et l'aquaculture sont deux modes d'exploitation traditionnellement distincts. Le développement de nouvelles activités aquacoles a eu pour conséquence de modifier les interactions entre ces deux activités. Ainsi, le package marin «sea-ranching» renforce la complémentarité entre pêche et aquaculture dans le sens où il contribue à réduire la pression sur les stocks de poissons sauvages en situation de surexploitation tout en participant au maintien des activités de pêche.

Pour mieux centrer le thème, nous allons essayer de répondre à notre problématique à travers le cas de la pêche et de l'aquaculture dans la wilaya de Bejaia.

Objectifs de l'étude

Le développement local durable constitue aujourd'hui un défi majeur pour créer une certaine dynamique dans les différentes régions, à travers l'exploitation de tous les atouts et les ressources plurielles que recèlent nos territoires. Dans cette perspective, l'objectif de notre étude est de chercher à savoir dans quelle mesure l'activité de la pêche et de l'aquaculture pourraient contribuer au processus du développement local durable.

Problématique

Au regard d'un diagnostic du secteur de la pêche et de l'aquaculture et tous les efforts effectués dans ce secteur, ainsi que son évolution, notre problématique de recherche s'attache à répondre à la question de savoir est-ce l'activité de la pêche et de l'aquaculture contribue au développement d'une dynamique territoriale durable porteuse d'un développement local à wilaya de Bejaia ?

Les sous questions

Qu'elle est sa contribution et quels sont les contraintes auxquelles sont confrontée cette activité ? Quelles sont les pressions qui s'exercent sur la pêche, et les impacts de la pollution sur cette dernière ?

Quelles sont les éléments nécessaires à une gestion écologiquement durable ?

Hypothèses

Partant de là, nôtre première hypothèse est l'exploitation des ressources halieutiques est une activité économique assignée à assurer la sécurité alimentaire, à créer de la richesse et lutter contre la pauvreté, à créer des emplois, et par conséquent à stimuler les exportations hors hydrocarbures ainsi que le développement des régions enclavées et la stabilisation de ces populations.

La réglementation mise en place pour valoriser et protéger la zone côtière et celle qui est appliquée sur l'activité de la pêche, permettent la sauvegarde des ressources halieutiques.

Méthodologie

Pour répondre à notre problématique et confirmer ou infirmer les hypothèses élaborées, nous avons donné une consistance pratique à notre travail à travers une étude réalisée sur les ports de Bejaia, en plus d'une recherche documentaire.

La première étape de la démarche à suivre est le renforcement de notre travail par une enquête sur le terrain, les principaux outils de l'enquête consistent en la conception d'un ensemble de questionnaires. Ces derniers devraient apporter des réponses relatives aux comportements des propriétaires de capitaux et à la force du travail. Elles traiteront de la structure par âge de la flottille de pêche et de son état de fonctionnement, des caractéristiques sociales (origine social

Introduction générale

et professionnel, type de formation reçue, ancienneté dans la profession, niveau de qualification, etc.) et économiques (origine et montant du capital, productions réalisées, etc.) des individus et leurs aspirations, sans omettre de soulever les contraintes majeures auxquelles ils sont confrontés.

La seconde phase constitue l'analyse et l'interprétation de toutes les informations recueillies à travers la recherche documentaire et le travail sur le terrain (la zone côtière de la wilaya de Bejaia).

Le traitement des résultats obtenus dresse un portrait de la situation globale de l'activité de pêche. Il apportera des réponses concrètes aux interrogations exprimées.

En ce qui concerne l'aspect théorique, la consultation d'ouvrages, de thèses et de revues nous a permis de clarifier plusieurs notions (développement local et développement durable, généralités sur la zone côtière algérienne, et les différentes contraintes environnementales, dans le cadre d'un développement écologiquement durable, etc.), puis de nous familiariser avec le jargon technique employé, mais, surtout de situer les composantes essentielles du secteur des pêches sur lesquelles doit porter toute analyse.

Des déplacements fréquents vers les diverses directions et administrations (CNRDPA, MPRH, DPRH de Tizi-Ouzou et Bejaia, Chambre de pêche et de ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia, EGPP Bejaia, DPAT Bejaia) se sont avérés indispensables pour la réunion des données nécessaires à l'élaboration d'un schéma d'évolution du secteur des pêches en Algérie.

Plan de rédaction

Pour répondre à notre interrogation centrale, nous allons :

- en premier lieu, préciser les notions théoriques qui sous-tendent le développement local durable, objet du Chapitre I.
- en second lieu faire un diagnostic permettant d'évaluer le potentiel de l'activité de la pêche et de l'aquaculture sur le plan national et leur évolution à travers le temps, objet du Chapitre II.
- en troisième lieu, de cerner le lien qui existe entre l'activité de la pêche, de l'aquaculture et du développement local durable, objet du Chapitre III.

Introduction générale

-enfin, en quatrième lieu, passer à l'explication du lien entre les trois concepts pêche, aquaculture et développement local durable à travers une enquête menée au niveau de la wilaya de Bejaïa, objet du dernier Chapitre.

Chapitre I

Le développement local durable

Introduction

La notion du développement local durable englobe deux concepts qui sont celui du développement local, et du développement durable. Le développement local vise l'amélioration des conditions de vie des habitants, par la recherche collective et locale de solutions, aux problématiques sociales, économiques et environnementales des collectivités et des territoires. S'il porte sur le long terme, le développement local devient développement durable (Horizons solidaire, 2012). Le développement est un processus global qui ne se limite pas à sa dimension économique ou à une intervention sectorielle, mais toutes les micro-initiatives participent au développement global qui n'est pas uniquement attribuable aux macros-projets. La ressource humaine constitue la force motrice du développement, ce dernier comporte une dimension territoriale ; l'espace auquel il s'applique est déterminée par une histoire, une culture et des ressources particulières.

Ce chapitre envisage une vue générale sur la notion du développement local et durable, on met d'abord en contexte la conception du développement local et du développement durable (définition et contexte d'émergence), puis on identifie les acteurs, les enjeux, les conditions, les dimensions, etc.

Section 1 : Le développement local d'un point de vue économique

Le développement économique est devenu une réalité complexe. Il ne repose plus sur le vieux modèle où l'intervention de l'Etat et les mécanismes du marché étaient au cœur des façons de faire. Il y a place maintenant à un modèle renouvelé où de nouveaux acteurs interviennent, dont ceux du troisième secteur dit la société civile (associations, groupes communautaires, syndicats, etc.). On parle donc d'un nouveau modèle de développement, lequel accorde une place importante à l'espace régional et local, ainsi «concertation» et «partenariat» vont trouver place dans le vocabulaire de toute personne intéressée au développement régional et local (ANDRE JOYAL, 2002).

L'expression « *développement local* » a souvent été associée à toutes les sauces pour évoquer toute chose en relation avec le développement économique (ANDRE JOYAL, 2002).

En effet, bien que le développement soit un concept bien documenté et bien connu à travers le monde et ses actions impliquent l'amélioration du niveau, du cadre et du milieu de vie d'une communauté donnée par une intégration harmonieuse des actions entre différents secteurs d'activités.

1. Définitions du développement local

Les actions en faveur du développement économique sont qualifiées de « *locales* » en raison de l'espace concerné mais aussi des initiateurs de la politique du développement.

Pour mieux cerner la notion du développement local, on peut commencer par en citer quelques définitions reconnues :

Selon, PECQUEUR.B, (1989), le développement local est

« *L'expression d'une solidarité d'individus désireux de mettre en valeur leurs ressources humaines, physiques et financières. Ces actions ont pour effet de permettre aux populations de satisfaire leurs besoins tout en exerçant un certain contrôle sur leur devenir* » (MOUSSAOUI.F, 2006, p19).

Le développement vise la création des partenariats entre différents acteurs, dont l'objectif principal est la recherche de l'intérêt général et la satisfaction des besoins du groupe.

Pour GREFFE.X, (1984), « *Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies...Il met en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active* ».

Le développement local vise l'amélioration des conditions de vie des habitants, par la recherche collective et locale de solutions aux problématiques sociales économiques et environnementales des collectivités et des territoires. Et nous constatons que, progressivement, le développement local qui était perçu, surtout en tant que développement économique a, peu à peu, adopté une dimension social, voir par la suite, culturelle et environnementale et c'est là que le territoire a commencé à prendre plus de dimension.

Selon PLANQUE.B, (1988), « *Le développement territorial signifie simplement l'utilisation des ressources d'une région par ses résidents pour satisfaire leurs propres besoins. Les composantes principales de ces besoins sont ; la culture régionale, le pouvoir politique et les ressources économiques* »

De ce fait, le développement local désigne la valorisation des potentialités locales par les acteurs locaux et par une initiative locale, dont l'objectif est de satisfaire les besoins de la communauté locale.

2. Genèse du développement local

Face à des imperfections structurelles du marché et de la mondialisation et à leurs capacités de régler l'ensemble des problèmes nul ne songe à revenir à la planification bureaucratique et centralisée, actuellement on va vers une diversification des processus de décision collective et participative. D'après plusieurs économistes, la crise amène à privilégier le plan local par rapport au plan national. Le local s'approprie en quelque sorte le développement pour en faire une pratique globale une stratégie territoriale intégrée et durable (TESSON.F, 2010).

Apparu dans les années 60, le développement local part d'un principe simple : la mobilisation des potentialités locales ressources naturelles, sociales et individuelles qui peut orienter le développement socio-économique (TESSON.F, 2010).

Pour distinguer l'échelle des différentes initiatives de développement économique, nous utilisons les concepts d'initiatives macro, méso et microsociales de JEAN-MARC FONTAN, ANDREE LEVESQUE (1992).

Les initiatives d'ordre national sont qualifiées de macro-sociales : elles permettent la création de programmes, d'institutions, de politiques qui s'appliquent sur les grands territoires (un continent, un pays, une province). Ces initiatives sont qualifiées de sociales car elles touchent à tous les éléments de la société (économiques, politiques et culturels).

Nous qualifions les initiatives d'ordre régional, qui portent sur de territoires assez importants, de méso-sociales (FONTAN.J, LEVESQUE.A, 1992).

Enfin, nous qualifions les initiatives d'ordre local de microsociales : elles donnent lieu à des programmes, des institutions, et des politiques qui s'appliquent à des zones restreintes, (par exemple) une petite région au milieu rural. Ce dernier type d'initiatives a toujours existé, il s'en est fait de tout temps mais pas nécessairement avec la même ampleur. En effet, nous observons que les périodes de crises économiques amènent toujours les acteurs locaux à sortir de l'ombre pour assumer un leadership qui vient à faire histoire.

La situation d'extrême pauvreté que provoque une crise suscite des mobilisations, et ouvre la voie à des alternatives souvent proposées par des acteurs locaux. Ainsi, on peut dire que le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Le développement local, aussi appelé développement à la base à travers une approche volontariste axée sur un territoire restreint. Le développement à la base ou développement «*par le bas*» est l'œuvre d'acteurs sociaux et d'institutions locales, évoluant en marge de l'Etat, capable de définir des stratégies économiques et de composer avec les contraintes de leur environnement immédiat et lointain. On reconnaît de plus en plus à ces acteurs et ces institutions la qualité d'entrepreneurs économiques locaux ou régionaux mais on leur refuse une «*légitimité politique différente du pouvoir central* » (DOUMANE.S, 2008).

Au début des années soixante, l'idée du développement local est apparue en réaction aux modèles d'analyse traditionnels à titre d'exemple, la théorie des pôles de croissance préconisée par (F. Perroux). cité par (JOYAL.A, 2002), et aux politiques régionales axées sur les subventions pour l'implantation d'entreprises.

A cette époque il y a eu des tentatives de planification de l'économie d'une région en difficulté à l'intérieur d'un vaste ensemble économique (Etats-Unis, Canada) dépourvu de toutes formes de planification pouvait paraître relever de l'utopie.

Durant les années soixante-dix, le concept de district industriel forgé sur l'économiste britannique Alfred Marshall à la fin du XIX siècle peut être considéré comme une base

théorique pour le développement local, dans les années soixante-dix le concept a été utilisé par des économistes Italiens (G. Becattini) pour décrire l'organisation industrielle de la troisième Italie (Italie du centre et du Nord-Est). En France, cette analyse a suscité l'intérêt de certains économistes qui ont proposé la notion de «*systèmes industriels localisés*» pour décrire l'organisation économique de territoires, notion qui a été élargie aux autres secteurs économiques et qui a été intitulée «*système productif local*».

Depuis les années quatre-vingt à nos jours, des auteurs tels les Weaver, Storh, Seers, Friedman, William Coffey, etc. commençaient à faire connaître par des écrits portant sur une approche faisant appel à des unités productives de petite dimension, lancées par des acteurs locaux dans un cadre d'intervention partenarial. Durant cette période on a commencé à percevoir les régions comme des creusets d'initiatives dotées d'autonomie, résultats des efforts d'acteurs locaux désireux d'être partie prenante dans le devenir collectif, l'Etat reconnaissait ne plus pouvoir assumer seul le développement des régions. L'ère du développement local n'allait pas tarder à suivre.

En Algérie, le développement local a été introduit suite aux plans d'ajustement structurel (BOUDEDJA.K, 2013). Ce sont les zones rurales, notamment celles qui sont marginalisées qui sont le plus concernées par cette approche locale voir territoriale. La décentralisation et le changement institutionnel qu'elle implique sont les démarches adoptées pour concrétiser le processus de développement local (BOUDEDJA.K, 2013).

3. Les acteurs du développement local

Les initiatives de développement local sont mises en avant par des acteurs différents. En réponse aux défis de la globalisation et d'une importance grandissante de la décentralisation, plusieurs Etats dans le monde s'orientent dans des stratégies de développement économique local (DEL).

A l'image de la société nous retrouvons trois groupes d'intervention :

Les interventions du secteur national et local, les interventions du secteur privé, et les interventions du troisième secteur dit secteur social ou la société civile, ainsi que les interventions du partenariat public privé. «*Personne ne peut faire seul* », cependant, le réseau a son plein sens sur un territoire, s'il est diffuseur d'informations. Il permet la réalisation de nouveaux échanges, de relations de solidarité entre acteurs socio-économiques proches. Ainsi, leur efficacité implique une interconnexion entre eux (Guaresma. M, Pecqueur.B, 1996).

3.1. Les entreprises

Les entreprises sont promotrices d'emplois, dynamise les régions, permettent la création de richesses et un apport précieux en termes de création d'emplois directs et indirects, elles sont de véritables moteurs de la croissance économique et de l'emploi.

3.2. Les collectivités territoriales et leurs groupements (les communes, les daïras, les wilayas) ont pour mission d'informer, de consulter et d'encadrer les différents acteurs agissant sur le territoire. Les collectivités locales sont le principal acteur sur un territoire par leur pouvoir de décision, et leur rôle devient, dans ce cas décisif pour la réussite ou non d'une démarche de concertation avec tous autres acteurs locaux.

3.3. Les banques et les organismes préleveurs d'épargne locale ont un rôle essentiel dans le financement du développement économique local, une connaissance plus au moins grande du terrain, une compétence plus ou moins aigüe sur le développement économique local en plus du secret professionnel.

3.4. Les associations /Société civile

Les associations sont indispensables à la dynamique locale. Elles agissent comme catalyseur, animent la vie local, génèrent les idées mais font aussi naître les tensions, et permettent aux acteurs locaux de s'approprier des modèles de développement.

D'autres intervenants peuvent s'ajouter selon les circonstances et les potentialités existantes à savoir : les organisations syndicales, centres de recherches, les associations patronales, les comités de citoyens et tout organisme désireux de s'engager dans la promotion économique de son milieu.

3.5. Les médias écrits ou électroniques ont un rôle d'animation et de diffusion de l'information, sur, à la fois les démarches adoptées et les dossiers privilégiés.

3.6. Les maisons d'enseignement elles assurent des programmes spéciaux de formation pour les porteurs de projets de création d'entreprises ou pour les travailleurs concernés.

3.7. L'Etat

Le gouvernement doit développer l'intégration pour former une économie solide capable d'affronter la rude concurrence gênée par ce contexte de mondialisation et promouvoir le développement local.

4. Enjeux, obstacles et conditions du développement local

Le défi du développement local est de mettre en place les conditions nécessaires pour assurer un développement local tout en respectant un ensemble de paramètres :

4.1. Les enjeux du développement local

L'enjeu principal du développement local est celui de la revitalisation d'autres enjeux qui viennent s'y greffer et qui prendront une importance plus au moins grande selon les initiatives mises en avant en s'appuyant sur les acteurs qui les portent.

4.1.1. La formulation des objectifs du projet

Le développement local s'attaque à la grande question du sous-développement des régions, un enjeu qui peut être abordé sous différents angles. Le développement local ne serait représenté par une recette applicable partout de la même façon. Chaque zone d'intervention implique une démarche volontairement sélective, centrée sur un problème spécifique, et à partir d'une analyse de données, des besoins et des ressources, etc. tout en valorisant le patrimoine et l'identité des milieux concernés.

4.1.2. Le dimensionnement du projet

Un projet trop petit n'a pas d'effets d'entraînement sur ses acteurs, un projet trop important échappe à l'emprise locale car il nécessite des études, des capitaux qui se négocient à un niveau sans concertation véritable au niveau local. Ici s'ajoute l'enjeu de l'équité, le développement se fait avec le souci de maximiser les retombés sur l'ensemble de la population tout en assurant une répartition équitable des richesses.

4.1.3. L'équilibre économique du projet

Il s'agit en fait de vérifier l'existence d'un marché et d'une rentabilité qui garantissent la viabilité du projet.

4.1.4. La création d'avantages psychologiques

L'avantage psychologique joue un rôle très important dans une action de développement local, on peut donc parler de l'investissement des lieux démocratiques qui est la volonté de participer au travail accompli sur des lieux décisionnels : participation active aux assemblées en soumettant des conseils, ou en apportant des témoignages dans les manifestations, colloques et séminaires.

4.1.5. Le développement durable

Il s'agit de réaliser un développement qui tient compte de l'équilibre environnemental afin que la satisfaction des besoins des générations actuelles qui n'entrave pas celle de générations futures.

4.2. Les obstacles du développement local

Face à ces défis auxquels on doit faire face un ensemble de blocages rendent les tâches des acteurs délicates :

- Les obstacles économiques : l'accoutumance envers une activité traditionnelle associée au secteur primaire, les difficultés d'accès aux sources de financement ou l'insuffisance de l'épargne locale, etc.
- Les obstacles sociaux : l'esprit de clocher des différentes petites collectivités, particulièrement dans les villages, la méfiance envers toute idée nouvelle, la formation académique ou professionnelle insuffisante des travailleurs, etc.
- Les obstacles géographiques : l'éloignement de certaines sources d'information en matière d'innovation et de débouchés, également pour certains approvisionnements ou certains marchés nationaux, le relief dans certaines régions, etc.
- Les obstacles physiques : insuffisance de réseaux routiers et de locaux adéquats pour accueillir de nouveaux projets.

4.3. Les conditions du développement local

La mise en place d'un processus de développement local nécessite un ensemble de conditions à savoir :

4.3.1. Choisir un point d'appui local

« Le développement local est le lieu de la mise en action des initiatives individuelles ou collectives en fonction des ressources sur un territoire précis. »(JOYAL.A, 2002).

L'espace local apparaît comme un élément essentiel dans des dynamiques de développement. Ainsi, depuis une quinzaine d'années, des territoires organisent leur développement sur des bases locales. Certains experts en développement local se sont penchés sur la définition que l'on pouvait donner au terme « *territoire* ». Nous nous arrêterons sur la définition proposée par le Professeur Bernard Pecqueur. Celui-ci définit le territoire comme « *un espace*

d'intelligibilité des acteurs » (MENOZZI.L, 2013). Il complétera la définition en d'autre terme, le territoire est sans doute largement ce qui rassemble des acteurs par une faible distance géographique, mais il est aussi l'ensemble au sein duquel chaque acteur se reconnaît et peut avoir un sentiment d'appartenance à partager avec d'autres (famille, clan, vallée, milieu professionnel, espace d'habitudes et de rites communs, etc.)

4.3.2. Le leader

Afin de bien mener le processus de développement local, un leader sera nécessaire pour fédérer l'ensemble des acteurs, promouvoir l'identité locale et impulser une dynamique positive à la démarche. « *La mise en processus partenarial nécessite la présence d'une locomotive, de quelqu'un qui tire les wagons, donne du sens rappel à la tâche. De nombreux acteurs de partenariat que nous côtoyons au travers nos recherches témoignent de l'indispensable présence d'un leader pour perpétuer l'activation du procédé partenarial* » (MENOZZI.L, 2013).

On peut donc définir un leader comme : « *quelqu'un capable de mener à bien une opération depuis l'expression d'un besoin reconnu par l'ensemble de la population jusqu'à la mise en place effective des moyens de satisfaction* » (MENOZZI.L, 2013).

Dans l'optique de développement local, nous considérons donc le territoire comme un marqueur référentiel pour l'ensemble des acteurs qui y sont liés. Afin de pouvoir tirer la quintessence de cet espace, l'acteur passera forcément par des étapes d'appropriation de ce dernier. La connaissance du territoire et de ces particularités paraît impérative à quiconque souhaite y agir.

4.3.3. La culture de l'entrepreneuriat

Qui est la capacité du système local à créer des initiatives. L'entrepreneuriat est une action menée par l'entrepreneur, dans un milieu qui le soutient, où il génère en contre partie de la valeur ajoutée qui affecte l'économie et qui répond aux besoins exprimés au niveau d'un territoire.

4.3.4. Développement d'une économie solidaire

L'attitude des banques à l'égard des petits entrepreneurs à entrainer la nécessité d'émergence de nouveaux instruments financiers de développement solidaire pour l'initiative local : clubs d'entrepreneurs, partenaire regroupés, plates-formes d'initiatives, etc.

Le développement d'une économie solidaire permet la lutte contre l'exode et la ghettoïsation, l'adaptation des compétences de main-d'œuvre tant sur le plan professionnel que social, production d'initiatives intégrées qui ont un impact positif sur les secteurs liés à l'habitat, le transport, l'éducation, la santé, les loisirs, la valorisation de l'environnement et l'activité culturelle, etc.

4.3.5. Le partenariat

Le partenariat se caractérise par le rôle nouveau des pouvoirs publics. Ce rôle est celui de médiateur qui rassemble les acteurs privés autour d'un projet commun, celui d'un catalyseur qui suscite les initiatives par des mesures d'incitation.

5. Dimensions et outils du développement local

Le développement local nécessite des outils et se présente en un ensemble de dimensions :

5.1. Les dimensions du développement local

Tel que défini dans la littérature (Benkogeorges, 2001 ;Greff Xavier,2002 ;André Joyal,2002 Mario polése,1999 ; luce proulx,2002 ; de Bernard Vachon 2003),le développement local est un concept multidimensionnel, il englobe toutes les dimensions d'une collectivité territorial qu'elle soit économique, social, politique, culturelles.

Le développement économique apparait comme l'un des moyens de revitaliser les tissus économiques et sociaux que la crise et les différentes mutations tentent de perturber. Il est à la fois économique et culturel. Mais il y a un autre enjeu qui est celui de la cohésion sociale. L'approche de développement économique communautaire appelée aussi développement local peut se définir comme une approche globale de revitalisation économique et sociale de collectivités qui réunit nécessairement une multitude de dimensions (Ministère de l'industrie, 2011).

5.1.1.La dimension économique : il s'agit de la valorisation des ressources locales à partir de multiples innovations de produits, de marchés, de processus et d'organisations, cette dimension vise le déploiement d'un ensemble d'activités de production et de vente de biens et de services.

5.1.2. La dimension sociale : fait référence au renforcement au sein des communautés et à l'échelle de la collectivité, de conditions permettant à une société de progresser socialement, économiquement et culturellement, par le partenariat local, la négociation, l'apprentissage de

nouvelles relations d'acteurs permettant de créer une cohésion sociale et des solidarités dans les sociétés.

5.1.3. La dimension communautaire : ou la communauté est le centre d'intérêt de l'intervention. La dimension du développement économique communautaire se veut sociale et politique. Elle cherche à favoriser la réappropriation de son devenir économique et social par la population résidente. Il s'agit donc « *d'empowerment* »¹ de la communauté.

5.1.4. La dimension locale : touche la mise en valeur des ressources locales d'un territoire, dans le cadre d'une démarche partenariale tripartite où s'engagent les principales composantes d'une communauté.

5.2. Les outils du développement local

Depuis les années 1960, les intervenants sociaux ont innovés plusieurs façons dans l'opérationnalisation du développement économique communautaire. Les principaux outils d'intervention locale sont les suivants (JEAN-MARC FOTAN, 1993):

5.2.1. Une corporation de développement économique communautaire

Une corporation de développement économique communautaire (CDEC) est une organisation à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé de représentants locaux qui proviennent du secteur social, du secteur des affaires et du secteur privé. Les CDEC sont des structures d'intervention directes, elles ne se limitent pas à la conception d'un plan d'action mais en assument une partie ou l'ensemble de la réalisation.

5.2.2. Un groupe de ressources techniques en développement économique communautaire

- Les groupes de ressources techniques en développement économique communautaires peuvent relever d'organismes sans but lucratif. Ces groupes de ressources techniques sont actifs dans les domaines : « *De la recherche développement.*
- *De la formation d'intervenants et de bénévoles.*
- *De la consultation auprès de groupes d'interventions ou d'administrations publiques.*
- *De faciliter la concertation et la constitution de réseaux entre les acteurs terrains.*
- *D'aide à la conception de projets, la gestion, le montage financier, l'implantation d'une comptabilité saine à l'entreprise communautaire. »*

¹L'empowerment (Terme anglais) réfère à la prise en charge de l'individu par lui-même, de sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale.

5.2.3. Une fiducie foncière communautaire

Une fiducie financière communautaire est un organisme créé par des représentants d'une communauté pour acquérir et gérer des terrains et des bâtiments. Ainsi, l'objectif visé par une fiducie foncière est le contrôle du sol et l'aménagement de ce dernier en fonction d'un type de développement en accord avec les besoins de la communauté.

5.2.4. Une association communautaire d'emprunt

Elle est à la fois un fond d'investissement et un groupe d'aide à la réalisation de projets économiques dans une communauté.

5.2.5. Un cercle d'emprunt

Un cercle d'emprunt est composé de quatre à sept personnes qui se réunissent pour s'entraider afin que chacune de ces personnes puisse créer ou consolider sa propre micro-entreprise.

5.2.6. Une société d'aménagement communautaire du territoire

C'est un organisme à but non lucratif qui gère l'aménagement de projets économiques dans une communauté.

5.2.7. Une régie de quartier

Une régie de quartier est un dispositif local qui prend en charge la gestion et la réalisation de certaines tâches techniques tel que l'entretien de l'habitat et de l'environnement, maintenance, réparation, etc.

5.2.8. Les initiatives de développement de ressources humaines

C'est un organisme à but non lucratif, qui prend en charge la formation sociale et professionnelle de la population sans emploi d'une communauté.

5.2.9. Un jumelage école-entreprise

Un jumelage école-entreprise est une convention signée entre un promoteur et une école dans le but de faciliter la transition des étudiants entre milieux scolaire et le monde du travail. Des entreprises des individus, des organismes à but non lucratifs peuvent être parrains d'une école.

5.2.10. Le développement de micro-entreprises

Le développement de micros entreprises est une approche de plus en plus retenue dans les pays développés. L'expérience des pays en voie de développement démontre toute la force de

cette formule qui permet à des individus de mettre en place, autour d'une activité économique généralement simple un embryon d'entreprise qui a la capacité de devenir une entreprise collective ou privée .Ces initiatives ont conduit à une porte d'entrée à la création de PME pour des personnes qui ont peu de ressources financières.

Section 02 : La notion du développement durable

Le développement durable est un objectif mondial. Il ne peut être défini de façon rigoureuse, mais on peut le caractériser comme une activité de nature à améliorer les conditions de vie de la population humaine actuelle, sans compromettre le bien-être des générations futures. Cette notion reconnaît que les conditions de vie de l'humanité ont de nombreuses dimensions économiques et sociales. La cadence d'un tel développement est limitée par la disponibilité de ressources naturelles (et leur taux de renouvellement), la disponibilité de techniques permettant d'utiliser efficacement ces ressources, et l'efficacité des systèmes sociaux pour la distribution des bénéfices.

Dans cette section, nous avons choisi de présenter le développement durable en indiquant son histoire, ses dimensions, ses acteurs, ses objectifs, etc.

1. Genèse du concept de développement durable

Dans son sens le plus répandu, la notion de durabilité renvoie au paradigme du développement durable qui pose principalement la problématique des rapports entre l'homme et l'environnement. En réalité, cette réflexion sur la relation entre les activités humaines et les écosystèmes n'est pas récente, mais ce n'est que dans la deuxième partie du 20e siècle qu'elle trouve un début de réponse systématique, pour finalement se traduire à travers le concept de développement durable progressivement construit au cours des trois dernières décennies du siècle(THIAO.D, 2009).

A la fin des années 60, le club de Rome lance un cri d'alarme sur le constat de la dégradation de l'écosystème par la croissance économique, avec le slogan « *croissance zéro* », le Club de Rome dénonça en 1970, à travers le slogan « *Halte à la croissance* », le danger que représente une croissance économique et démographique exponentielle du point de vue de l'épuisement des ressources naturelles, de la pollution et de la surexploitation des systèmes naturels.

En 1972, le sommet des Nations Unis sur l'environnement de *stockholm* met en garde la communauté internationale sur l'épuisement des ressources naturelles, et veille sur le réexamen des liens entre environnement et développement.

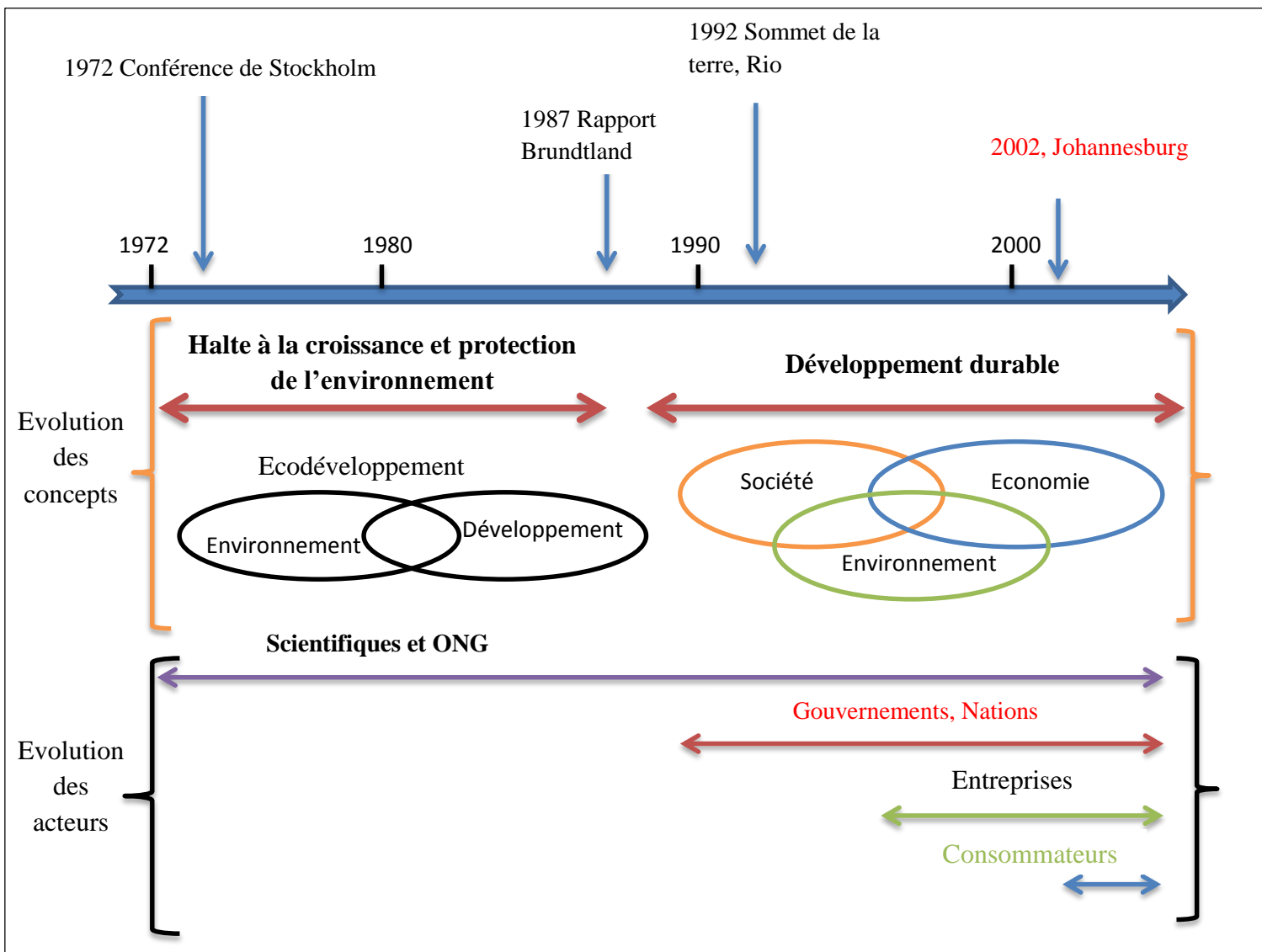
La déclaration issue de ce sommet comprend un préambule et 27 principes. Elle souligne la nécessité de préserver les ressources naturelles pour en garantir l'accès aux générations actuelles mais aussi futures et demande aux Etats de lutter contre la pollution.

Un plan d'action est également adopté lors de ce sommet. Le texte, qui comportait 109 résolutions, regroupées en trois lignes directrices relatives à la protection de l'environnement (évaluation, gestion, mesures de soutien).

Dans ce contexte, naît la notion d'«*écodéveloppement*», qui prône un mode de développement intégrant les contraintes environnementales. Devant l'inquiétude de ces industriels face à la montée en puissance des thèmes environnementaux (CARLIER.B, 2010).

Les années 80 permettent au public de découvrir l'existence de pollutions dépassant les frontières, et de dérèglements globaux, tels que le trou dans la couche d'ozone, les pluies acides, la désertification, l'effet de serre, la déforestation. L'exigence d'une solidarité planétaire d'environnement est alors mise en route. En 1987, la publication du rapport Notre Avenir à tous de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (Commission dite Brundtland, du nom de Mme Gro Harlem Brundtland qui l'a présidée) consacre le terme de «*sustainable development*», proposé par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) en 1980 dans son rapport sur la Stratégie Mondiale de la Conservation, et successivement traduit en français par «*développement soutenable* » puis «*développement durable*» ou «*développement viable*»(THIAO.D, 2009).

Figure 1-1 : Aperçu historique de la notion du développement durable



Source :Djiga THIAO, 2009

2. Définition du développement durable

Le catastrophisme du début des années soixante-dix a progressivement cédé la place à une vision plus sereine des rapports entre l'économie et la nature, qui cherche à concilier le développement et la préservation de l'environnement. Il s'agit plus de stopper la croissance mais, mais d'infléchir son contenu dans un sens durable (BEAUMAIS.O et CHIROLEU-ASSOULINE.M, 2002).

Depuis le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (dit rapport Brundtland) de 1987, la question du développement économique durable conciliant la préservation de l'environnement, une plus grande justice sociale et la performance

économique, est au cœur des problématiques de développement de nos territoires aujourd'hui. (LAPERCHE.B, CRETIENEAU.A et UZUNIDI.D, 2009). Les principes et démarches de développement durable doivent imprégner l'ensemble des secteurs de vie (pêche, l'agriculture, transport, logement, etc.) et les collectivités territoriales irriguer de manière transversale les différentes politiques publiques y compris les actions à l'international (coopérations décentralisées et solidarité internationale).

Le terme développement durable est apparu pour la première fois en 1980, formulé par l'Union internationale pour la conservation de la nature. Il est entériné lors de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUCED) de Rio de Janeiro en 1992.

Selon Le rapport de Brundtland, le développement durable est un « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* » (ANNIE VALLEE, 2002, p42).

Dans la phrase suivante du rapport deux concepts sont inhérent à la notion du développement durable : le concept du « *besoin* » et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Et le concept des « *générations futures* » (nos enfants, nos petits-enfants et tous ceux qui suivront ici et ailleurs). Leur proposer des conditions de vie au moins aussi bonnes que celles qui ont été les nôtres.

3. Les effets externes

Il existe un effet externe, ou une externalité, lorsque le bien être d'un agent, l'utilité d'un consommateur ou le profit d'une firme ou sa liberté de choix de comportement sont directement affectés par les actions d'un autre agent (BEAUMAIS.O et CHIROLEU-ASSOULINE.M, 2002).

La notion d'externalité désigne les effets, positifs ou négatifs, d'une action exercée par A sur la situation d'un agent B. Ainsi aux yeux des théoriciens, les problèmes d'environnement n'apparaissent que cas particuliers d'externalités parmi d'autres. Ces effets externes qui concernent l'environnement peuvent être positifs (apiculteur qui profite du champ de son voisin arboriculteur), mais en général on associera plutôt environnement et effet externe négatif (fumée d'usine, nuisance des transports, pollution des eaux, etc.)

Parmi l'ensemble des externalités négatives, plusieurs distinctions peuvent être opérées selon leur source ou leur influence sur l'économie. On distingue ainsi les externalités de consommation, et les externalités de production.

3.1. Les externalités à la consommation

Les externalités à la consommation sont provoquées par la consommation de certains biens (bruits, tabac, déchets polluants, tabagisme, etc.)

3.2. Les externalités de production

Les externalités de production sont provoquées par l'activité productive des entreprises (émission de gaz polluants comme le soufre par certaines industries, pollution par les nitrates des sols et des cours d'eau, etc.) (DIEMER .A, 2004).

La notion d'externalité prend une importance toute particulière dans le concept de développement durable. Un territoire absorbe de nombreuses externalités qui représentent des contraintes et des couts financiers pour la collectivité. Il est donc important de tenir compte de ces externalités et de tenter de les internaliser² au maximum pour mieux les gérer.

4. Les objectifs du développement durable

La réalisation du développement durable suppose, selon la commission Brundtland, la fixation d'un certain nombre d'objectifs stratégiques. Il s'agit notamment de :

-Favoriser la croissance et d'en modifier la qualité. Croissance et protection de l'environnement ne pourraient être opposées. Les objectifs de croissance affichés sont même ambitieux : plus de 5% dans la plupart des pays dits « *en développement* ».

-Satisfaire les besoins essentiels en ce qui concerne l'emploi, l'alimentation, l'énergie, l'eau, la salubrité. Les membres de la Commission intègrent d'ailleurs dans les besoins fondamentaux le droit de chacun de percevoir une amélioration globale de ses conditions de vie.

-Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles ; c'est la dimension « *écologique* » du rapport de Brundtland.

²L'internalisation d'une externalité consiste à faire payer l'externalité négative par l'émetteur ou à faire rétribuer l'externalité positive par le bénéficiaire. Elle est dite « totale » lorsque le montant prélevé par le pollueur est reversé intégralement à la victime (ou lorsque la somme dépensée par le bénéficiaire est reversée à l'émetteur).

-Réorienter les techniques et gérer les risques, de manière à ce que les effets négatifs liés à certains choix de production soient mieux perçus comme la conséquence logique de la mise en œuvre de technologies inefficace à remplacer par des technologies plus propres.

-Décentraliser les processus de décision politique pour faire en sorte que les collectivités publiques et les populations, là où elles se trouvent, deviennent elles même actrices du changement qui les concernent (ABDELMALKI.L et MUNDLER.P, 2010).

5. Les dimensions du développement durable

Le développement durable constitue une véritable nécessité pour un développement humain tenant compte des dimensions économiques (améliorer l'efficacité économique), sociales (améliorer l'équité sociale et lutter contre l'exclusion) et environnementales (maintenir l'intégrité de l'environnement). Sur ces trois dimensions vient se greffer la dimension démocratique, appelée dans les textes officiels (LAMBERT.L, 2005).

5.1. La dimension sociale

En donnant aux plus démunis l'accès aux biens et services répondant à leur besoins (revenu, logement, soins de santé, éducation, etc.) mais également en réduisant les inégalités sociales (LAMBERT.L, 2005).

Le développement durable représente « un vecteur d'objectifs sociaux, désirables, c'est-à-dire une liste d'attributs que la société cherche à atteindre ou à maximiser » (ABDELMALKI.L et MUNDLER.P, 2010, p74).

5.2. La dimension environnementale

La nature est définie comme un état à préserver par l'utilisation minimale des ressources naturelles et par la lutte contre les pollutions. Les notions de victimes et de pollueurs n'ont pas besoin d'être définies avec soin.

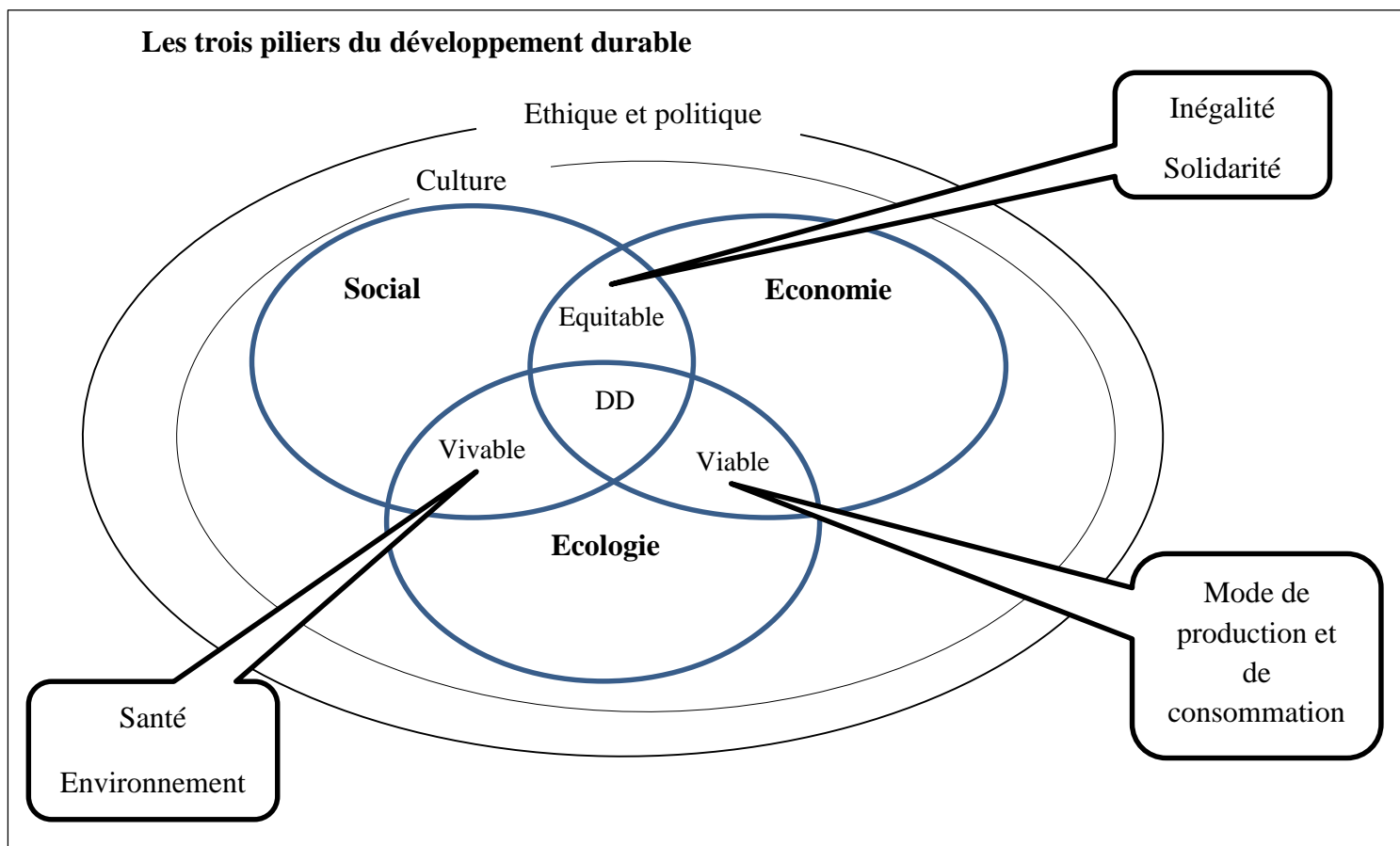
5.3. La dimension éthique

Ce contenu éthique est particulièrement présent dans la discussion concernant le partage intergénérationnel. Certains le considèrent comme un devoir absolu, et d'autres s'interrogent sur la concurrence pouvant exister entre le bonheur des générations présentes et celui des générations futures. Mais, d'une manière générale, toutes les approches du développement durable reposent sur une éthique commune selon laquelle chaque génération a le droit à une qualité de vie au moins aussi bonne que la précédente.

5.4. La dimension économique

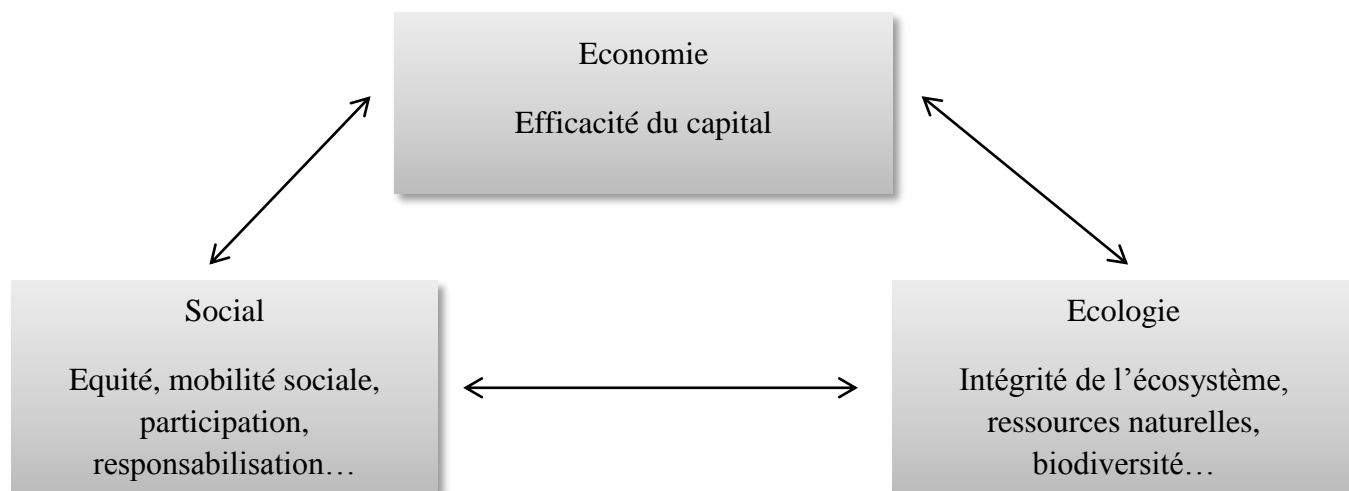
Il est essentiel que le développement économique soit mis au service des besoins humains, en privilégiant la création d'emplois et le respect de l'environnement.

Figure1-2 : Schéma expliquant que le développement durable passe par l'optimisation des décisions dans les domaines économiques, sociales et environnementales.



Source : Yvette Veyret et Jacqueline Jalta, développement durable, tous les enjeux en 12 leçons, édition autrement 2010.

Le développement a une dimension économique, sociale et environnementale. Ce développement ne sera durable que s'il existe un équilibre étroit entre les impératifs de la croissance économique et les nécessités de préservation des équilibres écologiques.

Figure1-3 : Diagramme initial proposé par les experts de la banque mondial

Source :Jean-Claude, Van DUYSSEN et Sptehanie JUMEL, 2008, p108

A ces dimensions désormais décloisonnées et simultanées du développement, se superposent une série de principes indissociables de la mise en œuvre du développement durable.

6. Les principes du développement durable

Le développement durable correspond à une histoire et à une ambition caractérisée par un ensemble des principes. Ces principes ont été exprimés lors des différentes conférences internationales.

6.1. Le principe de solidarité

Ce principe se décline dans le temps et dans l'espace :

-Temporellement, il s'agit d'établir une solidarité entre générations (actuelles et futures). Il est impératif de prendre conscience de la nécessité de préserver nos ressources naturelles et notre environnement pour notre survie, mais aussi celle des générations futures.

-Spatialement : la solidarité doit s'exprimer au niveau spatial par la solidarité entre les Etats, notamment relations entre Nord/Sud.

6.2. Le principe de précaution

La prudence doit présider aux décisions dont les conséquences ne peuvent être facilement anticipées du fait d'incertitudes scientifiques. L'objectif est d'assurer, par ce principe la réversibilité des choix.

6.3. Le principe de participation et engagement

Le développement durable implique des acteurs de la société civile aux processus, c'est-à-dire repose sur l'engagement de tous.

La participation des citoyens et le partenariat de tous les groupes de la société sont nécessaires à la durabilité sociale, économique et environnementale du développement.

6.4. Le principe d'articulation du court et du long terme

Lorsque l'on s'engage dans une démarche de développement durable, il est essentiel d'ouvrir son horizon temporel sur les générations futures. Penser à long terme nécessite de concevoir une stratégie qui favorise l'anticipation des évolutions auxquelles les politiques publiques mises en œuvre peuvent conduire sans interdire les actions de court terme. Les outils d'observation et de prospective deviennent, dans ce contexte, incontournable.

6.5. Le principe de responsabilité

La responsabilité des générations est un pivot éthiques du développement durable : responsabilité envers l'environnement, les générations futures, les exclus de l'économique, du social et de la culture. Cette responsabilité est à la fois globale, universelle, intemporelle et renvoie chacun à ses agissements (CARLIER.B, 2010).

6.6. Le principe de protection du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

6.7. Le principe de préservation de la biodiversité

La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

6.8. Le principe de production et de consommation responsable

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces derniers plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'éco-efficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

6.9. Le principe du pollueur-payeur

Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement de la lutte contre celle-ci (Ministère du développement durable de l'environnement et des parcs, 2013).

7. Les défis du développement

Le développement durable vise à relever plusieurs défis fondamentaux pour les années à venir.

7.1. Le partenariat entre les acteurs locaux

Les collectivités locales se voient confier de plus en plus de compétences afin de mieux répondre aux besoins des citoyens. Cette tendance impose une modification des mécanismes de concertation, voire une modification du mode de gestion locale. Il s'agit de renforcer les espaces de négociation entre collectivités locales, partenaires et citoyens. Le transfert de ressources des Etats aux collectivités est nécessaire, pour que celle-ci aient des moyens d'agir face aux attentes exprimées par leurs habitants.

7.2. L'insuffisance des ressources

L'insuffisance de ressources freine la diffusion des bonnes pratiques. La création de partenariats forts pour s'attaquer aux enjeux du développement durable, les traduire

concrètement au travers de politiques et projets, et développer l'implication citoyenne pour donner aussi aux personnes démunies la possibilité de participer pleinement aux décisions.

7.3. Un logement pour tous

Le lien entre métropolisation et insalubrité en matière de logement est de plus en plus marqué. Faute de planification urbaine, nombre de métropoles voient leurs habitants s'installer dans des endroits indésirables, voire dangereux. Des quartiers entiers sont abandonnés des pouvoirs publics, incapables d'assurer leur sécurité et leur développement.

Faute de terrain disponibles, du fait des spéculations foncières et de réglementations locales souvent défavorables aux plus pauvres, les implantations sauvages (tels les bidonvilles) continuent de croître rapidement partout dans le monde.

7.4. La durabilité socio-économique

Les collectivités locales disposent de leviers d'action en matière d'emploi, d'aide et de concertation avec les entreprises locales, ou de renforcement du lien social. Les collectivités doivent continuer à soutenir fortement le secteur de l'économie social et solidaire, aider à la création de structure d'insertion, créer des gisements d'emplois environnementaux et sociaux (gestion des espaces publics et naturels, du patrimoine culturel et architectural, revitalisation économique des quartiers, rénovation ou réhabilitation des logements, traitement des déchets, recyclage ou récupération des déchets, etc.) (CARLIER.B, 2010).

8. Les acteurs et les outils du développement durable

On peut distinguer cinq grandes catégories d'acteurs en fonction de leur mode d'action, qui bien entendu peuvent se recouper :

- Les collectivités territoriales (Commune, Conseil Général, Conseil régional, établissements publics de coopération internationale).
- Les entreprises.
- Les citoyens.
- Les groupes d'intérêts et les associations.
- L'Etat, les organismes publics ou parapublics.

8.1. Le rôle des entreprises et des collectivités locales

Le développement durable nécessite une forte implication de la part des collectivités locales et des entreprises, ce qui nécessite leur engagement dans les politiques de développement durable (CLAUD.J, DUYSEN.V et JUMEL.S, 2008).

8.1.1. Les entreprises

Les entreprises sont impliquées de façon majeure dans les trois piliers du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. Elles créent en effet de la richesse, et les profits qu'elles génèrent sont en partie utilisés à des fins sociales ou environnementales : par exemple sous forme d'impôts ou d'investissements dans des actions de recherche et développement (vaccins, procédés de dépollution, etc.).Elles contribuent aussi directement à l'évolution sociale au travers de leurs politiques d'emploi, de salaire, d'amélioration des conditions de travail, d'assurance maladie, etc.

Enfin, elles sont incontournables dans la mise en place de politiques de protection de l'environnement, car elles sont à l'origine de la majeure partie de la consommation des ressources, de la production de déchets et de rejets dans l'eau, l'air et le sol.

8.1.2. Les collectivités locales

Comme les entreprises, elles constituent un niveau de décision pouvant allier une identification précise de leurs problèmes sociaux et environnementaux, une bonne écoute des citoyens et une mise en œuvre efficace de solutions bien adaptées.

8.2. Les autres acteurs de la société

Tous les acteurs de la société ont une contribution à apporter au développement durable de l'humanité. Au plan individuel, un citoyen peut en fonction de son budget optimiser ses achats, ses déplacements, le choix de son véhicule, etc. Sur un plan collectif, des initiatives peuvent être lancées par des associations, lycées, universités, etc.

Conclusion

En conclusion on peut définir le développement local durable comme un processus de diversification et de changement (politique économique et sociale) qui accompagne la croissance à l'échelon local dans une évolution durable, à partir des potentialités locales d'un territoire pour atteindre le bien être. Il est initié et mis en œuvre par et pour la population qui occupe ce territoire.

Les acteurs locaux notamment les élus, les acteurs économiques (investisseurs, travailleurs, etc.), les collectivités territoriales, les associations, ont des attitudes et des comportements qui forment un véritable tissu de relations humaines (ressources sociales). La valorisation de ces ressources sociales et des ressources spatiales produit un contexte économique local présenté par plusieurs activités.

Chapitre II

Aperçu sur l'activité de la pêche et de l'aquaculture en Algérie.

Introduction

Longtemps marginalisé le secteur de la pêche maritime en Algérie suscite un intérêt particulier de la part des pouvoirs publics. En effet il est considéré comme une activité économique à part entière, par sa capacité à contribuer à l'amélioration des besoins alimentaires, à la création des milliers d'emplois et à la consolidation de l'économie nationale. Toutefois, les efforts consentis par les pouvoirs publics pour la relance de ce secteur devraient prendre en considération l'état du potentiel naturel (ressources) et les exigences de la société (Essaid ZEGHDOUDI, 2006).

Face à la crise de la pêche, derrière une grande ressource biologique sauvage exploitée pour l'alimentation humaine, nombreux sont ceux qui voient dans l'aquaculture une issue normale et inévitable. Ainsi, compte tenu de l'état très dégradé des stocks halieutiques marins, aucune augmentation des prises n'est à attendre. Il y a guère de stock vierge la plus part sont surexploités et seul l'aquaculture pourra répondre à la demande de produits halieutiques dans les années avenir et assurer la jointure entre la consommation et les pêcheries sauvages.

Le développement du secteur de l'aquaculture est un enjeu d'avenir aussi bien pour l'alimentation de la population que pour l'activité économique sur le littoral.

A cet effet, dans le présent chapitre on va s'intéresser à la situation globale de la pêche halieutique et de l'aquaculture en Algérie, et nous définirons quelques concepts qui nous permettront de savoir, qu'est-ce que l'aquaculture et quels sont les différentes formes et types de ce dernier, puis nous traiteront l'évolution des apports de pêche à travers le temps, les caractéristiques du secteur de pêche, les acteurs de la filière de pêche et enfin nous terminerons notre chapitre par les différents plan de relance dans ce secteur et les atouts et faiblesses de ce dernier. Puis nous allons identifier les apports de pêche en Algérie, les caractéristiques, et la relance du secteur.

Section 1 : La place de l'aquaculture en Algérie

L'aquaculture est une activité dont l'origine est ancienne mais dont le développement est relativement récent (BILLARD.R, 2005).

De part et d'autre la situation actuelle des ressources halieutiques, il ne faut pas s'attendre à une croissance des activités de capture en Algérie comme d'ailleurs partout dans le monde, d'un autre côté l'aquaculture, qu'elle que soit d'eau douce ou marine, offre de grandes perspectives. De l'autre côté les impacts de l'aquaculture sont à ne pas dédaigner. A l'échelle mondiale la consommation humaine de poisson d'élevage dépasse celle des poissons sauvages (WIEFELS.R, 2014).

En Algérie tout le secteur est encore à développer. L'aquaculture algérienne a connu son démarrage de production depuis 1920.

1. Historique de l'activité aquacole en Algérie

Le développement de l'aquaculture en Algérie a évolué suivant trois (03) périodes :

- La première période entre (XIXème siècle-1962).
- La deuxième période entre (1962-1993).
- La troisième période entre (1993-2010).

1.1. Première période

Les premières tentatives de l'aquaculture datent du milieu du XIXème siècle (SEURAT.L.G., 1993), mais en 1929 elles revêtaient beaucoup plus le caractère universitaire de recherche et d'expérimentation des entreprises (SERIDI.F, 2011).

En 1921 : création de la station de d'aquaculture et de pisciculture de Bousmail ;

En 1937 : création de la station d'alevinage de Ghrib en vue d'empoissonner massivement les barrages de Ghrib et de Oued Fodda, mais cette station a été abandonner depuis ;(BEKRI.M, 2003).

En 1939 : empoissonnement des grands barrages d'Algérie (THEVENIN.J. 1939) ;

En 1940 : début d'exploitation des lacs Oubeira, Mellah et Tonga avec culture de coquillages ;

En 1947 : création de la station de Mazafran, annexe de celle de Bou-Ismaïl, dans une optique de repeuplement en poisson d'eau douce et de recherche hydro biologique (empoissonnement de l'oued de Mazafran) (BEKRI .M, 2003) ;

En 1948 : empoissonnement des barrages réservoirs de l'Algérie (THEVENIN.J. 1948) ;

En 1950 : la gestion de la station de Mazafran par le centre national de recherche forestière (C.N.R.F).

1.2. Deuxième période

Entre 1970 et 1973 : la construction de bassins en ciment au niveau de la station de Mazafran, toujours dans une optique de repeuplement ;

En 1974 : après une mission de prospection (Pillay, 1972), un programme de mise en valeur du lac Mellah était mis en place par l'Office Algérien de la pêche (O.A.P), avec l'appui de la FAO. Ce programme de mise en valeur du lac Mellah comportait 02 axes principaux à savoir : l'amélioration des techniques de pêche et des essais de conchyliculture ;

Entre 1974 et 1976 : une étude de mise en valeur du lac d'Oubeira a conduit à un projet d'installation d'une unité de fumage d'anguilles ;

Entre 1976 et 1978 : un programme de coopération avec la Chine a été mis en place, centré sur trois axes :

- Initiation aux techniques de reproduction et d'alevinage de la carpe pour le repeuplement.
- Tentatives d'élevage de larvaires de crevettes *Penaeus kerathurus*.
- Construction de bassins en terre et repeuplement des barrages de Ghrib et Hamiz.

En 1978 : reprise de la station de Mazafran par l'institut du développement des petits élevages (I.D.P.E) pour le grossissement des alevins ;

En 1981 : le secrétariat d'Etat à la pêche a entrepris une étude « Etude des Potentialités Aquacoles », menée par France Aquaculture en collaboration avec le bureau d'étude SEPIA Internationale ;

Cette étude comportait trois axes principaux :

- L'évaluation des potentialités aquacoles.

- La détermination des sites favorables au développement des activités aquacoles.
- La mise en place d'une stratégie de développement en mettant en exergue des projets jugés prioritaires (les sites potentiels pour l'aquaculture, les technologies utilisées ainsi
En 1982 : FAO, essai de planification du développement de l'aquaculture ;

Entre 1983 et 1984 : premiers travaux de réalisation d'une écloserie de loup au lac Mellah et l'introduction de la carpe et du sandre dans les plans d'eau douce par l'Office National du Développement de la pêche et de l'Aquaculture (O.N.D.P.A) ;

Entre 1985 et 1987 : Une quinzaine de réservoirs d'eau furent peuplées ou repeuplés en poissons importés de Hongrie : Carpes royales, carpes à grande bouche, carpes herbivores, carpes argentées, sandres, et la réalisation d'une étude pour l'installation de cages flottantes ayant pour but l'élevage super intensif de carpes royales et de la truite Arc en Ciel a été réaliser en niveau du barrage de Ghrib dans la wilaya de Ain Defla ;

Entre 1982 et 1990 : l'implantation d'une écloserie type mobile à Harreza pour la reproduction de carpes, et une autre écloserie de carpes à double capacité que la première a été implantée à Mazafran. Ainsi, que l'exploitation de l'anguille aux lacs de Tanga, Oubeira et Mellah.

1.3. Troisième période

En 1991 : inventaire des sites aquacoles à travers le territoire national ;

Entre 2001 et 2006 : empoissonnement de plus de 120 sites aquacoles à travers le territoire national ;

Entre 2007 et 2009 : reproduction et empoissonnement de plus de 500000 alevins de tilapia et mullet ont été effectués par le CNRDPA au niveau national (SERIDI.F, 2011).

Actuellement, grâce à la volonté affichée par le gouvernement pour la promotion et le développement du secteur, le Ministère de la pêche et des ressources halieutiques subventionne des opérateurs privés, pour la réalisation d'entreprises aquacoles marines, continentales et de conchyliculture en mer ouverte. La majorité de ces projets sont en cours de réalisation à des niveaux de 20 à 60 pour cent en moyenne (MPRH, 2015).

2. Définition de l'aquaculture

Selon les Directives techniques pour la pêche responsable de la **FAO (1997)**,

« L'aquaculture consiste dans la culture d'organismes aquatiques, y compris Poissons, Mollusques, Crustacés et Plantes aquatiques. Le terme « culture » implique une quelconque forme d'intervention dans le processus d'élevage en vue d'améliorer la production, telle que l'empeusement à l'intervalle régulier, l'alimentation la protection contre les prédateurs, etc. La culture³ implique également la propriété individuelle ou juridique d'un stock en élevage. Du point de vue des statistiques, les organismes aquatiques récoltés par un individu ou une personne juridique les ayant eus en propriété tout au long de leur période d'élevage sont donc des produits de l'aquaculture » (Centre de Coopération pour la Méditerranée, 2007, p85).

Le terme aquaculture est défini comme étant l'élevage et la culture d'organismes aquatiques mettant en œuvre des techniques visant à augmenter, au-delà des capacités naturelles du milieu, la production des organismes en question. Ceux-ci demeurent, tout au long de leur élevage et de leur culture jusqu'à leur récolte incluse, la propriété d'une personne physique ou morale.

« Comme l'agriculture est l'art de cultiver les champs, l'aquaculture peut se définir comme l'art de cultiver les eaux » (BENOIT.G, 2005, p09).

Cultiver signifie mettre en œuvre des techniques de culture et d'élevage sur un milieu aquatique considéré afin de créer ou de favoriser une production biologique ayant une valeur économique.

3. Les différentes formes de cultures

En fonction de la densité de population, du niveau de productivité envisagé et de l'apport alimentaire, apparait un critère dénommatif lié principalement à deux types d'élevages : Extensif qui se limite à l'approvisionnement du milieu en alevins, à la fertilisation du milieu et à la pêche du poisson en fin de cycle « elle se fait dans tous les plans d'eau », et Intensif qui se fait généralement dans des bassins artificiels.

3.1. L'aquaculture extensive

Il s'agit d'élevage pour lequel aucun apport d'aliments n'est nécessaire, le produit d'élevage se nourrit sur le milieu dans lequel il évolue. Corollaire à ce principe les productions seront limitées par les capacités naturelles du site. Une norme admise par la FAO indique pour les animaux aquatiques, poisson en général, ont un rendement de l'ordre de 70 à 150 kg /ha/an.

³Culture : le terme culture veut dire l'élevage d'alevins.

Dans ce type d'exploitation on utilise une grande surface d'eau, étangs⁴, lacs pour lequel un aménagement, artificiel onéreux, ne peut être envisagé (KADRI. F, 2008).

3.2. L'aquaculture intensive

Selon la FAO, « la culture intensive est un système de culture caractérisé par une production allant jusqu'à 200t/ha/an ; un degré de contrôle poussé ; des coûts initiaux élevés, un haut niveau technologique et une efficacité productive élevée, une tendance à se dissocier du climat et de la qualité de l'eau du site, et l'utilisation du système de culture artificiel » (Centre de Coopération pour la Méditerranée de L'UICN, p87).

Ce type d'élevage concerne le cas le plus élaboré et le plus évolué techniquement. Les élevages concernent en général les espèces à forte valeurs commerciales « *aquaculture marchande* », qui est caractérisée par des investissements importants, l'apport d'aliments composés, une forte production par unité de surface et une productivité du travail élevée (BILLARD.R, 2005).

4. Les différents types d'aquaculture

Il ne faut pas s'attendre à une croissance des activités de capture en raison de l'épuisement des stocks de poisson, en Algérie ou comme partout dans le monde. De ce fait l'aquaculture, qu'elle soit d'eau douce ou marine, offre de grandes perspectives.

4.1. L'aquaculture marine

L'aquaculture d'espèces marines est une réalité en Algérie, même si la plus part des fermes aquacoles en bassins et en cages flottantes sont trop récentes et se trouvent toujours en phase expérimentale. L'aquaculture marine est une activité demandant de grands investissements même si la plus part des fermes aquacoles en bassins et en cages⁵flottantes sont très récentes et se trouvent toujours en phase expérimentale.

L'aquaculture marine est une activité demandant de grands investissements et des productions importantes pour garantir la viabilité économique (WIEFELS.R, 2014).

⁴Etang : selon la FAO, « L'étang est un plan d'eau stagnante ou de faible taux d'échange, relativement peu profond et généralement de faible superficie, très souvent formé artificiellement ». (Centre de Coopération pour la Méditerranée de L'UICN, p87)

⁵Selon la FAO, la cage est une « Unité d'élevage dont le fond et les côtés sont fermés par un écran ajouré en bois ou en filet. Ceci permet un échange naturel d'eau latéralement et, dans la plupart des cas, par le dessous de la cage » (Centre de Coopération pour la Méditerranée de L'UICN, p 87)

4.2. L'aquaculture continentale

L'aquaculture en eau douce est généralement plus facile que l'aquaculture en eau marine car les conditions de production sont plus faciles à contrôler.

En Algérie la pêche continentale élevage extensif, et l'élevage intensif ont produit un volume de 1.840 tonnes en 2013, avec un taux de croissance moyen de 12,4% par an cour de la dernière décennie, une croissance accrue entre 2007 et 2008, mais une stagnation et une légère baisse depuis (WIEFELS.R, 2014).

Cette aquaculture intensive et extensive porte principalement sur les carpes, elle se réalise surtout dans les barrages et les canaux d'irrigation, dont les caractéristiques sont assez variables en ce qui concerne les températures et leurs composition, et compris le degré de salinité. Le climat Algérien est favorable au développement de certaines espèces et particulièrement celui de la Kabylie qui est propice à des espèces d'eaux froides et oxygénées comme la truite. Ainsi, pour intensifier la production aquacole d'eau douce, l'utilisation des cages flottantes dans les barrages est particulièrement productive, en parallèle aux bassins creusés ou à l'aquaculture dans les canaux d'irrigation.

5. Les spécificités du fonctionnement économique des entreprises aquacoles

L'étude du fonctionnement économique des entreprises aquacoles met en évidence deux caractéristiques originales qui sont, d'une part, la dépendance vis-à-vis du milieu naturel, et d'autre part, l'insertion de leur production dans le marché fortement concurrentiel des produits aquatiques. Par rapport à la pêche dont, l'activité dépend totalement d'une ressource renouvelable. L'aquaculture permet d'accroître la productivité du milieu naturel et de modifier partiellement le produit, en fonction de la nature de la demande.

Les différentes pratiques aquatiques consistent donc à contrôler un certain nombre de facteurs de production, comme la productivité naturelle du milieu, la disponibilité en juvéniles, etc. (PETIT COORD.J, 1999).

Afin d'obtenir le contrôle du plus grand nombre possible de ces facteurs de production, les entreprises aquacoles mettent en jeu des technologies, des équipements et de la main d'œuvre de plus en plus spécialisés (PETIT COORD.J, 1999).

Ainsi, comme pour toute entreprise, le fonctionnement d'une entreprise aquacole dépend d'un certain nombre de facteurs, internes et externes.

5.1. Les facteurs internes

Les principaux facteurs internes sont la taille (capacité de production), les choix techniques, la qualification du personnel, le niveau d'intégration vers l'amont (production d'alevins), le niveau d'intégration vers l'aval (maîtrise de la commercialisation et éventuellement de la transformation des produits), ou encore la structure du capital (familial ou extérieur).

Les facteurs internes ont une forte incidence sur les coûts de production, aussi bien qu'en eau douce qu'en eau de mer (PETIT COORD.J, 1999).

5.2. Les facteurs externes

La prise en compte des facteurs internes ne permet pas d'appréhender complètement le fonctionnement économique des entreprises aquacoles, qui dépend aussi d'un grand nombre de facteurs externes. Classiquement on peut citer parmi les facteurs externes le contexte macro-économique, le contexte institutionnel et réglementaire, et les caractéristiques de la demande. Une des spécificités de l'aquaculture est qu'à ces facteurs externes économiques s'ajoute la dépendance vis-à-vis du milieu naturel, que ce soit pour l'alimentation des animaux en élevage ou tout simplement pour l'utilisation d'eau propre en tant que support aux échanges métaboliques des animaux (PETIT COORD.J, 1999).

6. L'insertion des entreprises aquacoles dans le marché des produits de la mer, et la gestion des relations entre aquaculture et environnement

D'une manière générale les caractéristiques de la demande en produits aquatiques sont difficiles à connaître, les facteurs du changement de cette variable varient d'un endroit à l'autre, sous l'influence des changements de mode de vie, des variations de pouvoir d'achat des consommateurs et des contraintes imposées par la distribution et la transformation.

Dans un marché largement dominé par les produits de la pêche, les produits de l'aquaculture peuvent apparaître souvent marginalisés.

En Algérie il semble que la société soit moins tolérante pour l'aquaculture que pour la pêche (DPRH Bejaia, 2015).

6.1. L'image des produits de l'aquaculture et leurs possibilités de différenciation

Les produits de l'aquaculture ne sont pas jugés uniquement sur leur prix, mais aussi sur leurs caractéristiques par rapport à des produits de référence (produits de la pêche), et sur la qualité de l'information dont dispose le consommateur avant qu'il puisse accorder sa confiance.

Les problèmes d'image des produits de l'aquaculture auprès des consommateurs ne doivent pas être occultés, mais pourront être résolus qu'après avoir défini des critères objectifs de qualité.

En l'absence de paramètres mesurables reconnus comme indicateurs de la qualité des produits et de cahier précis concernant le mode de production, il est difficile d'avoir une approche rationnelle de cette question (PETIT COORD.J, 1999).

Jusqu'à présent, les démarches de labellisation ou d'appellation contrôlée n'ont jamais été la préoccupation des agents en Algérie.

6.2. La gestion des relations entre aquaculture et environnement

Les questions liées à l'environnement jouent un rôle de plus en plus important dans la dynamique de développement de l'aquaculture. Elles ont donné naissance à une large réflexion sur les politiques publiques à mettre en place afin de garantir, d'une part, les bonnes conditions de milieu nécessaires au développement des élevages, et d'autre part, la protection de l'environnement face à l'impact de ces élevages.

L'objectif des politiques publiques et des réglementations est de faire prendre en charge par les entreprises responsables de la pollution une partie des coûts nécessaires pour éviter ou compenser les effets négatifs de leur activité (Jean PETIT COORD.J, 1999).

La théorie économique propose toute une panoplie d'instruments réglementaires et économiques pour réduire l'impact des activités polluantes sur le milieu naturel. Dans le cas d'aquaculture, les instruments les plus couramment utilisés sont de deux ordres (PETIT COORD.J, 1999).

6.2.1. Les mesures réglementaires telles que les normes et les standards

Elles permettent aux autorités de fixer, sous la menace de sanctions, des normes techniques, des quotas d'utilisation de la ressource ou des limitations d'activité. Ce type de mesures, si elles sont respectées, permettent d'évaluer précisément les effets attendus sur la qualité de l'environnement, puisqu'il y a obligation de réduire les émissions de substances polluantes. En revanche n'y a pas d'incitation à aller au-delà des normes.

6.2.2. Les taxes, redevances et subventions

Ces outils doivent permettre à l'entreprise d'appréhender non seulement les coûts de production liés à leur activité (coûts internes), mais aussi en partie le coût social des externalités (coûts externes), par l'assujettissement à une taxe. Cette taxe doit être suffisamment élevée pour inciter les entreprises à limiter les rejets ou à mettre en place des dispositifs techniques réduisant l'impact de leur activité sur le milieu.

Les taxes peuvent être utilisées pour compenser les agents affectés par les externalités, pour financer les opérations de contrôle de l'administration ou pour subventionner des techniques ou pratiques d'élevage plus respectueuses de l'environnement.

7. Principes pour le développement durable de l'aquaculture

Afin de réussir à ancrer l'activité de l'aquaculture et de la pérenniser, il faut opter pour le développement durable de cette activité à travers : «

- *La domestication d'espèces est nécessaire à l'aquaculture. L'interaction des organismes domestiqués avec leurs homologues sauvages ne doit pas produire d'effets néfastes.*
- *L'utilisation des espèces exotiques en aquaculture représente un risque majeur. Le principe de précaution doit être appliqué. L'introduction d'espèces ne doit pas être réalisée que dans des cas spécifiques et en adoptant toutes les précautions nécessaires.*
- *La mise en élevage d'organismes marins ne doit affecter ni l'état naturel, ni la viabilité des populations sauvages, ni leurs écosystèmes, ni la biodiversité.*
- *La production d'aliments pour les organismes aquatiques doit être réalisée de façon durable. La source des matières premières utilisées doit être environnementalement acceptable et ne doit pas produire d'impacts préjudiciables dans les écosystèmes à partir desquels ces ingrédients sont obtenus.*
- *Les matières premières issues des fermes aquicoles doivent être assimilées par le milieu récepteur, qualitativement et quantitativement, sans entraîner d'impacts négatifs sur l'écosystème local.*
- *La possibilité de transfert de pathogènes entre organismes cultivés et populations sauvages doit être minimisée.*
- *L'emploi de produits thérapeutiques doit être géré correctement afin de minimiser d'éventuels effets préjudiciables à l'environnement, etc. » (BILLARD.R, 2005).*

8. Les avantages et les inconvénients de l'aquaculture

L'aquaculture présente des avantages et des inconvénients :

- La provenance des aliments utilisés pour nourrir les poissons : la plupart des espèces élevées sont des espèces carnivores (saumon, truite, turbot, bar, daurade, thon, etc.) et pour les nourrir on prépare des aliments à base de petits poissons, voire on leur donne des poissons entiers dans le cas du thon. Or ces petits poissons ne sont pas eux même élevés et il faut donc avoir recours à la pêche.
- L'aquaculture peut être responsable de la pollution autour des fermes (les antibiotiques et antiparasites en excès vont être diffusés dans le milieu).
- Les espèces élevées sont celles que demande le consommateur et ne correspondent pas toujours aux espèces locales. Il y a donc aussi un risque que les poissons s'échappent et colonisent de nouveaux milieux, en rentrant en compétition avec les espèces locales.
- L'aquaculture peut présenter des risques majeurs pour l'environnement si elle est pratiquée de manière intensive et sans respecter certaines règles (MIRO.V PENILLAR-MICKAEL.P.A QUEVREUX.P.P, 2008).
- L'installation d'élevages aquacoles dans des sites potentiellement utilisables par d'autres activités est souvent assez mal vue du grand public qui a peur d'un impact néfaste sur l'environnement.
- Une excellente maîtrise technologique est indispensable : les aquaculteurs doivent parfaitement maîtriser à la fois les technologies d'élevage et de gestion d'entreprise pour réussir économiquement. Cela veut dire que l'aquaculteur doit avoir, en plus d'une bonne formation scientifique, technique et économique, des capacités particulières à réagir très rapidement à des situations souvent imprévues ou difficilement prévisibles (BURLLOT.G, BUTHON.L, DAVAIN.E.Y, DIDRI.H, PABIOU. Th, RAFINI.M, VALINGOT.Ch, 2005).

Section 2 : L'estimation de l'activité de la pêche en Algérie

En Algérie, la pêche, après avoir stagné pendant longtemps, a connu une évolution rapide avec des innovations et beaucoup de changements au niveau des structures.

1. Evolution des apports de pêche

L'évolution des apports de pêche en Algérie laisse apparaître plusieurs périodes :

1.1. La première période, allant de 1938 à 1945, est caractérisée par une certaine désorganisation et une diminution du nombre d'unités de pêche, entraîné par la seconde guerre mondiale. La production démersale a connu un fléchissement parallèle, plus marqué dans les apports de crevettes qui passent de 750 à 450 tonnes entre 1937 et 1944, que les apports de poisson blanc. Pour le poisson bleu, l'abaissement n'est pas net (RIAZI.A, 1981).

1.2. La deuxième période, va de la fin de la deuxième guerre mondiale à l'aube de l'indépendance de l'Algérie (entre 1949 et 1961). Elle se caractérise par une restructuration de la pêche, un accroissement de la flottille et une certaine amélioration technologique des engins. La production annuelle augmente pendant cette période, les apports de crevettes atteignent 1 750 tonnes, ceux des poissons blancs 8 125 tonnes et enfin 21 250 tonnes de poissons bleus (RIAZI.A, 1981).

Cependant sous le joug colonial, la pêche était devenue l'apanage exclusif des espagnoles, des Maltais et des Italiens. Les algériens en dehors de quelques rares exceptions, n'avaient pas accès aux fonctions de chefs d'entreprises, dans ce secteur d'activité, ils n'étaient des salariés (MAOUEL. Dj, 2003).

1.3. La troisième période, qui s'étend de 1962 à 1980, comprend un démarrage d'une phase initiale de désorganisation complète. Les responsables coloniaux de la pêche en quittant le pays, ne se limitèrent pas à transférer en Europe tous les capitaux actifs de cette branche industrielle ; ils firent également diriger clandestinement leurs chalutiers et les meilleures unités de la flotte de pêche vers des rives étrangères laissant sur les ports algériens, uniquement des appareillages vétustes (MAOUL. Dj, 2003).

Après l'indépendance, 40% de la flotte de pêche quitte le territoire avec ses équipages, maîtres de pêche, mécaniciens et charpentiers de la marine détenant les indicateurs des marques et repères des meilleurs fonds de pêche du pays (MAOUEL. Dj, 2003).

1.4. La quatrième période de 1981 à 1999 durant laquelle, de manière générale, la situation du secteur de la pêche s'annonce critique. Des difficultés de gestion ont été nombreuses vu le manque de matériel d'équipement, de siège et de moyens de liaison, de démarrage des Directions de Pêche de Wilaya (DPW).

Toutefois, les productions annuelles en poisson frais se situent entre 90 000 et 100 000 tonnes, demeurant faibles comparativement aux stocks existants. La flottille de pêche compte 4 777

unités avec un taux d'immobilisation de l'ordre de 40% et touche plus particulièrement les petits métiers 58% du taux d'immobilisation (DPRH Bejaia, 2016).

Les aspects socioéconomique des professionnels de la mer, pourtant déterminant, ont été le plus souvent négligés (compétences, coutumes, mentalité, revenus, conditions de travail, etc.).

Face à une telle situation, les premières tentatives de résolution des problèmes de la pêche par les pouvoirs publics, ont été lancées en 1996. Le gouvernement algérien a adopté à cette date, un programme de développement à moyen terme du secteur de la pêche et de l'aquaculture qui s'inspire du dispositif législatif et réglementaire national et s'inscrit dans le cadre des accords internationaux. Ce programme national pour la pêche devrait donner une nouvelle impulsion à un secteur, à même de contribuer à la politique d'exportation hors hydrocarbures. Après une longue déstabilisation, le secteur des pêches gagne son entière indépendance, par la création du Ministère de la pêche et des Ressources Halieutiques (MPRH) en Décembre 1999.

Des programmes de relance viennent marquer une nouvelle dynamique de développement.

1.5. Cinquième période allant de 2003 à 2007, pendant cette période le secteur a bénéficié d'une attention particulière, la mise en place de moyens nécessaires a permis de consolider ce vecteur économique et stratégique, mais aussi de stabiliser une partie non négligeable de la population grâce à la création durable et équitable de richesse.

Afin d'assurer de manière durable le développement économique du secteur de la pêche deux outils de développement ont été mis à contribution, à savoir :

- Le schéma National de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture.
- Le Plan National de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture.

Le Plan National, à échéance quinquennal 2003-2007, permet d'affirmer au plus vite la présence du secteur parmi les autres secteurs d'activités de l'économie nationale.

Ces deux perspectives de développement, complémentaires, permettent de codifier le développement sectoriel et aboutir à :

- La refondation économique globale du secteur.
- La mise à niveau de l'ensemble de l'appareil productif.
- L'harmonisation et l'organisation des différentes filières d'activités (MPRH, 2007).
-

1.6. Dernière période allant de 2008 à nos jours :

Cette période a vu également le lancement d'importants programmes pour le développement de ce secteur, à savoir :

- En 2008, dans le cadre de l'investissement privé, 36 concessions de pêche continentale et 3 concessions pour la création d'établissements aquacoles.
- Un programme de réalisation de sites d'échouages pour le développement du petit métier en 2009.
- Lancement des halles à marée Colo, Zemmouri et Boudis, etc.
- A partir de 2010, les efforts du secteur ont été concentrés sur la finalisation des opérations de réalisation des infrastructures de formation et des opérations d'équipements inscrites au titre du programme quinquennal 2010-2014 et à ce titre, il y a lieu de noter :
 - La construction du centre d'Instruction en Sécurité Maritime, Ecole de Formation Technique de pêche et d'aquaculture (EFTPA) Cherchell, qui a connu un taux d'avancement des travaux de 95%.
 - La finalisation de l'étude portant construction des Centres d'Instruction en Sécurité Maritime, de l'Institut National Supérieur de la Pêche et de l'Aquaculture (INSPA) et de l'Institut Technologique de la pêche et de l'Aquaculture (ITPA) de Collo débutée en 2014.
 - Le lancement de l'étude relative à la réalisation du siège de l'INSPA et pour lequel il y a eu l'affectation d'un terrain de 03ha.
 - La réalisation de l'opération portant étude pour la rénovation et l'équipement de la station d'expérimentation de béni Saf (Projet lancé en 2014) (MPRH, 2014).

2. Caractéristiques de la pêche en Algérie

La pêche en Algérie est pratiquée toute au long des 1280 km, avec une superficie du plateau continental avoisinant les 13700km², et sa largeur n'est pas homogène dans les différentes régions. Ce phénomène a évidemment une incidence sur la productivité des différents facteurs de production par région et par segment (FERHANE.D, HACHEMANE.M.2003).

D'une manière générale, l'activité de la pêche en Algérie est caractérisée par :

- Un plateau continental très étroit sur la majorité du littoral.
- Une flottille de pêche vétuste.

- Un taux d'immobilisation assez important et qui cesse d'augmenter dans le temps (FERHANE.D, HACHEMANE.M.2003).

2.1. Ressources halieutiques

Du point de vue richesses biologiques la marge continentale de l'Algérie recèle des ressources halieutiques non négligeables. En particulier, ses ressources pélagiques estimées à 500000 tonnes dont 160000 tonnes peuvent être pêchés sans mettre en danger le renouvellement des ressources(DPRH, 2016). Cette biomasse pélagique totale est très proche de celle estimée lors d'une campagne acoustique antérieure 187.191 tonnes effectuée en 1974, elle est également très proche de celle effectuée en 2003 (187milles tonnes), par le navire océanographique Espagnole VISCONDE DE EZA (ZEGHDOUDI.E, 2006).

Les stocks de poissons pélagiques (essentiellement composées de sardines et d'anchois) sont répartis en fonction de trois zones prospectées comme suit :

- Zone Ouest : de Ghazaout à Cap Ténès= 73.000 tonnes.
- Zone centre de Cap Ténès à Azzfoun=59.000tonnes.
- Zone Est : de Bejaïa à El-Kala=28.000tonnes (DPRH Bejaia, 2016).

2.2. Activité de la pêche en Algérie

L'activité de la pêche en Algérie se distingue par son caractère traditionnel, elle se pratique sur tout le littoral.

2.2.1. La flottille de pêche et ports de débarquement

La méditerranée Algérienne touche 15 wilayas à façade maritimes dont cinq au centre, six à l'est et quatre à l'Ouest. L'activité de la pêche en Algérie se distingue par son caractère traditionnel, elle se pratique sur tout le littoral. Il existe sur toute la côte 64points de débarquement, parmi lesquels on distingue 41 ports de pêche, 23 plages d'échouage, 7abris aménagés qui compte un total de 1646 barques actives offrant un emploi direct à 4012 marins pêcheurs de tous âges confondus (DPRH Bejaia, 2016).

2.2.2. Les principaux segments de pêche

Concernant la segmentation de la flottille, elle s'articule autour de trois types de segments :

Tableau 2-1 : les différents segments de la flottille

N°	Segment	Caractéristiques : Longueur en (m)	Nombre recensé
01	Petit métier	<6	85
02	Petit métier	6-12	2964
03	Grand chalutier	>24	542
04	Chalut moyen	12-24	146
05	Grand sardinier	12-24	158
06	Petit sardinier	6-12	1255

Source : MPRH, 2016

Ce tableau représente les différents segments de flottille existants en Algérie, et suivant l'ordre énuméré au tableau ci-dessus, nous décrivons d'une façon succincte chacun de ces segments :

Le segment (1) : représente les petits métiers qui ont une longueur inférieure à 6 m. Ces barques utilisent différents engins et pratiquent plusieurs techniques de pêche. Le propriétaire fait partie de l'équipage et emploie deux à trois personnes généralement de la même famille. La capture est généralement faible et vendue directement à la consommation en frais.

Le segment (2) : englobe les barques qui ont une longueur entre six et douze mètres, elles utilisent plusieurs engins comme le segment (1), chaque barque assure l'emploi de trois à cinq personnes (FERHANE D, HACHEMANE M, 2003).

Les petits métiers, appellation locale qui désigne les petites embarcations. Ces petits métiers sont destinés, principalement à la pêche de l'espadon des sparidae (BENMANSOUR.N.E, 2015).

Segment (3) : comprend les grands chalutiers d'une longueur supérieure à 24. Ce segment est très limité en Algérie. L'investissement est très important et le nombre d'équipage varie entre 14 et 12 personnes.

Segment (4) : Représente les chaluts moyens d'une longueur variant entre 12 et 24m. Le nombre d'équipage est situé entre 8 et 12 personnes (FERHANE.D, HACHEMANE.M, 2003).

Les chalutiers sont destinés principalement à la capture du poisson démersal (ou poisson du fond) appelé communément « poisson blanc » (BENMANSOUR. N.E, 2015).

Segment(5) : Concerne les grands sardiniers avec une longueur qui varie entre 6 et 12m. Le nombre d'équipage diffère d'une manière considérable de 8 à 18 personnes. Ces bateaux peuvent opérer à une distance très loin de la côte (200 miles marins).

Segment (6) : Regroupe les petits sardiniers avec une longueur qui varie entre 6 et 12 m. Le nombre d'équipage varie entre 8et 18marins. Ces barques opèrent au voisinage de la côte (FERHANE. D, HACHEMANE .M, 2003).

Les sardiniers (senneurs), destinés à la capture du poisson pélagique (ou de surface) appelé également « *poisson bleu* » ;(BENMANSOUR. N.E, 2015).

2.3. Les activités de pêche

Le potentiel naturel et ses caractéristiques permettent d'offrir une multitude d'activités de pêche dont les principales par zone et type d'activité sont :

2.3.1. La pêche artisanale : La pêche artisanale en Algérie est une source de vie des pêcheurs complétée dans certain cas par d'autres activités comme l'agriculture et le commerce. Elle est exercée par des bateaux de taille moyenne d'une dimension allant de 6 à 24 m.

Cette activité s'applique au niveau du plateau continental et dans les zones très côtières. Sa durée en mer n'est pas prolongée, elle se limite en quelques heures pour atteindre les zones de pêche (SAHI, M.A et BOUAICHA.M, 2003).

Ce type de pêche, qui sied parfaitement aux modestes bources par l'intermédiaire de petites embarcations contribue de manière significative à :

- La stabilisation des populations littorales isolées et enclavées.
- Répondre aux aspirations des populations, éparses le long du littoral, des jeunes notamment.
- Procurer des activités rémunératrices et d'auto consommation à ces populations notamment dans les zones enclavées et à relief montagneux (Plan National du

Développement de la Pêche et de l'Aquaculture, 2007).

2.3.2. La pêche côtière

La zone côtière située à l'intérieur des six (6) miles marins à partir des alignements de référence qui constitue le domaine d'exploitation des petits métiers, sardiniers et chalutiers.

L'essentiel de la ressource halieutique en particulier et biologique en général est située dans cette frange côtière. Les ressources halieutiques ciblées par les activités de pêche sont riches et variées : (Plan National du Développement de la Pêche et de l'Aquaculture, 2007)

- Les ressources pélagiques par le développement des sardiniers utilisant des moyens de détection de poissons et exploitant rationnellement toutes les aires de pêche.
- Les ressources démersales des fonds de pêche du plateau continental accidenté.
- Les ressources spécifiques de la zone littorale dont notamment le corail rouge, les algues, les oursins, les coquillages côtiers, etc.

Les investissements dans la pêche se font principalement vers ce type de pêche, par l'acquisition de chalutiers et/ou de sardiniers. Cette activité est réputée fort rémunératrice et suscite toujours un engagement pour un grand nombre d'investisseurs.

2.3.3. La pêche hauturière

La pêche hauturière exercée avec des marées de plusieurs jours, regroupe la pêche semi industrielle (bateaux de pêche inférieurs à 35m pour des zones situées entre 6 et 12 miles marins) et la pêche industrielle (bateaux de pêche de plus de 35 m pour les zones situées au-delà des 12 miles marins)

Cette zone de pêche, située au-delà des six (6) miles et à l'intérieur des vingt (20) miles marins, a révélé selon l'étude et les prospections opérés par le passé, une ressource halieutique fort intéressante. A cet effet, les ressources ciblées sont : (Plan National du Développement de la Pêche et de l'Aquaculture, 2007)

- Les ressources pélagiques au moyen de chalutiers armés au chalut pélagique ;
- Les grands migrants halieutiques (thonidés et espadons) au moyen de thoniers, senneurs, palangriers et autres engins de pêche tels que les madragues ; les espèces démersales (crustacés et poisson blancs) au moyen d'une flottille chalutière spécialisée.

2.3.4. La pêche océanique

La pêche océanique est la pêche au-delà de 20 miles marins. L'Algérie n'est pas seulement un pays méditerranéen, en effet, une simple consultation d'une carte géographique, fait apparaître que notre pays est proche de l'océan atlantique. Ainsi, cette position qualifiée de géographique, constitue un privilège en termes d'activité économique liée à la pêche ou au commerce

maritime. Cette proximité, constitue une opportunité en termes de coût et de rentabilité (Plan National du Développement de la Pêche et de l'Aquaculture, 2007).

3. Les acteurs de la filière de la pêche

La filière de la pêche est constituée de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le processus de fabrication des produits, de la matière première « poisson » dans l'eau, jusqu'au produit final disponible pour le consommateur (HANSAL.A, 2013).

3.1. Les pêcheurs

Les pêcheurs sont des acteurs professionnels effectuant une activité de cueillette. Considérés comme des producteurs, les pêcheurs prélèvent une part de la ressource naturelle « poisson ». Cette ressource est renouvelable mais pas illimitée. Les pêcheurs ont donc la responsabilité en termes de développement durable. Ils sont souvent partagés entre nécessité économique et sociale et la préservation des ressources naturelles. Ils entretiennent souvent pour cette raison des liens étroits avec des organisations de soutien des activités de la pêche.

3.2. Les intermédiaires (les mandataires⁶ et les mareyeurs⁷)

Les intermédiaires sont les maillons indispensables entre l'offre des pêcheurs et la demande des consommateurs. Ils achètent le poisson directement aux pêcheurs, aux criées ou aux groupements de producteurs pour les revendre aux grossistes, aux transformateurs, aux poissonniers détaillants, à la grande distribution et aux métiers (cantines scolaires et autres installations de restaurants collectifs). Leur responsabilité est importante, dans la mesure où ils sont les premiers maillons de la filière après des pêcheurs. Une relation économique pérenne et donc fondamentale pour le développement de la filière.

3.3. Les transformateurs

Les transformateurs assurent la valorisation des produits bruts issue de la pêche. La transformation du poisson peut être plus au moins sophistiquée. Dans sa forme la plus simple, le poisson frais transformé peut se présenter à l'état cru, parer, filet ou haché pour être distribuer à la grande distribution ou aux métiers de restauration.

⁶Le mandataire est l'intermédiaire entre le producteur et le vendeur de gros (mareyeur) ou de détail et sa fonction principale est d'écouler les produits pêchés.

⁷Le mareyeur est l'intermédiaire dans l'opération de vente de poisson frais entre le mandataire et le détaillant. Il joue un rôle dans la détermination des prix des espèces à commercialiser et l'application des règles d'hygiène et de salubrité du produit.

3.4. Les distributeurs (revendeurs)

Les distributeurs constituent le dernier chaînon de la filière avant les clients finaux. Ils mettent les produits du poisson à disposition des consommateurs ou des entreprises constituant la cible clientèle visée.

3.5. Les consommateurs

Les consommateurs font partie intégrante de la filière. Ce sont eux, qui vont au final être responsable du développement et de la pérennité économique de cette dernière, du fait que leur comportement d'achat va largement orienter les acteurs de la filière en particulier les pêcheurs et les transformateurs.

4. Relance du secteur des pêches

Depuis 1962, le secteur des pêches a été marqué par une instabilité institutionnelle. Après de multiples affectations. Pour rattraper le retard cumulé, combler les lacunes et peut être remédié la machine halieutique, une nouvelle dynamique semble animer le secteur, matérialiser par la création du Ministère de la pêche et des ressources halieutiques par décret présidentiel en lieu et place du département de la pêche.

4.1. Les objectifs assignés au programme d'appui à la relance du secteur de la pêche

- Le programme d'appui à la relance qui tire sa source de la stratégie et du programme de développement à moyen terme (2001-2005) du secteur de la pêche et de l'aquaculture, adopté en conseil de gouvernement ,était le cadre de référence privilégié pour l'ensemble des acteurs du secteur concerné. L'objectif de ce programme vise : «
- *La lutte contre la pauvreté.*
- *La création de nouveaux emplois permanents (100 000 postes en 2004).*
- *La réduction du chômage.*
- *L'augmentation de la production (130 000 tonnes/an en 2004).*
- *L'amélioration du pouvoir d'achat.*
- *L'augmentation des exportations hors hydrocarbures (2 500 tonnes /an en 2004).*
- *La préservation de l'environnement.*
- *L'équilibre régional et stabilisation des populations.*
- *Le renouvellement et la modernisation de la flotte de pêche (pêche côtière : 300 unités, pêche hauturière : 168 unités, petits métiers : 590 unités) » (MPRH, Juin 2001).*

4.2. Le programme de relance économique

Le ministère de la pêche et des ressources halieutiques à jouer un rôle de premier plan dans la régulation des activités liées à la pêche.

Dans ce sens, le Ministère a défini les mesures lui permettant d'affirmer et de renforcer ses capacités de planification et d'exécution, à court et long terme, dans toutes ces activités en vue de promouvoir le développement économique et social du secteur.

Dans une première phase, le lancement du programme d'appui à la relance économique est déterminant pour l'avenir de la pêche car il vise à réguler de façon optimale le fonctionnement et le développement des activités du secteur, à travers l'identification dans la concertation, des problèmes et des contraintes. Cependant, les concepts et l'approche méthodologique à suivre ont été élaborés pour la concrétisation des programmes et sous programmes, ainsi que la liste des activités prioritaires et les mesures appropriées qui pourraient faire l'objet d'interventions spécifiques entrant dans le cadre de soutien aux activités prioritaires programmées (MPRH, 2007).

Les grands axes du programme de relance économique sont exposés ci-dessous :(MPRH, aout 2001)

- Programme d'évaluation des ressources halieutiques, il permettra de qualifier en permanence l'état des stocks de poisson, de l'effort de pêche qui s'exerce, de même que le déploiement d'un réseau d'observation, de collecte, de traitement et d'analyse des statistiques de pêche.
- Programme d'aménagement des plages d'échouage : ce programme vise l'aménagement de 29 plages d'échouage, il prévoit l'injection de 590 nouveaux petits métiers, la création de 20 unités conchylicoles en mer ouverte ainsi que l'installation de services d'appui. Cette action permettra une production de 2500 tonnes /an supplémentaires et la création de 5000 emplois.
- Programme d'aquaculture et de pêche continentale. Il vise le développement de la pisciculture en zones rurales. Ce programme assure le désenclavement des régions déshéritées par la mise en œuvre d'infrastructures et autres équipements.
- Programme des infrastructures et des actions de développement de la production destinée à l'exportation. L'impact de ce programme amène à la création de 45 000 emplois dont 8000 directs et 37 000 indirects.

- Programme de réalisation des halles de vente des produits de la pêche : ce programme permettra une collecte régulière et fiable des données statistiques relatives aux débarquements. La production prévue à terme du secteur, générerait à travers son transit par les halles à marrés à mettre en place, près de 1 milliard 500 millions de DA de recettes fiscales au profit du trésor public. Dans ce cadre il est impératif d'installer 14 halles de vente sur le territoire national, au niveau des ports de pêche.
- Programme de développement des infrastructures portuaires : ce programme doit être examiné par la commission bâtiments et travaux publics. Les recommandations du secteur des pêches, à cet effet sont :

-Réalisation des ports de pêche : Marsa (Chlef), Tipaza, Tizirt, Bejaia.

-Réalisation d'abris de pêche : Rais Hamidou, Cap Sigli, El Kosa (Dellys).

-Etude d'aménagement et de spécialisation : Tamenfoust, Alger, Oran, Skikda, Bouzedjar, Mostaganem, Dellys.

-Extension portuaire : Annaba, Bejaia.

4.3. Mesures d'accompagnement

Le développement des infrastructures de pêche selon le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques (MPRH) devra être soutenu par l'amélioration des équipements et installations de soutien (froid, ateliers de réparation navale, cases pêcheurs, etc.)

Par ailleurs, la concrétisation de ce programme de relance, nécessite des mesures d'accompagnement institutionnelles et structurelles et qui constituent une partie indissociable de ce programme, on note :

a .Sur le plan institutionnel et juridique

-La création de la chambre nationale de la pêche.

-La création de nouvelles directions de pêche.

-La réhabilitation du centre national d'étude et de développement pour la pêche et l'aquaculture en centre national de recherche et de développement de la pêche et aquaculture (CNRDPA).

b. Sur le plan économique et social

-En matière de financement et de crédit, il s'agira de parachever l'ouverture des caisses locales au niveau de l'ensemble des sites où s'exercent les activités de pêche.

-La promotion d'une politique d'emploi des jeunes dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. Ce qui permettrait l'insertion dans la vie professionnelle de nombreux jeunes formés notamment et rajeunissement de la population des pêcheurs.

c. Sur le plan socioprofessionnelle, l'accent sera mise sur l'adaptation de l'appareil de formation aux besoins réels du secteur ;

En effet, l'Etat a mis en œuvre sur le plan intersectoriel divers instruments pour promouvoir l'investissement :

- Agence de promotion et suivie d'investissement (APSI) : le soutien de cette dernière se matérialise par divers exonérations de taxes et impôts (IRG, IBS, etc.).

- Fond de la Promotion des Exportations (FEP) : l'Etat prend en charge :

-Les frais relatifs à l'étude des marchés extérieurs et à l'amélioration de la qualité des produits destinés à l'exportation.

-L'aide à la participation aux exportations et foires à l'étranger, etc.

- Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) : les jeunes promoteurs des projets à réaliser dans le cadre du soutien à l'emploi de jeunes, bénéficient en plus de l'octroi de prêts non rémunérés et la facilité de la garantie pour l'accès aux crédits bancaires (TVA réduite à 5% pour l'achat des équipements pour la réalisation des projets, et exonération des IRG et IBS pendant 3ans).

D'autres instruments ont été lancés dans le cadre du développement de la pêche et de l'aquaculture à savoir : Fond National d'Aide à la Pêche et Aquaculture (FNAPA), Fond Spécial de Promotion des Exportations (FSPE), Commission d'Aide à la Localisation de Projets d'Investissement (CALPI), Caisse de Garantie des Exportations (GAGEX) (MAOUL Dj, 2003).

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de réforme visant à faire évoluer le pays tout en créant un environnement propice à la relance de l'investissement, l'Algérie offre à travers le secteur de la pêche et de l'aquaculture des atouts mais aussi des défis (MPRH, 2001).

5. Les infractions à l'activité de la pêche

L'enregistrement des cas d'infractions à l'activité de la pêche commence à partir de l'année 2001 qui coïncide avec la création du Ministère de la pêche et des Ressources Halieutiques, ainsi la « *loi cadre* ».

Les cas d'infraction les plus courants sont principalement : « *la pêche dans la zone interdite* » et « *la pêche des poissons n'ayant pas atteint la taille marchande* ». D'une manière générale, la pêche est interdite dans les zones protégées, les zones d'expérimentation, les ports, à proximité des établissements pétroliers et industriels et auprès des zones militaires (Décret exécutif n°96-121, article 37).

En ce qui concerne les autres types d'infractions deux cas ont été enregistrés : un à Alger en 2007 et l'autre à Annaba en 2009 « *transbordement en mer* » (CAR/ASP, 2015).

Le transbordement en mer est lié aux quotas de thon rouge alloués à l'Algérie par la Commission Internationale pour la Conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT).

En 2009, un transbordement s'est effectué dans les eaux territoriales algériennes avec trois bateaux turques et un bateau algérien qui trainait une cage flottante de 50 m de profondeur et 40 m de long, à l'intérieur de laquelle se trouvait 210 tonnes de thon rouge vivant.

6. Les atouts et défis majeurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Algérie

La pêche et l'aquaculture en Algérie connaissent un ensemble d'atouts et de défis :

6.1. Les atouts du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Les principaux atouts de l'économie de la pêche et de l'aquaculture en Algérie selon le MPRH (2014) sont : «

- *Une économie productive renouvelable (valorisation d'un patrimoine naturel intergénérationnel) : 9,5 millions d'hectares de zones de pêche et d'aquaculture exploités et exploitables au bénéfice direct en matière de revenus et d'emplois, de 550.000 habitants.*
- *Un rang privilégié en Méditerranée pour la pêche maritime, deuxième pour les captures totales et première pour capture des petits pélagiques en 2008).*

- *Un potentiel d'impacts significatifs sur l'économie maritime intégrée et le développement local (1.600km de ligne de cote, plus 14millions d'habitants, 40% de la population totale).*
- *Des moyens de production appréciables dont 4.500 bateaux de pêche occupant 78.000emplois.*
- *Une population de professionnels jeunes (60% des inscrits maritimes ont moins de 40 ans).*
- *Les ports et abris de pêche (39 ports de pêche et abris de pêche) constituent des zones stratégiques (services publics, postes frontières maritimes, etc.).*
- *Plus de 80% de la consommation apparente de produits de la pêche est issue de la production nationale contribuant au renforcement de la sécurité alimentaire (quantitative et qualitative).*
- *Des investissements publics et privés importants consentis depuis une décennie (près de 60milliards de dinars), à mieux valoriser sur le plan économique et social (la flottille de pêche a presque doublé, la population maritime a presque triplé, 15 ports et abris de pêche ont été construits ou aménagés) ».*

6.2. Les défis du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Parallèlement, le secteur est confronté aux défis majeurs, ci-après : «

- *Mener à terme et valoriser les investissements publics et privés consentis tout en adoptant une approche valorisant les politiques de développement durable.*
- *Consolider les emplois existants dans la pêche et créer de nouveaux dans les domaines de l'aquaculture, des services et de la commercialisation.*
- *Occuper et valoriser les espaces marins (enjeux de sécurité).*
- *Sauvegarder et renforcer la place de l'Algérie dans la pêche méditerranéenne.*
- *Ouvrir des opportunités de développement et de croissance pour les communes et populations du littoral concernés.*
- *Moderniser les activités de la pêche durable (mise à niveau des techniques et des normes de production et de consommation).*

- *Contribuer à l'émergence de nouvelles activités économiques associées et croisées avec les secteurs valorisant les ressources marines (la croissance bleue)» (MPRH, 2014).*

Conclusion

La pêche ne pourra pas, à elle seule, satisfaire les besoins des populations en produits de la mer. Dans ce contexte, l'aquaculture jouera un rôle de plus en plus important. L'aquaculture et la pêche sont des activités complémentaires, confrontées au défi de satisfaire la hausse de la demande en produits de la mer. Il est sans nul doute que l'augmentation de la production des produits aquatiques à l'avenir ne pourra provenir que de l'aquaculture.

L'aquaculture en Algérie est une activité en pleine expansion, elle a connue plusieurs mutations, en passant tout d'abord par une activité de peuplement et de repeuplement des plans d'eaux naturels et artificiels vers une activité d'élevage au sens propre du terme. Dans le secteur de la pêche les apports étaient considérables, suite à la volonté de relance de la part des pouvoirs publics qui se manifeste. Elle s'est traduite par l'adoption de programmes de développement à moyen terme, cernant le monde halieutique du côté institutionnel, juridique et social. Cependant, même l'initiative de relance prise par les responsables demeure louable et fructueuse à certains niveaux, et s'articule autour de trois types de pêche (artisanale, côtière et hauturière). Notre recherche documentaire et nos investigations sur le terrain vont nous permettre de déceler les insuffisances dans ce secteur.

Chapitre III

La relation entre l'aquaculture, pêche et le
développement local durable

Introduction

La pêche et l'aquaculture, si on prend en compte l'ensemble des activités exercées tout au long des filières, avant, pendant et après capture, jouent un rôle important pour la sécurité alimentaire et la nutrition des populations, l'éradication de la pauvreté, notamment par la création d'emplois, le développement social équitable et l'utilisation durable des ressources. Elles sont nourricières, rémunératrices et participent au développement d'une dynamique territoriale (MPRH, 2014).

De ce fait, développement durable et responsable pour les secteurs précités est indispensable. Dans un objectif d'incitation à une démarche de précaution et dans un véritable effort de construction de la pêche de demain.

Ainsi, dans le présent chapitre qui s'intéresse à l'impact de la pêche et de l'aquaculture sur le développement local durable. Nous allons cerner le développement de la pêche durable, les effets perturbateurs de l'activité de la pêche, les modes de capture et leur impact sur l'environnement, les instruments d'aménagement des pêcheries ainsi que les différentes pollutions et leurs conséquences. Puis nous allons voir comment la pêche peut-elle contribuer au développement économique local dans un pays, et les voies qu'on peut mener pour en arriver à un tel développement. Enfin, on termine ce chapitre par l'analyse des circuits et des différents schémas de commercialisation des produits de la pêche.

Section1 : Le lien entre le développement durable et la pêche

« *La terre est un héritage que nous empruntons à nos enfants* » St Exupéry (BOUZIANI.M, 2006).

Les pollutions marines et côtières sont devenues des problèmes planétaires. Le niveau de dégradation de la qualité du rivage est un indicateur de la pollution de l'arrière-pays, la zone du littoral est plus vulnérable et plus sensible à tous les phénomènes de pollution. La préservation du milieu marin, est devenue l'une des préoccupations à l'échelle mondiale.

Dans le calendrier de protection de l'environnement qui fut adopté par de nombreux pays en 1992, les solutions proposées pour la conservation de la nature, et la résolution des problèmes liés à la pollution des eaux et à la dégradation de l'environnement, réside dans un ensemble de concepts et de propositions qui constituent ce que l'on appelle «*Le développement durable: un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs !*»(BOUZIANI.M, 2006).

La pêche est une activité importante dans le monde entier. Elle contribue aux moyens de subsistance de centaines de millions de personnes en leur assurant un revenu, elle contribue également à la qualité de la vie humaine en satisfaisant des besoins culturels et en procurant d'autres avantages sociaux (par exemple) les activités récréatives, et le développement durable est un but général qui est applicable aux pêches (FAO, 2001).

1. Le développement de la pêche durable

Les rapports de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) ainsi que d'autres organisations gouvernementales et d'ONG émettant des doutes sur la contribution des pêches au développement durable. De nombreuses pêcheries sont surexploitées et /ou des ressources halieutiques sont épuisées.

Les modifications anthropiques des écosystèmes, et notamment des modifications causées par la pêche, compromettent les moyens de subsistance des générations présentes et futures. L'industrie de la pêche a une capacité de capture très supérieure à la capacité de production que peuvent conserver les écosystèmes, si bien que les ressources naturelles, ainsi que le capital financier et les autres ressources humaines ne sont pas utilisées efficacement, aux niveaux national, régional et local (FAO, 2001).

L'activité de la pêche n'est pas durable telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui. La surpêche, le changement climatique, la prédation et la pollution que subit le milieu marin provoquent un déséquilibre entre les capacités de pêche et le potentiel biologique des ressources halieutiques (HAMITTRIS et MEBARAKOU.S, 2008).

Cependant, il est urgent de mettre en place des mesures de gestion qui prennent impacts de la pêche sur le fonctionnement des écosystèmes. Les pratiques actuelles de la pêche, trop souvent issues d'une vision à court terme de rentabilité économique, hypothèque non seulement l'avenir des populations et écosystèmes marins mais également celui du secteur de la pêche à moyen terme (HAMITTRIS et MEBARAKOU.S, 2008).

1.1. Les effets environnementaux perturbateurs de l'activité de la pêche

La surpêche des reproducteurs (surtout chez les espèces à vie longue et faible reproduction), peut rapidement entraîner le déclin du stock et c'est ce qu'on appelle une surpêche de

recrutement⁸, et le non-respect de la réglementation liée à la taille des mailles des filets, et du repos biologique.

L'environnement joue ensuite un rôle déterminant sur le taux de survie des phases précoces (avancer) : œufs, larves et alevins. De nombreuses espèces sont très fragiles, quelques degrés de plus ou de moins, l'absence ou la faible abondance de la proie nécessaire et c'est le recrutement effectif qui s'effondre. Le réchauffement climatique entraîne de graves conséquences ; certaines espèces voient leur sexe déterminé par la température de l'eau, et d'autres espèces changent de sexe en vieillissant tel que la daurade et le sar dits : « *hermaphrodites fonctionnels successifs protandres* » (MARCEL-PIERRE, 2009, p 5).

La plupart des stocks de poisson connaissent donc une grande variabilité interannuelle qui est normalement amortie dans une population saine par le nombre des classes d'âge. Ainsi, en raison des conditions défavorables, un stock peut se trouver dans l'incapacité de supporter un surcroît de mortalité liée à la pêche.

Le changement climatique paraît avoir un effet amplificateur des conséquences de la surpêche, certaines espèces souffrent directement du réchauffement climatique et ne trouvent plus, dans nos eaux une zone propice à leur reproduction.

D'ailleurs, il est souvent difficile de faire la distinction dans l'effondrement d'un stock entre les effets de la surpêche et ceux des conditions environnementales du moment. Fréquemment, c'est l'addition des deux qui provoque l'effondrement.

Enfin, le volume des captures dépend du profil d'exploitation des classes d'âge. De manière générale, on considère qu'épargner les juvéniles et permettre au moins une reproduction autorise d'accroître les captures à terme.

1.2. Impact des techniques de pêche et mode de captures sur l'environnement marin

L'effet de la pêche sur l'écosystème est dû autant aux caractéristiques physiques des engins de pêche⁹ qu'aux modes d'utilisation (SACCHI. J, 2005).

L'utilisation d'une gamme diversifiée d'engins de pêche constitue l'un des facteurs essentiels perturbateurs de l'environnement. Ces engins, qui sont utilisés par la pêche artisanale ou industrielle fragilisent le milieu.

⁸Le recrutement c'est-à-dire le nombre d'œufs émis qui est déterminé par la masse de reproducteurs.

⁹Engins de pêche : ensemble des équipements et des éléments du dispositif de capture, de ramassage ou de cueillette des ressources biologiques.

1.2.1. Les chaluts

Les chaluts sont généralement, des filets de forme conique comportant des ailes à l'ouverture antérieure et se terminant en arrière par une poche de grande dimension, ces filets sont maintenus horizontalement par l'utilisation de panneaux divergents (panneau de chalut), il peut être trainé par un ou deux bateaux côte à côte, et selon le type, fonctionner au fond (chalut de fond) ou entre deux eaux (chalut pélagique) (IFREMER, 2016).

L'impact sur le fond et l'habitat : les chaluts qui raclent le fonds, perturbent substantiellement les habitats et influent fortement sur la biodiversité et sur la qualité du milieu.

1.2.2. Les dragues

Sac en filet ou en métal, remorqué sur le fond au moyen d'une armature présentant une ouverture de forme et de largeur variables, dont la partie inférieure est munie d'une forme de lame formant racloir et parfois de dents (IFREMER, 2016).

Engins remorqués de manière à retenir mollusques, crustacés, poissons, etc. Laissant s'écouler eau, boue et sable, etc. (NEDELEC.C, PORTIER.M, et PRADO.J, 1979).

Comme pour les chaluts de fond, les dragues perturbent et modifient le fond marin et les habitats, par le laminage de la surface du fond, le déplacement de roches, le creusement d'excavation, ainsi que l'arrachage et l'écrasement des espèces érigées et la mise à nu des espèces enfouies.

1.2.3. Les sennes coulissantes

Les sennes méditerranéenne consistent en général en l'assemblage de plusieurs pièces de filets de différents maillages avec leur parties centrales une poche, de petits maillages (de 3 à 4 mm). La senne est un art trainant pouvant être manœuvré à partir d'un bateau. Le halage d'une grande senne de plage vers le rivage nécessite en général beaucoup de personnes (le nombre de personnes augmente en fonction des dimensions totales de la senne) ou parfois l'utilisation d'un treuil. Les sennes utilisées dans les eaux peu profondes sont principalement accusées d'être employées dans des secteurs de concentration de juvéniles (SACCHI.J, 2005).

1.2.4. Les filets droits de fond

Ce sont des filets maillants, souvent calé avant le coucher du soleil et relevés après l'aube, durant généralement moins de 10 heures. Cependant pour des langoustes, le temps d'immersion peut être de 2 à 5 jours. Ainsi, le développement de l'utilisation des filets maillants et des

trémails dans toutes les pêcheries côtières et son extension sur les pentes continentales a conduit à une augmentation du risque de perte de ces engins et, par conséquent, à celles de captures masquées « *pêche fantôme*¹⁰ » (SACCHI.J, 2005).

1.2.5. Les filets maillants

Le poisson est maillé, emmêlé ou pris dans la nappe, qui peut être simple, double ou triple (trémails). Plusieurs types de filets sont combinés en un seul engin (NEDELEC.C, PORTIER.M, et PRADO.J, 1979). Le trémail par exemple : ce type d'engin composé de trois filets parallèles, et dont le filet interne est de maille plus fine que les deux filets extérieurs nuit à la ressource juvénile tel que tous les filets maillants lorsque le maillage n'est pas respecté (THIAO. Dj, 2009).

2. Le mécanisme économique de la surcapacité en pêche

Le mécanisme de la surcapacité en pêche est bien expliqué par la théorie économique à l'aide du concept d'externalité : terme désignant l'influence qu'exerce, sans compensation par le marché, l'activité d'un agent sur le revenu ou la satisfaction d'autres agents (CHAUSSADE.J et GUILLAUME.J, 2006).

Par Exemple : En méditerranée il y a une sous-estimation chronique des prises Italienne en méditerranée centrale et des espagnoles qui pêchent non loin des côtes algériennes. Ce qui entraîne une difficulté d'exactitude des statistiques et d'évaluation des stocks, et risque de friction entre pêcheurs et entre pays.

Il s'agit là d'un problème sérieux sur le plan de l'utilisation rationnelle des ressources vivantes, dont il faudra tenir compte dans les perspectives de développement (CHARBONNIER.D, 1990).

Sur le plan économique les ressources halieutiques appartiennent à la catégorie des ressources communes, définie par la réunion des propriétés de soustractivité et d'indivision (BERKES et AL, 1989) : comme pour la majorité des biens privés. L'exploitation d'un stock par certains pêcheurs diminue la quantité disponible pour les autres (soustractivité) ; mais à la différence des biens privés, il est techniquement difficile, voire impossible d'allouer à l'avance une parcelle déterminée d'un stock à l'usage exclusif d'un pêcheur déterminer (indivision).

¹⁰La pêche fantôme : est la pêche réalisée par des engins de pêche perdus en mer et qui continuent de pêcher sans jamais être récoltés. Les poissons qui se prennent dans les filets finissent par mourir et se décomposer laissant toujours la place pour que d'autres poissons viennent s'y prendre.

En effet, le caractère « *fugitif* », c'est-à-dire à la fois mobile et mal connu de la plupart des ressources halieutiques fait le plus souvent obstacle à des pratiques d'identification de propriété individuelle.

L'interaction entre soustractivité et indivision rend possible le développement d'externalités négatives croisées entre pêcheurs exploitant un même stock (CHAUSSADE.J et GUILLAUME.J, 2006).

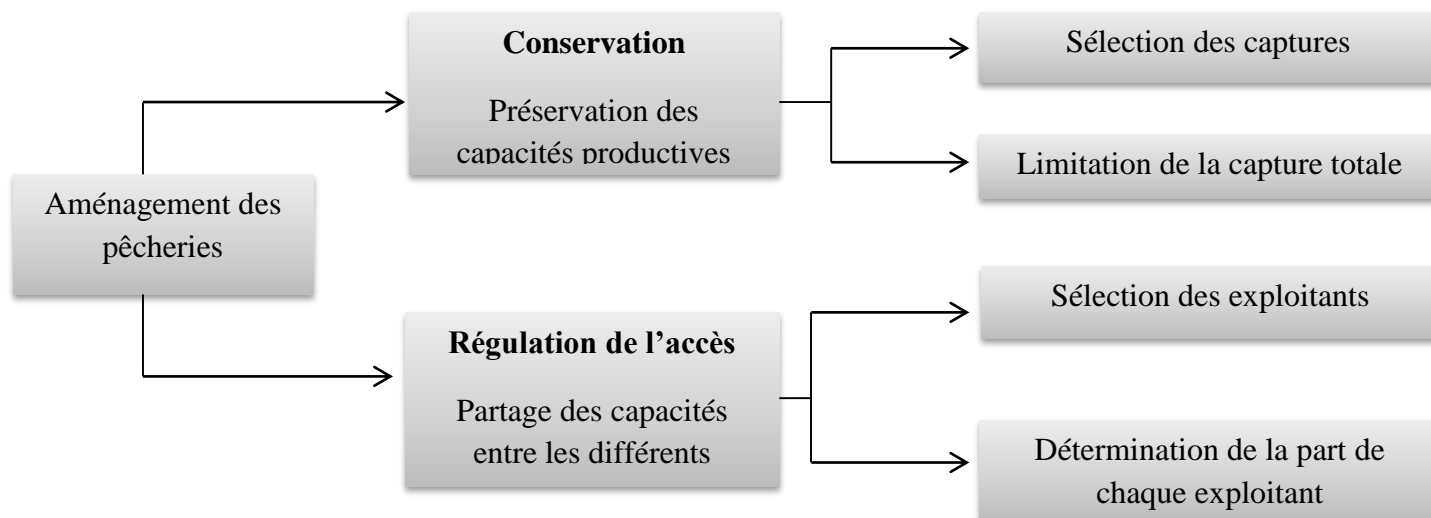
En l'absence d'un mécanisme régulateur adéquat, chaque exploitant est donc incité à développer excessivement son effort, ce qui se traduit généralement par l'accumulation de surcapacités au sein de la pêcherie.

2.1. Une typologie des instruments d'aménagement des pêcheries

Aménager une pêcherie consiste à définir et faire respecter des règles collectives encadrant l'exploitation de la ressource commune.

L'aménagement des pêcheries peut être décomposé en deux grands ensembles de régulation, distincts par les objectifs poursuivis (Figure 01).

Figure 01 : Classification des mesures d'aménagement selon l'objectif poursuivi



Source : Jean Chaussade et Jacques Guillaume, 2006

Les mesures de conservation correspondent à la tâche classique de l'aménagement des pêcheries. Deux sortes de mesures entrent dans cette catégorie :

Les premières souvent dites « *techniques* » ont pour but principal de prévenir la capture prématurée des juvéniles, en agissant sur la sélectivité des engins, les opérations de pêche (aires et saisons de pêche) et les tailles minimales au débarquement ; les secondes visent à limiter la

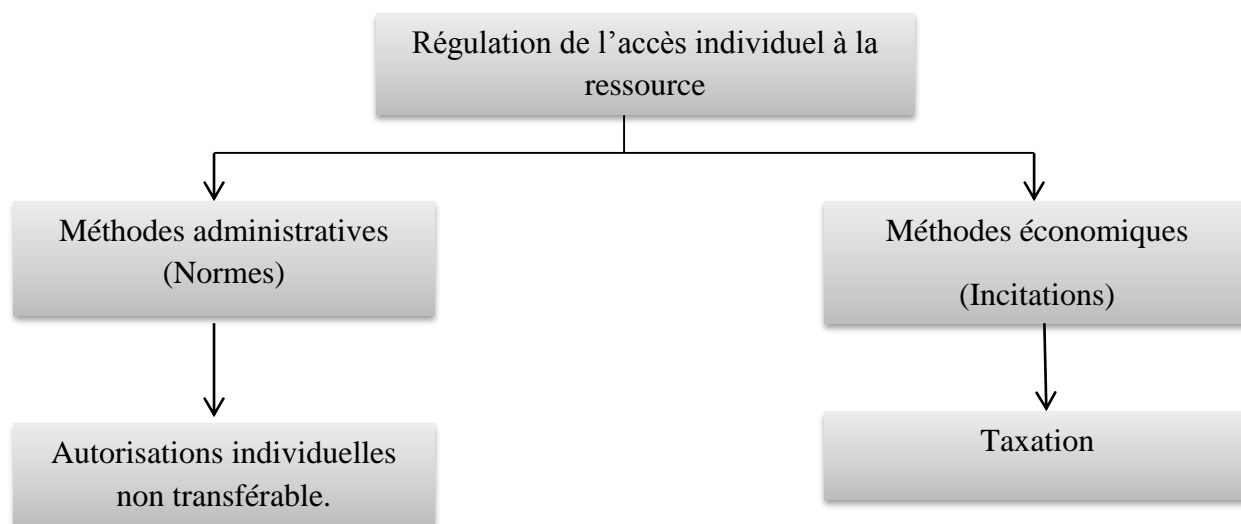
capture totale, afin notamment de conserver une biomasse de reproducteurs suffisante ; elles reposent principalement sur des plafonds de captures (Total Admissible de Capture ou TAC) ou le temps de pêche (annuel, hebdomadaire, journalier), périodiquement réviser pour tenir compte des variations dans l'abondance des stocks.

A la différence des mesures de conservation qui revêtent un caractère général et impersonnel, les mesures de régulation de l'accès visent à contrôler individuellement l'accès à la ressource.

Il s'agit de répartir le potentiel productif limité des stocks entre les exploitants, en sélectionnant les entreprises autorisées à exploiter chaque stocks et en déterminant la part à laquelle chacune peut prétendre dans cette exploitation.

Un second critère de classification des instruments d'aménagement des pêcheries est celui de la méthode par laquelle ils agissent. En matière de politiques publiques, on distingue classiquement les méthodes « administratives » reposant sur l'imposition de normes et les méthodes « économiques » incitant les producteurs à adopter un certain type de comportement. Toutefois, les mesures de conservation y relèvent exclusivement de la norme et c'est essentiellement à propos de la régulation de l'accès que se pose, en pratique, la question du choix entre méthodes administratives et méthodes économiques. (Figure02)

Figure 02 : Classification des instruments de régulation de l'accès selon la méthode de régulation.



Source : Jean Chaussade et Jacques Guillaume, 2006

Les méthodes administratives consistent à attribuer, en nombre limité, des autorisations non transférables habilitant les titulaires à participer à une pêche dans des conditions déterminées.

D'emploi moins courant, les méthodes économiques visent à réconcilier optimum individuel et optimum collectif, en conduisant chaque armement à prendre en compte les externalités qu'il génère lors de ces prélèvements sur la ressource commune.

Pour internaliser ces externalités négatives causées par les exploitants d'un stock on utilise donc, les mesures de taxation qui relèvent de la même philosophie que le principe pollueur- payeur dans la gestion environnementale. La taxation alourdit le coût réel unitaire de l'effort de pêche supporté par les exploitants, ce qui normalement les incite à réduire leur effort (CHAUSSADE.J et GUILLAUME.J, 2006).

2.2. L'effort de pêche

La difficulté de définir des mesures valables de l'effort de pêche est signalée depuis longtemps. On sait qu'on peut l'exprimer essentiellement :1) en nombre de bateaux ;2) en tonnage total (tonneaux de jauge brut : TJB) ;3) en puissance totale installée (nombre de chevaux-vapeur) ou en consommation de Gas-oil ,4) en nombre de sorties en mer ;5) en durée effective de l'opération de pêche (CHARBONNIER. D, 1990).

3. La pollution maritime et côtière

L'origine de la pollution marine et côtière n'est pas récente. Après la seconde guerre mondiale des volumes énormes de déchets et de munitions, d'explosifs, d'armes chimiques ont été coulés en mer. Des déchets nucléaires ont été coulés également par les pays industrialisés. Actuellement, les rejets en mer d'effluent des villes côtières et les cours d'eau charrient en permanence des polluants de tous types, dans les estuaires vers les mers et leurs écosystèmes. Le littoral maritime et les rivages qui constituent des interfaces entre l'espace terrestre et les eaux de mer sont devenus un réceptacle important de la pollution par le pétrole brut, par les sous-produits pétroliers et par les huiles de moteur en particulier.

3.1. La pollution par les hydrocarbures liée au trafic maritime

La mer Méditerranée est menacée par la pollution pétrolière liée au trafic maritime. Le trafic maritime dans la mer Méditerranée est un trafic dense et en même temps la Méditerranée est une route importante de transit pour transporter les marchandises.

La pollution par les hydrocarbures constitue une menace sérieuse pour l'environnement côtier national. Sur les 300 millions de tonnes de pétrole qui transitent par la mer méditerranée, 100 millions de tonnes/an environ passent à proximité des côtes algériennes. Selon les spécialistes ce transit d'hydrocarbure équivaut à un passage de 1800 pétroliers annuels (BOUZIANI.M, 2006).

Environ 50 millions de tonnes d'hydrocarbures sont chargés à partir des ports nationaux, dont 10 000 tonnes de pertes par an au cours des opérations.

Les déversements accidentels et à grande échelle d'eaux usées, de produits chimiques et surtout de produits pétroliers sous forme liquides, menacent l'existence de la faune et de la flore marine. Les marées noires constituent la forme la plus grave de pollution due aux hydrocarbures.

a. Les marées noires

Les déversements accidentels et à grande échelle de produits pétroliers sous forme liquides en mer, créent des marées noires. Ces phénomènes sont une cause importante de pollution des mers et des rivages où les hydrocarbures peuvent entraîner de véritables catastrophes écologiques.

Les polluants déversés en mer sont dilués puis absorbés par les organismes marins, mais à concentration élevée et répétée, les polluants persistent et dégradent la qualité du milieu marin.

La pollution par les hydrocarbures liée aux activités du transport maritime en mer Méditerranée présente principalement deux origines distinctes (pollution opérationnelle, pollution accidentelle). La pollution opérationnelle et la pollution accidentelle, bien que se produisent toutes les deux au cours d'un transport maritime, n'ont pas les mêmes causes.

La pollution accidentelle peut résulter la perte de la cargaison ou des carburants à la suite d'un échouement, d'une collision et d'accidents mineurs survenant à bord du navire.

La pollution opérationnelle résulte du rejet de déchets produits à bord du navire comme des ordures, des eaux usées, des eaux de cales souillées et l'eau de nettoyage des citernes, etc. (ALBAKJAJI.M, 2011).

La mer Méditerranée est aussi un théâtre tragique des accidents maritimes. Dans la mer Méditerranée, en 1991, un accident maritime survenu a déversé 144 000 tonnes d'hydrocarbures (la catastrophe du Haven dans les eaux de Gênes en Italie). Cette quantité est classée en quatrième place parmi les accidents maritimes au niveau mondial causés par des déversements pétroliers graves (ALBAKJAJI.M, 2011).

b. Autres types de pollution pétrolière

D'autres types de pollution sont aussi importants que la pollution aux hydrocarbures.

b.1. Les vidanges des pétroliers

Les vidanges des pétroliers proviennent surtout du lavage des réservoirs pétroliers en mer et du déversement d'eau de ballast polluée avant leur remplissage.

Ces opérations sont à l'origine de la pollution chronique des plages par des dépôts goudronneux.

b.2. Les industries côtières

Les industries sur l'eau et dans les ports modifient profondément l'écologie du littoral.

Ces industries engendrent des activités polluantes, qui s'ajoutent encore à ceux des villes (raffineries de pétrole) et libèrent en mer des déchets, des fumées des influents chargés de substances chimiques qui se répandent sur les rivages et en mer.

b.3. les résidus et déchets

Les autres sources de pollution par le pétrole sont constituées par les résidus des rejets urbains, les effluents des raffineries, les fuites des oléoducs et les déversements des autres industries pétrolières (BOUZIANI.M, 2006).

Il existe aussi des pollutions radioactives, qui proviennent des rejets des usines utilisant des matières fissibles, rejets en mer des produits à haute activité en conteneurs, etc. (CHARBONIER.D, 1990).

3.2. Les conséquences de la pollution pétrolière

Les rejets de produits pétroliers sont responsables d'accidents de pollutions souvent très graves.

Ils contaminent en premier lieu le littoral marin et les plages où le pétrole brut provoque l'asphyxie de tous les animaux qui y vivent et les oiseaux en particulier. La marée noire empêche le soleil d'éclairer les fonds marins et l'air de passer, et met de nombreuses espèces animales en danger en plus des effets dangereux sur la santé et les activités de l'homme (ALBAKJAJI.M, 2011).

La contamination marine par les produits pétroliers a de nombreuses conséquences sur les animaux marins. Les oiseaux touchés par une marée noire et dont leurs plumes se recouvrent de pétrole et perdent ainsi leur flottabilité, meurent par noyade.

Les moules sont très sensibles à la pollution marine. Les poissons sont atteints, en consommant des micro-organismes contaminés et subissent des altérations et des nécroses.

Les autres organismes marins comme le phytoplancton et le zooplancton accumulent les polluants et constituent une voie importante de contamination de la chaîne des poissons et de l'homme.

3.3. Impact effectif de la pollution sur les pêches

Les polluants par leurs diverses origines ont des conséquences graves sur les ressources vivantes et les pêches. Ces effets se font essentiellement sentir sur les franges côtières et dans les lagunes où se manifestent en premier lieu les rejets d'origine tellurique. Il existe donc un danger indéniable de la pollution sur les frayères, sur l'aquaculture côtière et en lagune, et sur l'ensemble des pêches. On attribue également dans certaines régions la baisse des captures due à des effluents d'eaux de lavage de carrières. D'autres cas peuvent être énumérés tel que la mortalité d'organismes, surtout d'espèce sessile comme les moules ou les praires qui est essentiellement due à des phénomènes d'anoxie résultant de la stratification de l'eau de mer pendant l'été où l'on observe des calmes prolongés et des températures élevées (CHARBONNIER.D, 1990). Il faut aussi prendre en considération, l'effet de ces polluants sur les consommateurs.

Il existe des types de poissons rendus invendable par le goût qu'avait donné à sa chair l'absorption des produits chimiques et pétroliers.

4. Les dispositions particulières de la mer méditerranée dans le cadre du régime conventionnel international

L'Algérie a pris en charge le phénomène de pollution par la participation à plusieurs Conventions et accords dont les plus importants :

4.1. La convention de Marpol pour la prévention de la pollution par les navires

La convention Marpol 73 /78 est la réponse apportée par la communauté internationale au problème de la pollution marine par les navires. Elle tient compte de l'importance vitale du transport et cherche à maintenir l'équilibre entre la nécessité de protéger le milieu marin et le désir de ne pas rendre le transport par bateau trop prohibitif.

La convention Marpol 73/78 stipule que :

- La mer Méditerranée est déclarée zone marine spéciale en ce qui concerne le pétrole et les déchets .A l'intérieur de cette zone, le rejet de mélanges pétroliers ou huileux des navires est absolument interdit, à quelques exceptions près mineurs et bien définies.
- Tout déchargement pétrolier ou huileux issu des pétroliers est interdit, à moins que :

-La quantité d'hydrocarbures rejetée représente moins de 1/15.000 000de la cargaison totale. Pour les navires récents (~1993) la proportion est 1/30.000 000.

-Le pétrole soit rejeté à une distance de 50miles de la côte.

- Pour les navires de moins de 400T, à l'exclusion des pétroliers, les rejets sont autorisés lorsque la proportion en pétrole du liquide rejeté n'excède pas 15ppm.Mais ceci est interdit à l'intérieur d'une « zone spéciale » et donc la mer méditerranée.
- Les règlements sont restrictifs en ce qui concerne les rejets en mer et imposent la mise à disposition d'installations de réception des déchets adéquates dans les ports pour permettre aux navires de décharger les déchets à terre.
- Il est demandé aux pétroliers récents (~1993) d'être équipés de citernes ballast séparées, etc. (LAURENT.E.N et CASTELLANE.F, 2003).

4.2. La convention de Barcelone 1976

La convention de Barcelone a été établie par le programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution en Méditerranée (MEDPOL). Les résultats de la première phase de ce programme (1976-1980) ont été déterminants pour la connaissance de la situation de la pollution. Grace à la phase II (1981-1990), on peut s'attendre à pouvoir juger de ses effets sur les zones lagunaires et côtières, siège d'importantes activités halieutiques (CHARBONIER, 1990).

4.3. Mesures nationales dans le cadre de la préservation des ressources halieutiques

En plus des dispositions de préservation qui rentrent dans le régime conventionnel international, nous avons les mesures prises dans le cadre de la réglementation nationale :

4.3.1. La réglementation de la pêche

Pour des fins de conservation des stocks, le Ministère de la pêche et des ressources halieutiques a procédé à la régulation de l'effort de pêche ciblant certaines espèces par certaines mesures,

dont, l'interdiction de l'utilisation des différents chaluts à l'intérieur des 03 miles marins pour la période allant du 01 mai au 31 août en créant, chaque année, des cellules de suivi au niveau local, composées de plusieurs organismes, et la pêche à l'espadon pour 02 périodes différentes dans l'année, l'une du 15 février au 15 mars et l'autre du 1er octobre au 30 novembre.

-Décret exécutif n° 04-86 du 18/03/2004 (JO-RADP n° 18-2004) fixant les tailles minimales marchandes des ressources biologiques.

-Arrêté du 17/03 /2003 portant dates d'ouverture et de fermeture de la campagne de pêche commerciale des grands migrateurs halieutiques dans les eaux sous juridiction nationale, fixés comme suit :

- **Ouverture de la première phase de la campagne**

Pour les palangriers pélagiques de plus de 26 mètres de longueur : du 1er janvier au 31 mai, de jour comme de nuit ;

Pour les senneurs : du 1er janvier au 15 juillet inclus, de jour comme de nuit.

- **Ouverture de la deuxième phase de la campagne**

Pour les palangriers pélagiques de plus de 24 mètres de longueur : du premier août au 31 décembre inclus, de jour comme de nuit ;

Pour les senneurs : du 16 août au 31 décembre inclus, de jour comme de nuit.

- Arrêté du 24/04/2004 pour la limitation d'utilisation des chaluts pélagiques, semi pélagiques et de fond dans le temps et dans l'espace (à l'intérieur des 03 miles pour la période allant du 01 mai au 31 août).

- Arrêté du 21 septembre 2011 fixant la période de fermeture de la pêche à l'espadon dans les eaux sous juridiction nationale (article 2 : 1er octobre au 30 novembre).

- Arrêté du 21 septembre 2011 fixant la période de fermeture de la pêche à l'espadon dans les eaux sous juridiction nationale.

4.3.2. Autres mesures de préservation

D'autres mesures de préservation de l'environnement marin peuvent être mise en œuvre selon la **FAO (2001)** : «

- *Assurer une meilleure information sur des facteurs dépassant le cadre conventionnel de l'aménagement de pêcheries.*
- *Intégrer l'aménagement des pêcheries dans la gestion des zones côtières.*
- *Contrôler les activités basées à terre qui dégradent l'environnement marin.*
- *Contrôler plus étroitement l'accès aux ressources communes.*
- *Renforcer les institutions et les cadres juridiques.*
- *Assurer une plus large participation de tous les intéressés au processus d'aménagement des pêcheries.*
- *Améliorer le recouvrement et la mise en commun des informations sur les pêcheries et sur leur environnement.*
- *Mieux faire comprendre les caractéristiques socioéconomiques des pêcheries.*
- *Mettre en place des systèmes plus stricts de surveillance continue, de contrôle et de mise en application.*
- *Prise en compte du phénomène de plasticité sexuelle.*
- *Adopter des mesures permettant de faire face à la dynamique incertaine et variable des ressources naturelles et des écosystèmes ; et*
- *Renforcer l'engagement de la communauté à assurer une utilisation responsable des ressources naturelles. »*

5. Impact des piscicultures sur l'environnement

Les modifications de l'environnement par les fermes aquacoles peuvent être présentées sous différents aspects qui sont :

5.1. Altérations physiques

L'installation de fermes aquacoles conduit à de nombreuses modifications de l'environnement physiques, par l'utilisation de l'espace :

5.1.1. Utilisation de l'espace

En pisciculture marine intensive, l'utilisation de l'espace est en réalité problème important. Dans le cas d'un élevage en cages par exemple qui utilise le milieu dans ces trois dimensions, une seule cage est de 12×12×7m (soit environ 1000m³).

Dans les piscicultures intensives continentales, l'emprise au sol varie de 0,5 à environ 3 hectares pour les plus importantes.

5.1.2. Nuisance esthétique

En pisciculture marine, le problème paraît peu important pour les cages, qui sont des structures relativement légères et à caractère transitoire. Le problème peut être plus délicat pour les élevages à terre, notamment dans les sites remarquables.

5.2. Rapports avec la faune sauvage

Les rapports des élevages avec la faune sauvage de poisson concernent les risques d'échange de pathogènes¹¹ et de parasites¹², les risques liés aux introductions d'espèces ou de races allogènes (poisson d'élevage échappés dans le milieu) et les risques pour le patrimoine génétique des espèces sauvages.

Section 2 : Le rôle socio-économique de l'activité de la pêche et de l'aquaculture en Algérie

Quels que soient les mécanismes que l'on qualifie de fondamentaux, quelles que soient les hiérarchies que l'on voudrait proposer, tout le monde s'accorde sur le fait que l'activité de la pêche constitue ce réservoir de surplus qui doit permettre d'amorcer une accumulation de capital productif. Cette accumulation concernera surtout les secteurs économiques dans les zones côtières où les collectivités qui ont leurs économies liées à la pêche, en particulier dans l'industrie agroalimentaire et le commerce (HANSAL.A, 2013).

1. Le rôle économique de l'activité de la pêche

De manière générale, des études et recherches sont de plus en plus menées dans le souci de non seulement mettre à la disposition de ceux qui interviennent dans le domaine de la pêche des informations concernant le rôle que joue ce secteur dans l'économie ; mais aussi de promouvoir celui-ci afin qu'il puisse répondre aux attentes, c'est-à-dire satisfaire au mieux la demande alimentaire, le besoin d'emploi.

Ainsi, plusieurs études ont été menées par la FAO sur le rôle des pêches dans l'économie alimentaire, qui s'attachent à montrer comment les ressources alimentaires que contiennent les mers et les eaux intérieures peuvent contribuer à améliorer le régime alimentaire et le niveau des revenus surtout dans les pays en voie de développement.

¹¹Pathogène : qui provoque des maladies

¹² Parasite : organisme vivant au dépend d'un autre

Etant donné que pour beaucoup de ces pays, le poisson joue un rôle important dans la nutrition, et les exportations de produits de la pêche vers les pays industriels constituent parfois une source substantielle de recettes en devises.

Le rôle du poisson dans le régime alimentaire de la population varie considérablement selon les pays. C'est dans les pays d'Afrique que la consommation est plus faible avec un ratio alimentaire de 6,4 kg par habitant, tandis que les autres pays nous avons les pays l'Asie par exemple : 20,7 kg par personne, Chine 15,4 kg par personne. Pour l'Océanie, l'Amérique du nord, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, la consommation de poisson par habitant a atteint, respectivement, 24,6 kg, 24,1kg, 22,00kg et 9,9 kg.

Pour l'Algérie en plus d'un ratio de consommation annuelle moyen par habitant qui est de 6,4 kg qui est jugé insuffisant du point de vue social, nous avons la contribution du secteur au PIB qui est vraiment faible (entre 0,8 et 0,9 %). Malgré ces données qui ne sont pas prometteuses mais on ne peut pas nier l'apport du secteur en matière de création d'emplois.

2. L'activité de la pêche levier du développement local

Historiquement quel que soit le pays où la région il existe deux types de pêche local :

- Celles qui sont fondées sur la pêche de subsistance qui est orientée vers l'autoconsommation.
- Celles qui sont spécialisées, et pratiquent la pêche professionnelle soit (artisanale/commerciale) soit (industrielle/commerciale). Elle fait partie d'une forme de pêche professionnelle où les prises sont destinées à l'industrie agroalimentaire et à la commercialisation soit à la population locale ou à l'exportation.

Quel type de développement local ont engendrés ces deux types d'activité de pêche ?

Une combinaison entre reproduction simple des unités de pêche destinée juste à la consommation et une reproduction élargie de la dynamique économique collective ,orienter vers l'industrie agroalimentaire et à la commercialisation (économie communale).

Dans cette hypothèse la pêche pourrait devenir le centre d'une stratégie économique aréolaire : à partir de l'activité halieutique se développeraient des activités annexes, d'agroalimentaire, de commerce, de tourisme, d'hébergement, de restauration, de visites éco-touristiques, etc.

Il y a là, l'expression d'une véritable dynamique entrepreneuriale¹³ intersectorielle. Cette agglomération d'activités marines autour de la pêche qui on constitue sans doute l'axe principal induit localement une atmosphère favorable à une offre de production et de services liée à une valorisation durable du milieu marin et à une demande croissante régionale, nationale, et même internationale de ces mêmes biens et services.

Cette agglomération d'activités marines autour de la pêche qui ont constitué sans doute l'axe principal induit localement une atmosphère favorable à une offre de production et de services liée à la valorisation durable du milieu marin et à une demande croissante régionale, nationale, et même internationale de ces mêmes biens et services(HANSAL.A, 2013).

« Historiquement, la pêche locale a contribué au développement économique en fournissant aux agro-alimentaires les matières premières nécessaires mais le développement ainsi engendré ne sera « local » que si l'on s'efforce de créer ou de maintenir le plus possible sur place les activités de transformation des produits de la pêche. Il apparait évident qu'elle ne peut le faire seule et que le développement de territoires marchands et de transformations, qui constituent une des trames essentielles du développement local, ne peuvent apparaitre que si d'autres activités inductrices, indépendantes de l'activité de la pêche, sont créées dans les zones côtières concernées. » (HANSAL.A, 2013).

La pêche est une activité à forte potentialité en termes de retombées socioéconomique et par sa contribution dans la création d'emplois et l'intégration de plusieurs catégories de la population algérienne dans le marché du travail.

La pêche côtière est l'activité principale de la plupart de zones littorales et son importance socioéconomique et culturelle rythme la vie de toute sa population malgré toutes les difficultés liées au contexte sectoriel (BEN ABDELHAMID.S, 2014).

2.1. La pêche tourisme : une nouvelle forme de développement local durable

¹³Entreprenariat a été défini comme : « L'action humaine, soutenue par le milieu environnement, générant de la valeur sur le marché par la création d'une activité économique, évoluant avec cette valeur pour finalement affecter l'économie, et ce, dans le but de mieux répondre aux besoins individuels et collectifs d'un territoire » (Pierre André et Louis Cadieux, 2010)

La pêche tourisme¹⁴ ou « *pescatourisme* »¹⁵ est une nouvelle approche éco-touristique qui combine les activités de la pêche côtière et du tourisme, cette nouvelle activité est extrêmement remarquable tant par la valorisation que la préservation de l'espace maritime local.

La pêche tourisme est une activité qui donne la possibilité à des pêcheurs professionnels d'accueillir à bord de leurs embarcations un certain nombre de touristes pour participer à une activité de tourisme, récréation et de découverte du monde de la mer et des métiers traditionnels de la petite pêche côtière. Cela permet au pêcheur d'assurer un revenu complémentaire par la diversification de son activité de base ; la pêche tourisme vise une diversification de l'activité principale des pêcheurs tout en leur permettant de témoigner auprès du public de leur métier et des réalités de la profession, il permet également au pêcheur de lui en faire percevoir toutes les difficultés notamment en termes de gestion de ressources halieutiques (BEN ABDELHAMID. S, 2014).

2.2. Ecotourisme dans les fermes aquacoles

A l'instar des fermes en milieu rural, les installations aquacoles peuvent devenir des attractions touristiques. Outre la visite des installations et l'observation des systèmes de production, les visiteurs peuvent apprendre bien des choses sur l'intégration de la production aquacole dans l'environnement. Le fait qu'un grand nombre de touristes et d'autres peuvent être attiré par les cages aquacoles, ce qui peut être utilisé comme élément touristique, par exemple à travers l'organisation de plongés aux alentours des cages.

Cela permettrait aux vacanciers de voir l'aquaculture sous un meilleur angle, tout en encourageant les producteurs à bien entretenir leurs fermes aquacoles et les environs afin de présenter une image positive de leur activité. En outre les produits pourraient être vendus directement aux touristes (Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN, 2007).

2.3. L'activité de la pêche peut soutenir le développement local

L'activité de la pêche peut donc difficilement provoquer seule le développement local. Par contre, elle joue dans un grand nombre de cas un rôle essentiel de « *soutien* » au développement, qui prend des formes divers. Le point de départ de la réflexion que l'on peut faire dans ce

¹⁴Pour l'OMT, « le tourisme est un déplacement hors de son lieu de résidence habituel pour plus de 24heures mais moins de 4mois, dans un but de loisirs, un but professionnel (tourisme d'affaires) ou un but sanitaire (tourisme de santé) » (Alain LAURENT, 2003, p08)

¹⁵Pescatourisme : c'est un tourisme qui propose des journées de balade en mer, pour découvrir la profession de pêcheur et le milieu marin.

domaine est la prise de conscience de l'importance de l'activité de la pêche dans beaucoup de zones côtières.

Une étude qui a porté sur la comparaison de plusieurs zones côtières méditerranéennes, appartenant à l'Algérie, la France, le Portugal, la Roumanie et la Tunisie, montre que l'activité de la pêche dans ces zones représente un défi essentiel en termes de génération d'emplois et de revenus, ainsi que de fourniture en protéines animales pour la population. Elle représente également une importante source de devises pour les pays en développement.

En Algérie la part de la pêche dans le PIB est trop faible, il varie entre 0,6% et 0,8% du PIB national.

3. La commercialisation des produits de la pêche en Algérie

L'Etat entend par le développement du secteur des pêches privilégier l'autosuffisance alimentaire, notamment en augmentant la consommation de poisson frais par personne. Il est donc clair qu'on vise avant tout une meilleure satisfaction des besoins alimentaires en protéines animales de la population, ceci suppose pour le secteur des pêches, une meilleure production, une plus large distribution et des prix accessibles. Car il semble que l'absence actuelle de régulation de l'offre serait une des causes essentielles de ce déséquilibre du marché.

La réalisation de cet objectif repose en premier lieu, sur une bonne appréciation des mécanismes bio-socio-économique régissant le secteur de la pêche en Algérie.

Ainsi, recueillir des informations sur l'état des stocks, la conduite des flottilles, la réglementation, la distribution, la transformation et la valorisation des produits de la pêche, et savoir que l'organisation et les conditions socio-professionnelles dans le secteur des pêches, nous aide à comprendre le processus de commercialisation.

3.1. Analyse du circuit de commercialisation

La commercialisation des produits de la pêche couvre tous les aspects de l'activité à partir de la mise à quai de la production jusqu'à l'arrivée au consommateur. A cet effet, la maîtrise de cette chaîne passe en premier lieu par une connaissance de tous ces maillons à savoir la production, les halles à marées, le système de vente, l'hygiène et salubrité, le transport et la chaîne de froid, projets en cours ou réalisés dans le cadre des programmes de soutiens aux jeunes chômeurs et le commerce extérieur (CNRDPA, 2010).

3.1.1. Production

Les efforts économiques consentis ces dernières années pour développer le secteur de la pêche ont exhibé une amélioration concrète dans les niveaux de production récents.

La production halieutique a connu une augmentation graduelle et importante depuis le début des années quatre-vingt en marquant un pic de production de l'ordre de 157021tonnes en 2006. L'accroissement du nombre de navires de 3643 en 2004 à 4449 en premier semestre 2010, résultat des effets du plan de relance économique à travers la rénovation de la flotte et d'introduction de nouvelles unités de pêche semblent être les causes principales.

Les niveaux de production observés nécessitent une prise en charge adéquate en matière de modernisation du système de commercialisation.

La situation des infrastructures portuaires, des halles à marées, moyens de transport et des industries de transformation restent aussi des facteurs déterminants qu'influent directement sur la performance du système et par conséquent sur les résultats socioéconomiques du secteur de la pêche (CNRDPA, 2010).

3.1.2. Halles à marées

La halle à marée est une installation sur le quai du port de pêche où le poisson est trié selon les normes précises débarqué et exposé à la vente. Elle représente l'espace où doivent être vendus tous les produits de la pêche, comme elle comporte notamment des carreaux pour mareyeurs, des bureaux de services et des chambres froides et elle joue normalement un rôle décisif dans le respect de la taille marchande, la transparence des prix, l'hygiène et salubrité du produit, sa distribution et l'organisation de l'activité en général. La méthode la plus répandue est celle à la criée.

Sur les onze (11) halles à marées existantes, seulement sept (07) sont opérationnelles, à savoir celles d'Annaba, d'Alger, de Mostaganem, d'Oran, de Béni-Saf, de Bouharoun, Cap Djinet, Arzew et Azeffoun (récemment achevées).

Le port de Bejaia ne comporte pas de halle de vente, principale infrastructure pour l'organisation de la commercialisation des produits de la pêche. La production est écoulee sur le quai juste après le débarquement. La vente se fait par chuchotement des prix aux oreilles des mandataires chargés de cette opération.

Il existe un réseau important de petits opérateurs économiques informels prenant en charge des activités importantes en tant que mandataires, mareyeurs, grossistes, demi-grossistes et détaillants qui ont un effet positif sur l'emploi et le commerce dans plusieurs domaines.

3.1.3. Hygiène et salubrité

Les conditions d'hygiène et de salubrité du produit de la pêche commercialisé sont les mêmes à travers toute la côte. Durant toute la chaîne de commercialisation, le poisson est exposé à plusieurs aléas de transport et d'emballage. Le produit a donc diminué dans sa qualité nutritive et gustative en plus des risques de contamination causant ainsi des maladies.

Après sa capture, le poisson est directement mis sur le pont pour subir le tri. Son contact avec la matière de construction du bateau représente la première source de contamination bactérienne. L'emballage utilisé est constitué de casiers en bois souvent mal nettoyés et utilisés plusieurs fois. Le poisson est ensuite laissé à l'air libre sous la température ambiante sans utilisation de la glace durant toute la traversée pour le retour au port. Il est ensuite vendu en gros sous les mêmes conditions. La vente en gros se fait sur le quai mal nettoyé, le parterre du port défoncé avec tous les risques de contamination possibles. Les casiers vides sont entreposés dans des endroits insalubres, et les pièces de poissons de grandes tailles sont vendues sur le sol à la pièce (CNRDPA, 2010).

L'autre maillon faible de la chaîne de commercialisation dans le pays est l'utilisation de la glace et le froid. La glace utilisée est de bonne qualité à la fabrication, exposées à une mauvaise manipulation lorsqu'elle est mise dans des sacs en fibres végétales ou plastique, utilisés préalablement pour autre chose. Par ailleurs, la glace étalée sur le poisson est recouverte par du papier journal qui devient noir par la fusion de l'ancre très toxique (CNRDPA, 2010).

La vente en détail est partout la même, aucune mesure d'hygiène n'est respectée. Le poisson est vendu sur les trottoirs et aux abords des marchés populaires sans utilisation de moyens de réfrigération. Les revendeurs jettent de l'eau douce insalubre et continuent sur le poisson pour lui donner une allure de fraîcheur. L'emballage utilisé par les détaillants est soit en plastique ou en papier journal et même en papier de sacs de ciment utilisés ou de sacs de matière première telle que la résine de PVC.

L'absence de la halle à marée dans la plupart des ports Algérien justifie la carence des services vétérinaires (CNRDPA, 2010).

3.1.4. Le système de vente

Le système de vente des produits frais se fait selon deux(02) méthodes :

-A la « *criée* » c'est-à-dire vente aux enchères comme à l'ouest du pays et à Alger.

-Aux chuchotements c'est-à-dire que les prix sont connus par le mandataire et le mareyeur seulement, cas du port de Bejaïa. Cette pratique est utilisée pour éviter les concurrences déloyales entre les mareyeurs (CNRDPA, 2000).

Le contrôle de la qualité du poisson commercialisé et précisément les tailles marchandes est effectué par les services gardes côtes, pour le contrôle de la qualité par un vétérinaire de la Wilaya qui relève de la direction du service vétérinaire de la Wilaya. Il est malheureusement utile de noter que les services de prospection sanitaire sont absents dans beaucoup de sites de débarquement comme par exemple aux ports de Bejaïa ,Jijel, El kala, Chetaibi, etc. et même quand ces services sont présents, ils ne sont pas tout à fait efficace .Car, le contrôle se résume seulement à l'état dans lequel se trouve le poisson et les conditions dans lesquelles s'est faite la pêche .Quant aux conditions de conservation du produit dès sa capture, au transport et à la commercialisation, ils ne font pas l'objet de contrôle strict et régulier, comme cela est mentionné dans la réglementation : (MPRH ,2006)

La pêche et l'aquaculture sont des activités économiques importantes en termes de production alimentaire et de création d'emplois. Le succès de ces deux activités dépend essentiellement de l'évaluation des ressources halieutiques d'une part et de la préservation des écosystèmes marins ambiants d'autre part. A cet effet, pour se faire, une réglementation adéquate est indispensable pour une exploitation des ressources biologiques, tant en ce qui concerne l'armement des navires de pêche que les techniques et engins de pêche utilisés sans oublier les conditions de conservation du produits dès sa capture, au transport et à la commercialisation.

En résumé, les produits de la pêche et de l'aquaculture obéissent à de multiples paramètres dictés par la loi Algérienne :

« Article. 33. Les moyens de transport des produits de la pêche et de l'aquaculture doivent être conçus et équipés de manière à assurer le maintien des températures fixées par la réglementation en vigueur.

Les parois internes de ces moyens de transport doivent être lisses et faciles à nettoyer et à désinfecter.

Chapitre III La relation entre l'aquaculture, pêche et le développement local durable

Les entrepôts et moyens de transport frigorifiques doivent être munis d'un système d'enregistrement de la température placé de façon à pouvoir être consulté facilement.

Article. 34. Après le débarquement, les produits de la pêche doivent être acheminés sans délai vers les lieux de vente, couverts de glace ou entreposés dans des chambres froides tel que précisé par les dispositions du présent décret. Les revendeurs et transformateurs des produits de la pêche et de l'aquaculture doivent les conserver à des températures entre 0° C et +2°C.

Article. 35. Les étalages de présentation des produits de la pêche et de l'aquaculture doivent être :

- *Aménagés de sorte que l'eau de fusion de la glace puisse s'écouler sans risque de contamination pour les produits placés à un niveau inférieur.*
 - *Etre situés à une hauteur les séparant du sol, mis à l'abri du soleil ou intempéries et nettoyés après chaque jour de vente. La pente du sol doit être réglée de façon à pouvoir diriger les eaux résiduaires ou le lavage vers un orifice d'évacuation muni d'un grillage et d'un siphon.*
 - *Frigorifique pour la mise en vente des produits de la pêche et de l'aquaculture congelés.*
- »

a. Les différents schémas de commercialisation

En Algérie, seule la pêche côtière assure la totalité de la production, destinée à satisfaire la demande nationale. Le système de commercialisation relève presque dans sa totalité du ressort du secteur privé (MAOUL Dj, 2003).

Il existe trois principaux schémas de commercialisation du poisson frais (BOUMESSAOUD.M, FERHAN. Dj, 2000).

Schéma 01 :

Ce schéma se trouve dans tous les ports ou existe une halle de vente. Il se décompose comme suit :

Producteur \Rightarrow Mandataire \Rightarrow Mareyeurs \Rightarrow distributeurs \Rightarrow consommateurs

Schéma 02 :

Ce schéma se trouve au niveau des abris de pêche et les ports semi-structurés :



Le circuit de commercialisation tracé dans les schémas (1) et (2) représente un circuit long en raison de l'importance des quantités pêchées et du nombre d'intermédiaires opérants.

L'absence des mandataires dans le schéma (2) s'explique par une défaillance structurelle au niveau des ports, telle que l'exiguïté de la pêcherie qui empêche le bon écoulement de la marchandise de nature hautement périssable ou bien de certain cas par le refus des armateurs de cette catégorie légale de commerçant qui captent un pourcentage de leurs recettes à chaque transaction. Les producteurs sont liés par des contrats verbaux aux mandataires (BOUMESSAOUD. M, FERHAN. Dj, 2000).

Schéma 03 :

Ce schéma concerne les plages d'échouage et certains abris de pêche où la flottille n'est pas très importante. Il s'agit essentiellement des petits métiers qui rentrent à différentes heures de la journée et dont la production et le nombre de sorties ne sont pas important.

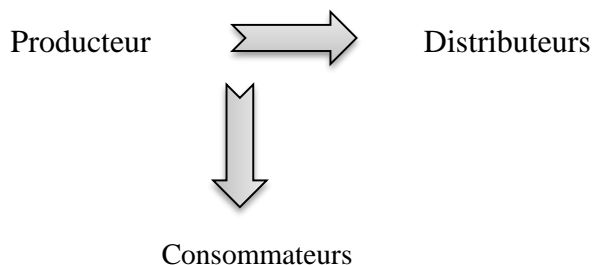
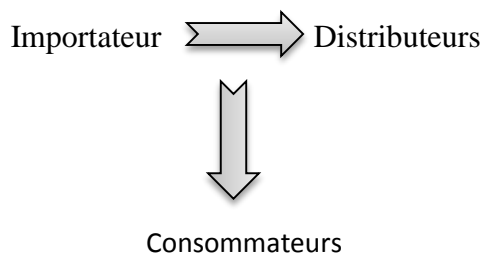


Schéma 04 :

Ce schéma concerne le poisson congelé qui ne suit pas la logique des circuits de vente du poisson frais, le poisson congelé est envoyé directement aux entrepôts frigorifiques.



Dans le cas du circuit de commercialisation court, tel que sur le schéma (3) et (4), la production est directement acheminée par le producteur au consommateur, seulement, ce type de circuit n'est pas dominant. Il existe que dans les petites localités où la production n'est ni assez importante, ni assez homogène, ce qui pose problème en terme de satisfaction qualitative et quantitative de l'offre (BOUMESSAOUD.M, FERHAN. Dj, 2000).

Toutefois, l'écoulement des débarquements halieutiques se fait facilement et rapidement. Le produit garde sa fraîcheur, d'où une meilleure appréciation et satisfaction de la part du consommateur.

Le circuit court peut se développer en un circuit relativement long par l'apparition d'un intermédiaire entre le producteur et le consommateur de poisson dans le cas où la production est relativement importante (MAOUL. Dj, 2003).

« Ce circuit de distribution du poisson fait appel au marché parallèle, non officiel, car l'évaluation des quantités pêchées échappent au contrôle de l'Etat. Les prix du poisson sur le marché interne du pays sont étroitement liés aux fluctuations de l'offre et de la demande. Ils évoluent en fonction de l'espèce, des régions et aussi du nombre d'intermédiaires. L'irrégularité du système de distribution est sans doute une conséquence de l'absence d'une politique de prix. » (MAOUL. Dj, 2003).

Les systèmes de distribution antérieure du poisson frais varient selon les régions, la distance du port de débarquement, la densité de la population et les facilités disponibles. L'ensemble de ces facteurs joue un rôle essentiel dans la fixation des prix du poisson.

En ce qui concerne par exemple les petits métiers, ces derniers sont tributaire des mandataires et des mareyeurs qui leurs achètent leurs poisson sur place et leurs imposent leurs prix. Le pêcheur ne peut que se plier aux conditions fixées par le mandataire ou le mareyeur parce qu'il ne possède aucun moyen de transport pour son produit vers les grandes villes (BOUMESSAOUD. M, FERHAN. Dj, 2000).

b. La taille marchande

La taille minimale marchande des ressources biologiques est indispensable pour empêcher la surexploitation de la ressource, la mise sur le marché des produits non réglementés et la capture d'individus immatures (MPRH, 2004).

Le Décret exécutif n°08-118 du 3 Rabie Ethani 1429 correspondant au 9 avril 2008 fixe les tailles minimales marchandes des espèces biologiques (MPRH, décembre 2011).

La majorité des espèces les plus ciblées sont exploitées à des tailles inférieures à celles préconisées dans les textes réglementaires, la Sardine à 11 cm, l'Allache à 15 cm, l'Anchois 9 cm, la Saurel 14 cm, le Merlu à 20 cm, le Rouget à 15 cm et l'Espadon à 120 cm (MPRH, 2011).

L'absence de halles à marées et des agents de contrôle avantagent la commercialisation des espèces inférieures à la taille marchande réglementée.

c. Les prix appliqués

En réalité et vue les conditions actuelles de commercialisation des produits de la pêche, divers contraintes influencent la formation du juste prix du poisson qui assure l'équilibre entre l'offre et la demande. La vente à la muette de « *bouche à oreille* » rend plus difficile et complique d'avantage la formation du prix. Durant cette dernière décennie, les prix moyens des petits pélagiques ont enregistré une tendance à la hausse malgré l'accroissement des niveaux de production halieutique. Parmi les variables qui affectent le prix, on cite les quantités débarquées, la demande, le revenu du consommateur, les prix d'autres produits source de protéines (viandes rouge et blanche) et le nombre des commerçants présent lors des opérations de transactions ainsi que la modernisation modeste du système de distribution alimentaire national et la parution de supermarchés dans les zones urbaines. Dans la conjoncture actuelle, le secteur public n'a pas d'influence sur la régulation du prix du poisson tant à la hausse (CNRDPA, 2010).

4. Le conditionnement

Malgré l'amélioration considérable de la chaîne du froid (chambres froides et fabriques de glace), la structure et la répartition des installations frigorifiques ne sont pas encore satisfaisantes. Du point de vue de la production elles ne sont pas suffisantes pour absorber régulièrement les débarquements, ce qui éviterait les fluctuations excessives des prix. Et du fait de leur mal répartition, elles ne permettent pas non plus une distribution géographiquement plus étendue et une démocratisation de consommation du poisson.

« Il ne faut pas aussi négliger le transport frigorifique qui est un maillon essentiel dans la chaîne de froid. Les moyens et les conditions de transport pour la distribution du poisson frais ont une influence notable sur la qualité du produit transporté. Celui-ci doit être transporté dans des camions frigorifiques à des températures convenables pour qu'il arrive dans de bonnes

conditions. Ce qui n'est pas le cas car le transport frigorifique accuse un déficit énorme dans le secteur. L'enlèvement des produits de la pêche est fait par des moyens de transport pour la plupart non dotés d'installations de froid. Ces moyens allant de la simple camionnette non isotherme au véhicule particulier ne sont pas dotés au transport de poisson sous glace en particulier sur les longs trajets. Le poisson se trouve donc exposé au soleil, à la poussière et aux gaz d'échappement des voitures. Ce qui présente un danger pour la santé du consommateur. » (CNRDPA, 2000).

Partant de toutes ces précisions théoriques, nous tenterons dans le chapitre qui suit de saisir les contours de l'activité de la pêche et son impact sur le développement local de la Wilaya de Bejaia.

Conclusion

A nos sources importantes de protéines animales de haute qualité pour l'homme, s'ajoute le poisson. Nous devons conserver cette ressource pour les générations de demain.

Face à la raréfaction de certaines ressources halieutiques, la nécessité d'une pêche durable et responsable apparaît chaque jour plus évidente. La consommation mondiale de poisson pour l'alimentation humaine et animale augmente régulièrement et pourrait s'établir, au plan mondial, à 179 millions de tonnes en 2015 selon l'agence alimentaire de l'Organisation des Nations Unis(FAO).

Le développement d'une pêche durable devra être pris en compte dans la planification stratégique en mer et sur le littoral, dans les actions d'amélioration de la qualité des eaux littorales,etc

Chapitre IV

Les activités de la pêche, aquaculture et développement local durable : Cas de la wilaya de Bejaia

Introduction

L'activité de la pêche dans la wilaya de Bejaia joue un rôle important, elle possède un potentiel économique plus privilégié (la création d'emploi, le revenu et la satisfaction des besoins des consommateurs, etc.). Mais depuis 2006, les ressources sont menacées par les différentes activités économiques et différentes pollutions et pratiques qui ne sont pas en faveur de l'environnement marin.

Dans ce chapitre et pour bien saisir le poids et le rôle de cette activité dans le développement local durable de la wilaya de Bejaia, objet de notre étude, on va tout d'abord commencer par présenter un diagnostic sur le potentiel socio-économique de cette wilaya pour faire connaitre puis nous aborderons le secteur de la pêche et sa contribution au développement local durable de ce territoire.

Section 1 : Diagnostic et potentiel socio-économique de la wilaya de Bejaia

Pour appréhender la situation socio-économique de la wilaya nous commencerons par une présentation du milieu d'étude.

1. Présentation de la wilaya de Bejaia

La région de Bejaïa est située au nord-est de l'Algérie dans la région de la Kabylie. Elle s'étend sur une superficie de 3 261,26 km², pour population totale estimée à 953 050 habitants à la fin de l'année 2015 (Annuaire statistique Bejaia, 2015). C'est une région riveraine de la méditerranée sur une longueur avoisinant 100km. Elle a des limites administratives avec cinq régions qui l'entourent (Tizi Ouzou et Bouira à l'ouest, Jijel à l'est et Sétif et Bordj-Bou-Arreidj au sud).

La wilaya dispose d'un réseau hydrographique dense comptant plusieurs oueds (rivières) du fait d'une forte pluviométrie, qui peuvent faire l'objet de pêche continentale à savoir : oued Soummam (90 kms), l'oued Agrioun (80 kms), l'oued Djemaa (46 kms), l'oued Zitouni (30 kms), oued Saket (12km) et oued Kerrou (13km). Son relief est caractérisé par une diversité de formes et d'éléments du paysage (littorale, piémonts, monts, plaines, rivières et vallées) (BENNACER.N, AIT ATMANE.F, 2008).

Le climat de la région de Bejaia appartient au domaine « *tempéré chaud* » de type méditerranée qui présente deux grandes caractéristiques (Annuaire statistique Bejaia, 2015) :

- En été sec, chaud et bien ensoleillé où les précipitations sont très faibles.
- Un hiver pluvieux et froid, avec un volume de précipitation supérieur à 600 mm (annuaire statistique Bejaia, 2015).

Ce potentiel naturel offre diverses possibilités pour le développement des activités de pêche maritimes et continentales, mais aussi, pour l'émergence de nouvelles activités d'aquaculture, qui demeurent, jusqu'à présent, peu développées dans la région.

La wilaya de Bejaia compte également un certain nombre de plans d'eau artificiels qui peuvent abriter des activités de pêche continentale de l'aquaculture. Il s'agit de deux barrages d'eau (barrage de Kherrata dénommé IGHIL EMDA dont la capacité est estimée à 117 millions de m³ et barrage de TICHY-HAFT avec une capacité totale qui avoisine 80millions de m³) (DPRH Bejaia, 2016).

Figure 4-4 : Les limites géographiques de la région de Bejaia



Source : Direction de planification et d'aménagement du territoire de Bejaia

2. Potentiel socio-économique de la wilaya

Malgré son relief accidenté, la région de Bejaia est desservie par tous les modes de transport (terrestre, maritime et aérien). Un atout qui lui confère une ouverture sur tous les échelons de l'espace (régional, national et international). Le réseau routier de la région est relativement dense.

Chapitre IV Les activités de la pêche, l'aquaculture et développement local durable : cas de la wilaya de Bejaia

La région de Bejaia dispose d'une seule voie ferrée d'une longueur de 89km qui traverse toute la vallée de la Soummam. Elle dispose de 9 gares implantées tout au long de la vallée de la Soummam. Pour le transport maritime et aérien des voyageurs, la région dispose d'une gare maritime qui assure une seule ligne Bejaia-Marseille, et d'un seul aéroport international qui desservent quelques villes en Algérie et les principales villes françaises (IDIR.M.S, 2013).

Le marché de l'emploi de la région est caractérisé d'abord par la présence d'une population active importante. Ce gisement de mains d'œuvre n'est pas toujours utilisé en raison d'un taux de chômage élevé estimé à 12 % en 2015 (Annuaire statistique Bejaia, 2015).

La vie économique dans la région de Bejaia repose sur une diversité de secteurs d'activités (industrie, agriculture et activités tertiaires).

Le secteur agricole reste dominé par les cultures permanentes et maraichères, dont la production est insuffisante pour satisfaire les besoins de la région. En effet, la surface agricole utile (SAU) de la région est de 130 000 ha (soit 40,45% de la superficie total de la région), les terres de grande valeur se situant dans la vallée de la Soummam et la plaine côtière (IDIR.M.S, 2013).

L'élevage du cheptel dans la région reste insuffisant pour satisfaire ses besoins en viande.

Le secteur industriel de la région a connu un dynamisme porté notamment par la contribution du secteur privé. Ce secteur est représenté par un ensemble de PME dont le nombre s'élève à 12 674 entreprises (DPAT, 1015).

Le secteur industriel public est représenté dans sa majorité par la grande industrie. La région a bénéficié, dans le cadre des premiers plans de développement de l'Algérie, de plusieurs complexes industriels. La part de l'emploi offert par le secteur industriel public a beaucoup diminué après les réformes entreprises par l'Algérie. L'emploi industriel dans le secteur public a subi les conséquences directes du plan d'ajustement structurel mis en œuvre sur recommandation du FMI. Plusieurs emplois ont été supprimés, soit par démantèlement des entreprises, soit par compression des effectifs (IDIR.M.S, 2013).

Les activités de service dans la région concernent en premier lieu les services administratifs qui se concentrent dans les zones urbaines en particulier le chef-lieu de la région (une zone administrative située en chef-lieu regroupe plusieurs administrations publiques : siège de la wilaya, plusieurs directions, etc.). En second lieu, on trouve les services financiers et quasi-financiers assurés par les agences bancaires et celles des assurances.

L'activité commerciale dans la région est très développée en raison de son caractère lucratif, l'existence d'infrastructures de liaison importantes et l'ouverture du marché algérien aux produits importés. Le commerce de détail reste le plus intense et concerne en premier lieu l'alimentation générale, l'électroménager et l'habillement.

3. Les sources de pollution et leur impact sur l'activité de la pêche dans la wilaya

La plupart des activités sont implantées au niveau de la zone côtière de la wilaya, on trouve les activités industrielles, l'activité du tourisme, le transport de l'hydrocarbure, etc. Ces activités créent de façon directe ou indirecte les déchets (liquides, solides, gazeux), induisant des effets néfastes sur l'activité de la pêche car la plupart des rejets dans la mer sont des rejets sans aucun prétraitement (BOUTARCHA.F, 2011).

3.1. Les activités industrielles les plus polluantes

Les rejets directs dans la mer dans la wilaya par les entreprises industrielles sont à ne pas dédaigner.

3.1.1. La TRANSBOIS ENATB Arrière port Bejaia

La TRANSBOIS, Entreprise Nationale de Transformation de Bois (ENATB) Arrière port Bejaia est une unité industrielle qui a pour service de transformation de bois, le niveau de production atteint 30000m³. Les rejets solides sont de 4,24 m³ / jour, le rejet en poussière de bois est de 100 kg/ jour, les rejets liquides représente 16,762 m³ / jour (BOUTARCHA.F, 2011).

3.1.2. L'entreprise CEVITAL

L'entreprise CEVITAL est l'une des unités industrielles qui se sont implantées au niveau du quai port de Bejaia, c'est une société par action spécialisée dans l'activité agroalimentaire. Son processus de fabrication se décompose en la Raffinerie d'Huiles, et la production de la margarine. Bien évidemment cette unité éjecte chaque jour des déchets soit, solide, gazeux et liquide. Le volume des rejets liquides qui se fait directement en mer est de 25m³/h (BOUTARCHA.F, 2011).

3.1.3. L'entreprise SONATRACH DRGB Bejaia

L'entreprise SONATRACH DRGB Bejaia est une unité industrielle du secteur de transport stockage d'hydrocarbures, le volume de production est de 622900 m³, le type de déchets créé est de Résidus de pétrole. La quantité rejetée est de 30000 m³/jour (BOUTARCHA.F, 2011).

Le pétrole et l'hydrocarbure sont des produits très dangereux lors de déversement dans la mer, les poissons en général sont exposés à ce danger. Ils représentent un danger du fait que les hydrocarbures qui flottent sur la surface des nappes phréatiques provoquent une pollution de type nocive pour la faune, la flore et les eaux souterraines de de surface (BOUTARCHA.F, 2011).

3.1.4. L'entreprise ICOTAL (SPA) Arrière port de Bejaia

Entreprise Industrie Cotonnière Algérienne (ICOTAL) est une société par action située dans l'arrière port de Bejaia, elle s'est spécialisée dans l'industrie cotonnière. Cette entreprise crée la pollution, sachant que les rejets de cette entreprise vont directement dans la mer sans aucun traitement préalable. Ces différents rejets engendrent des effets néfastes sur les ressources aquatiques (BOUTARCHA. F, 2011).

La nature des activités prédominantes dans la zone côtière beaucoup plus dans le golf de Bejaia, fait que la plupart des entreprises implantées consomment énormément d'eau, d'électricité et des combustibles inflammables. Ces éléments constituent l'énergie de cette industrie et leur mélange avec des éléments et des matières premières conduit à produire des rejets et déchets qui polluent la nature et l'atmosphère. Cela provoque des risques non négligeables sur la santé publique et les ressources naturelles et animales aquatiques (la faune et la flore) (BOUTARCHA.F, 2011).

Section 2 : La pêche et l'aquaculture dans la wilaya de Bejaïa

En matière de potentialités naturelles dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, la wilaya de Bejaia est bien dotée. En effet, elle dispose d'une façade maritime représentant environ 08% de l'ensemble du littoral algérien, à laquelle s'ajoute un ensemble de sites pour abriter des activités de pêche continentale et d'aquaculture. En revanche, la question d'exploitation de la ressource dans la wilaya de Bejaïa constitue un autre volet à traiter, afin de pouvoir tirer des conclusions sur l'état de la valorisation de ces ressources et potentialités (BENNACER.N et AIT ATMANE.F, 2008).

Nous abordons dans ce qui suit, plus en détail, les caractéristiques de ce secteur

1. La pêche dans la wilaya de Bejaia

Le secteur de la pêche dans la région de Bejaïa présente, a priori, des potentialités considérable (une façade de 100km, un stock de pêche estimé à 10 000 tonnes/an et le poisson bleu est la ressource la plus dominante, un réseau hydrographique important, un port de pêche séculaire, etc.) qui ne sont pas exploitées pleinement car la production halieutique reste faible. La wilaya

de Bejaia est dotée d'un seul port de pêche opérationnel, dénommé « *port de pêche de Bejaia* » ou bien « *port mixte* ». Un autre port de pêche, qui viendra renforcer les capacités de production de la région, est en phase de construction dans la zone de Tala-Guilef (IDIR.M.S, 2013).

Le port de pêche de Bejaia est vétuste, menacé par la pollution (rejets de tous genres) et demeure dépourvu de plusieurs commodités. Sa flottille est dominée par les petits métiers (197 petits métiers, 51 sardiniers et 22 chalutiers) (DPRH Bejaia, 2016).

Les plages d'échouages constituent un élément important dans le développement des activités de pêche artisanale, ce qui contribue davantage, au désenclavement des régions côtières isolées, à la valorisation des ressources locales, ainsi qu'à la lutte contre le chômage.

A cet effet, deux plages d'échouage ont été déjà aménagées le long des côtes de la wilaya de Bejaia. Il s'agit de la plage d'échouage à Béni K'sila aménagée en vue de valoriser les ressources côtières des régions ouest de la wilaya de Bejaia, ainsi que la plage d'échouage de Melbou à l'extrême-est de la wilaya.

2. Présentation du secteur de la pêche

Les principales infrastructures portuaires dont dispose la wilaya de Bejaia.

2.1. Les infrastructures portuaires

La wilaya de Bejaia dispose de trois ports de pêche, dont un seul qui exerce et deux en cours de réalisation.

2.1.1. Port de pêche Bejaia

La Wilaya de Bejaia dispose pour son activité portuaire d'un port mixte (pêche et commerce). Os La partie du port affectée à la pêche comporte un quai d'une longueur de 465ML, dont la capacité d'accueil est de 4 Chaluts, 25 sardiniers et 62 petits métiers ne dépassant pas 20m de longueur et d'un moteur ne dépassant pas 503CV et, alors que la flottille de pêche rattachée au port est estimée à 22 chaluts, 51 sardiniers et 197 petits métiers en 2016 (EGPP Bejaia, 2016).

2.1.2. Port de pêche et de plaisance de Tala-Ilef (port de pêche et de plaisance)

Jusqu'en 2005 le site « *U* » port de Tala-Ilef n'était qu'une petite plage, la saturation du port de pêche de Bejaia rendait indispensable la réalisation de cette infrastructure (EGPP Bejaia, 2009).

Les travaux de réalisation ont débuté en Mars 2007 et l'état d'avancement est à 94%. Le port comporte un quai d'une longueur de 685 ML, un appontement de 400 ML et une flottille de 150

Chapitre IV Les activités de la pêche, l'aquaculture et développement local durable : cas de la wilaya de Bejaia
unités dont 40 petits métiers, 15 Chalutiers, 30 Sardiniers ,15 Thoniers et 50 plaisanciers (DPRH, 2016).

Les installations projetées dans ce port vont générer 2400 emplois dont 800 postes d'emplois directs et 1600 indirects (BOUTARCHA.F, 2011).

Ce port de pêche qui est toujours en phase de construction et qui devrait être réceptionné depuis 2009, exerce actuellement dans l'informel.

2.1.3. Port de pêche de Beni-Ksila (port de pêche et de plaisance)

Situé à équidistance des ports de Tala Ilef et d'Azeffoun, le port de Beni K'sila est appelé à jouer un rôle significatif dans le développement socio-économique de la région. Un port réalisé dans le cadre du programme de soutien au renouveau rural (PSRR) (EGPP Bejaia, 2009).

Le port de pêche et de plaisance Beni Ksila est un port d'une capacité d'accueil de 80 embarcations dont 20 sardiniers d'une longueur de 9,5m à 18m et 60 petits métiers longueur inférieur à 9 m. Les travaux de réalisation de ce port ont générés 720 emplois et l'état d'avancement du projet est de 60% (DPRH Bejaia, 2015).

2.2. Les structures d'appui

Le port de Bejaia dispose d'un ensemble d'infrastructures

2.2.1. Chambre froide (entrepôt frigorifique)

Il existe une chambre froide d'une capacité de 200 m³ au niveau du port de pêche de Bejaia, et une fabrique de glace d'une capacité de 5T /J.

Le poisson est directement vendu après son débarquement sur le quai et la chambre froide qui existe au niveau du port de Bejaia est utilisée pour d'autres fins à part la conservation du poisson. Son propriétaire l'utilise pour le stockage d'autres produits congelés.

2.2.2. Station d'avitaillement

Il existe une seule station d'avitaillement en combustible privé à l'intérieur du port de Bejaia d'une capacité de 10000L.

Etant donné que la production du poisson est liée au parc de flottille de pêche, nous examinons cet aspect dans ce qui suit.

2.2.3. La flottille de pêche (2010-2016)

D'après les données statistiques fournies par la direction de pêche et de ressources halieutiques (DPRH Bejaia), on trouve que la situation des flottilles de pêche s'est beaucoup améliorée durant ces dernières années.

Deux facteurs ont favorisé cette amélioration. L'application du plan de soutien à la relance économique de ce secteur et le recours à de nombreux jeunes aux différents dispositifs d'aide (ANSEJ, ANGEM et CNAC) pour acquérir leur propre embarcation de pêche. Mais ce développement n'est pas viable et nous allons argumenter cela dans les résultats de notre enquête.

L'examen des statistiques du tableau ci-dessous montre que le nombre de chalutiers ont connu une légère augmentation durant ces cinq dernières années, passant de 18chaluts en 2010 à 22chaluts en 2015. Quant aux sardiniers et petits métiers l'augmentation est plus importante passant de 34 sardiniers en 2010 à 51en 2015,et de 139 petits métiers en 2010et 197 en 2015. D'une manière générale, la flottille est passée de 191 unités en 2010 à 270 en 2015. (Soit voir le tableau IV.1 ci-après)

Tableau 4.2 : Evolution de la flottille de pêche sur cinq ans (2010-2015)

Années/Types de métiers	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chalutiers	18	19	19	16	21	22
Sardiniers	34	37	40	49	51	51
Petits métiers	139	137	140	153	163	197
Total	191	193	199	221	235	270

Source : DPRH de la Wilaya Bejaia, 2016

Toutes ces infrastructures de base et d'appui vont contribués à une création de plus de 1369 emplois. Nous aborderont, plus en détail ces créations d'emploi, en examinant l'évolution de l'effectif des marins.

2.3. L'effectif marin

L'évolution du nombre de la flottille se répercute d'une façon directe sur l'effectif marin.

Le tableau suivant nous donne l'évolution de l'effectif marin dans la wilaya depuis 2010.

Tableau 4.3 : évolution des inscrits maritimes (2010-2015)

Années /Types de métiers	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Patrons	113	130	131	251	251	251
Mécaniciens	48	41	43	70	70	70
Marins	1209	951	879	795	903	995
Total	1370	1122	1053	1116	1224	1369

Source : DPRH de la Wilaya de Bejaia, 2016

La population maritime en 2012, a connu une baisse par rapport à l'an 2010, le nombre d'inscrits maritimes passe de 1370 inscrits en 2010 à 1053 en 2012, et à partir de l'an 2013 le nombre d'inscrits maritimes a connu une augmentation considérable passant de 1116 en 2013 à 1369 en 2015, soit la création de 1369 Emplois. Cette instabilité marquée dans le nombre d'inscrit maritimes est due aux mauvaises conditions de travail dans le secteur, que nous allons voir en détail dans résultats de notre enquête.

2.4. Evolution de la production

La production du poisson dans la wilaya a connu d'importantes fluctuations durant la période 2010-2015. La plus forte hausse a été enregistrée en 2011 et 2012 avec une production de 3522,38tonnes en 2011 et 3335 ,38tonnes en 2012. La production est en baisse continue depuis 2013, avec une production qui atteint 1588,411 tonnes. Cette baisse s'explique par une :

- La fermeture de la pêche pour les chaluts (période de repos biologique pour la régénération du stock) pendant trois mois (du mois de mai jusqu'au mois de septembre).
- Le manque de ressource dû à la surexploitation, la pollution marine, pêche dans les zones de reproduction, etc.
- Les conditions climatiques (mauvais temps).

Tableau 4.4 : évolution de la production par type de métier (2010-2015)

Années/Types de métiers	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chalutiers	705,36	827,85	873,48	794,964	624,147	533,432
Sardiniers	1816,22	2242,32	2120,33	1381,569	1002,989	251,933
Petits métiers	176,10	452,21	353,561	249,199	210,589	251,933
Total	2697,69	3522,38	3335,38	2425,732	1837,732	1588,411

Source : DPRH de la Wilaya de Bejaia

Malgré les efforts fournis pour booster les activités dans le secteur de la pêche ; la pêche maritime n'arrive finalement pas à hisser à un niveau de production suffisamment important. Cette production relativement faible ne reflète pas les moyens matériels dont dispose la flottille dans sa totalité comme nous l'avons déjà mentionné plus haut.

3. Diagnostic sur le secteur de l'aquaculture dans la wilaya de Bejaia

L'aquaculture dans la wilaya de Bejaia est encore en projet soit dans son volet continental ou son volet aquacole.

3.1. Aquaculture marine

Pour permettre le développement de l'aquaculture marine, la DPRH a procédé à l'identification des Zones d'Activités Aquacoles en mer et à terre.

Tableau 4.5 : projets d'aquaculture dans la wilaya de Bejaia

Nom du site	Localisation	Superficie (ha)	Distance par rapport au port	Activité envisagée	Capacité d'accueil
Zone A	Saket	120	1,7Km du port de Talla-Ilef	Conchyliculture	04 fermes de 100Tonnes /an
Zone B	Tighremt	240	5,5 Km du port de Talla-Ilef	Pisciculture	03 fermes
Zone C	Timri N'tgarfa	240	10 Km du port de Beni-K'sila	Pisciculture	03fermes
Zone d'activité de pêche et d'aquaculture		20(à terre)	10km du port de Talla-Ilef	Toutes activités de soutien à la pêche et à l'aquaculture	—

Source : DPRH Bejaia, 2016

Il est à signaler que 06 dossiers dont 05 pour l'élevage de loup et daurade en cage flottantes dont les localisations sont au Lare de tzeboudjt, Boulimat ,Cap sigli, Azagharbeniksila, et une ferme d'élevage des moules et huitres à saket sont finalisés et des promoteurs ont reçu les arrêtés d'attribution de concession .

En ce qui concerne les projets à terre il y avait une seule ferme privée à Tzeboudjt d'élevage du loup et daurade en cages, qui a commencé à exercer mais qui a abandonné le projet pour des raisons de mortalité très élevée, ce qui s'explique par un manque d'encadrement, de formation et de suivi. Les cinq autres projets ont obtenus l'arrêté de concession, ces projets sont une ferme conchyliculture à Cap sigli, et les autres fermes en aquaculture sont localisées à Azaghar beni ksila et Cap sigli beni ksila.

La production projetée est de 2250tonnes/an de loups et daurade et 100tonnes de moules et huitres, avec la création de 150 emplois directs dans le secteur. Le développement de l'activité

Chapitre IV Les activités de la pêche, l'aquaculture et développement local durable : cas de la wilaya de Bejaia
de l'aquaculture permettra la création d'une certaine dynamique économique dans ces régions (DPRH, 2015).

3.2. L'aquaculture continentale

L'aquaculture continentale dans la Wilaya concerne deux barrages IGHIL-EMDA et TICHY-HAFT, mais l'empoissonnement et la production de ces deux derniers ont été arrêté depuis 2015, à cause d'un niveau d'eau trop bas en raisons du transfert de l'eau vers Sétif pour le barrage de IGHIL-EMDA et aucune concession n'a été attribué au barrage de TICHY-HAFT (bouhamza).

En plus des deux barrages nous avons trois retenues collinaires dans la Wilaya situées à : Toudja, El kseur, Mezaia.

4. Projets réalisés et projet en cours de réalisation dans la Wilaya

En complément aux différentes infrastructures portuaires et d'échouage déjà réalisées ou en phase de réalisation, d'autres infrastructures de soutiens sont retenus pour une réalisation future dans le cadre du schéma directeur de développement des activités de pêche et de l'aquaculture 2025 et d'autres programmes de relance économique.

4.1. Programme de soutien à la relance économique

47 projets subventionnés, sont achevés en 2005, à savoir :

- Une (01) unité de transformation du thon.
- Une (01) ferme aquacole.
- Une (01) fabrique de glace.
- Trois (03) chalutiers.
- Vingt et un (21) sardiniers.
- Vingt (20) petits métiers.

- Un Cabinet médical des gens de mer a été installé est opérationnel au niveau de la chambre de la pêche et de l'aquaculture de la Wilaya de Bejaia.

- 02 agents de la chambre de pêche et de l'aquaculture sont formés par la CNAS comme correspondants.

- dans le cadre de la coopération intersectorielle, 04 commissions ont été créées par arrêtés de Monsieur le Wali en 2007. Il s'agit de (DPRH, 2016).

Chapitre IV Les activités de la pêche, l'aquaculture et développement local durable : cas de la wilaya de Bejaia

- La commission locale de veille pour recenser et régler l'ensemble des problèmes durant la campagne à la sardine.
- La Commission pour la gestion du Plan d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries Algérienne (PAGPA).
- La Commission technique locale du suivi de la salubrité et l'hygiène des milieux aquatiques.
- La Commission chargée de la gestion des plages d'échouage.

4.2. Programme d'investissement public

Trois opérations ont été retenues pour l'exercice 2014 pour un montant global de 12 millions de DA.

- Etudes pour la réalisation de 02 sièges pour antenne de pêche (Souk-El-Tenine et Tala – Ilef).
- Etude pour la réhabilitation et l'aménagement de la station expérimentale de CNRDPA sise à Tichy.

4.3. Projet « AQUAPECHE 2025 »

Ce projet initié par le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques pour un montant de près de 170 milliards de DA tout financement confondu s'articule autour des axes suivants :

Axe 1 : La promotion des filières de la pêche et de l'aquaculture orientée vers l'intégration et la durabilité et favorisant la création d'emplois.

Axe 2 : L'amélioration de l'approvisionnement du marché domestique avec des produits diversifiés, de meilleure qualité et plus accessibles pour le consommateur.

Axe 3 : La mise en place de dispositifs d'appui et de soutien adaptés au développement des filières de la pêche et de l'aquaculture.

Axe 4 : Consolidation de la gouvernance et renforcement de la gestion participative et intégration du secteur au développement des capacités de croissance de l'économie productive nationale.

A travers ce programme il est retenu pour la Wilaya de Bejaia 502 projets réparties comme suit :(DPRH Bejaia, 2016)

- Acquisition de nouvelles unités de pêche artisanale : 100.

- Renouvellement de nouvelles unités de pêche : 114.
- Réhabilitation des unités de pêche : 12.
- Crédits de campagne pour sardiniers : 100.
- Projets d'aquaculture : 34.
- Projets de soutien 142.
- Réalisation d'un abri de pêche et d'un port de pêche dans la région de Béni K'sila.
- La réalisation de trois plages d'échouage qui seront développées en port de pêche dans le future. Les sites sont : Saket, Tighremt et Aokas.

Section 3 : Enquête sur l'impact et le rôle de l'activité de la pêche et de l'aquaculture sur le développement local durable dans la wilaya de Bejaia

Notre enquête a cerné un échantillon de professionnels du port de Bejaia, dont une cinquantaine d'armateurs et cent marins.

1. Contraintes liées à l'enquête

Beaucoup de difficultés ont été rencontrées dans la réalisation de notre enquête, dont voici les plus importantes :

- Une longue durée, la visite à durée plus de trois mois (du 17 Mai au 30 aout), et la période qui a coïncidé avec le Ramadhan ou l'activité était vraiment restreinte.
- La crainte d'être espionné par des agents des impôts ou de faire partie des services de la police des frontières (PAF).
- Le faible niveau d'étude de personnes enquêtées, et difficultés de faire passer le message.
- Période de repos biologique des chalutiers.
- L'asymétrie informationnelle entre les différentes directions.

2. Méthodologie de l'enquête

Nous avons procédé dans cette enquête par entretien auprès des armateurs et des marins pêcheurs. Les questionnaires sont remplis par nous-même durant chaque entretiens.

2.1. La population visée

La population visée par notre enquête est répartie en trois métiers :

1-Les petits-métiers ayant des embarcations de moins de 6m à 12m avec un effectif marin qui varie de 6 à 10 marins par embarcation.

2-Les sardiniers ayant des embarcations de 12 à 20 m, avec un effectif marin identique à celui des petits métiers qui peut varier de 2 à 3 marins de plus.

3-Les chaluts ayant des embarcations de plus de 20m et un effectif marin de moins de 10 personnes et qui atteint parfois 5 personnes par embarcation.

Les statistiques fournies par la DPRH montrent que notre population est constituée de 251 armateurs (entreprise de pêche), 995 marins et de 10 mandataires dont :

- 20 armateurs ayant des chalutiers ;
- 42 armateurs sont des sardiniers essentiellement exerçant la capture de la sardine ;
- Et 189 armateurs dits petits métiers qui font la petite pêche près des côtes (pêche côtière).

2.2. Méthode d'échantillonnage

Notre échantillon qui est composé de 28% des armateurs et de 10% des matelots. Le choix des individus enquêtés s'est fait d'une façon que nous qualifierons d'aléatoire. Nous avons choisi au hasard les entreprises enquêtées selon la disponibilité des marins pêcheurs et des armateurs.

Les questionnaires directs effectués auprès des armateurs et des marins pêcheurs constituent la base de données à travers laquelle découle les principaux résultats qui justifient les hypothèses émises au préalable.

Le dépouillement des questionnaires, sous forme de figures et de graphes grâce au logiciel Excel, a fait ressortir les paramètres les plus significatifs que nous développerons dans les paragraphes suivants.

2.3. Taille de l'échantillon

Le portrait dressé de la population mère, dénombre 170 individus enquêtés, dont 70 armateurs, 100 marins pêcheurs.

3. Résultats de l'enquête

Nous allons procéder à l'analyse des résultats de l'enquête tout en essayant de cerner les trois dimensions économiques, sociales et environnementales.

3.1. Situation socio-économique des armateurs

Le client est un acteur non négligeable, car ses attitudes déterminent grandement les niveaux de production réalisés. Mais, l'entrepreneur reste le sujet d'étude, car il représente le centre de décision de l'unité de pêche dans sa globalité.

Dans le secteur des pêches, l'entrepreneur est appelé armateur. Un armateur est « *toute personne qui arme, exploite un navire dont il est propriétaire ou moins souvent locataire* » (Président de la chambre de pêche Bejaia, 2016).

Sur le port de Bejaia, les armateurs évoluent dans un environnement naturel, social et économique qui a façonné leur mode d'exploitation et suscité des adaptations aux conjonctures du métier. Le traitement de ses différents aspects contribue à apporter des éléments de réponses aux interrogations formulées au prélude de cette recherche.

3.1.1. Identification de l'entreprise de pêche

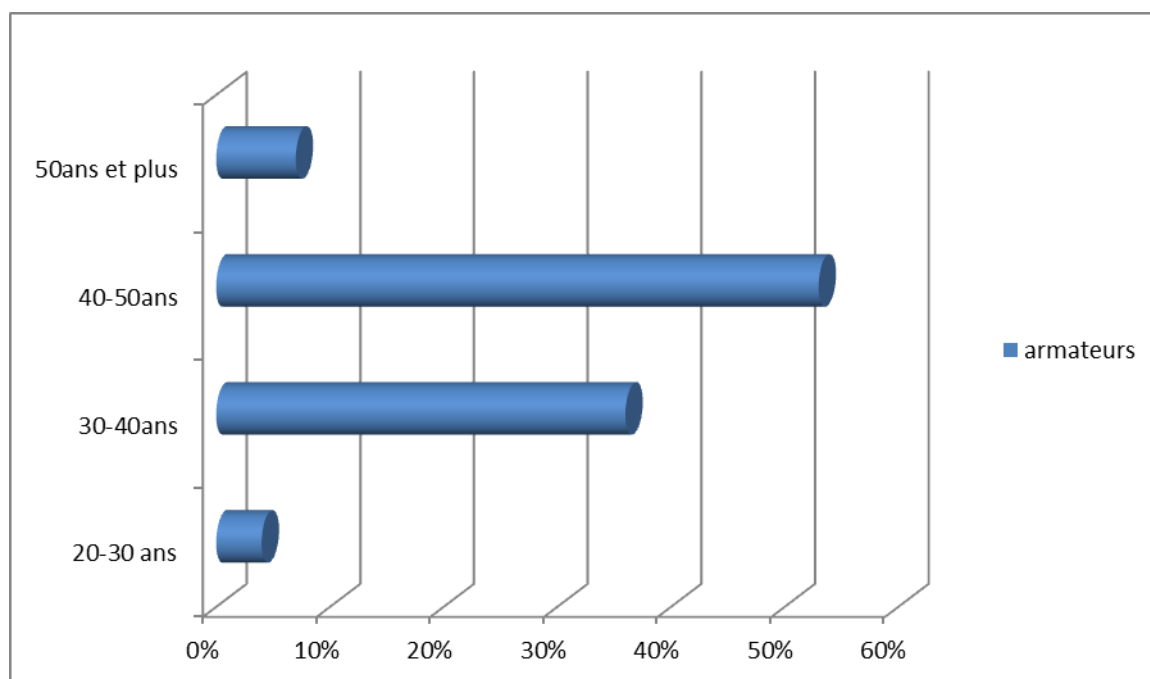
Dans un premier lieu une partie de l'analyse portera sur l'identification de l'entreprise de pêche.

3.1.1.1. Profil de l'armateur

La communauté des pêcheurs est constituée uniquement d'hommes. En raison des traditions de la région, la femme ne contribue à aucun maillon de la chaîne d'activité de la pêche, une seule femme a été formée dans la wilaya de Bejaia. Le facteur âge est important à analyser, car il renseigne sur les possibilités d'investissement qu'offre le métier d'armateurs aux jeunes promoteurs ou, au contraire, s'il est une chasse gardée des catégories les plus âgées.

D'après les résultats de notre enquête, l'âge moyen de l'armateur exerçant cette activité est de 38 ans. On compte cependant, 60% des armateurs qui ont entre 40 et 60 ans. La proportion des moins de 30 ans n'est que de 4 %. On conclut que les jeunes ne sont pas trop attirés par les activités de la pêche. Ce qui n'est pas un facteur prometteur pour l'avenir.

Graphe 4.1 : Répartition des armateurs par catégorie d'âge



Source : résultats de notre enquête

Néanmoins, de manière générale, la concentration des armateurs entre 40 et 50 ans, trouve son explication dans le fait qu'à cet âge, l'individu atteint une maturité suffisante pour assumer les responsabilités qui incombent au métier, du fait de l'expérience acquise auprès des gens de la mer.

3.1.1.2. Initiation au métier

Généralement, l'origine de l'activité des pêcheurs est les parents. Les pêcheurs ne sont pas tous pour la transmission de leur savoir-faire à leur descendance. 66% des armateurs sont contre la transmission de leur savoir-faire à leur descendance car pour eux ce métier n'est plus comme avant et ils ne voudraient pas que leurs enfants connaissent les mêmes problèmes qu'eux, 34 % sont pour la transmission de leur savoir-faire à leur descendance pas pour qu'ils fassent de la pêche leur métier d'avenir. Ce qui va freiner la pérennité de l'activité.

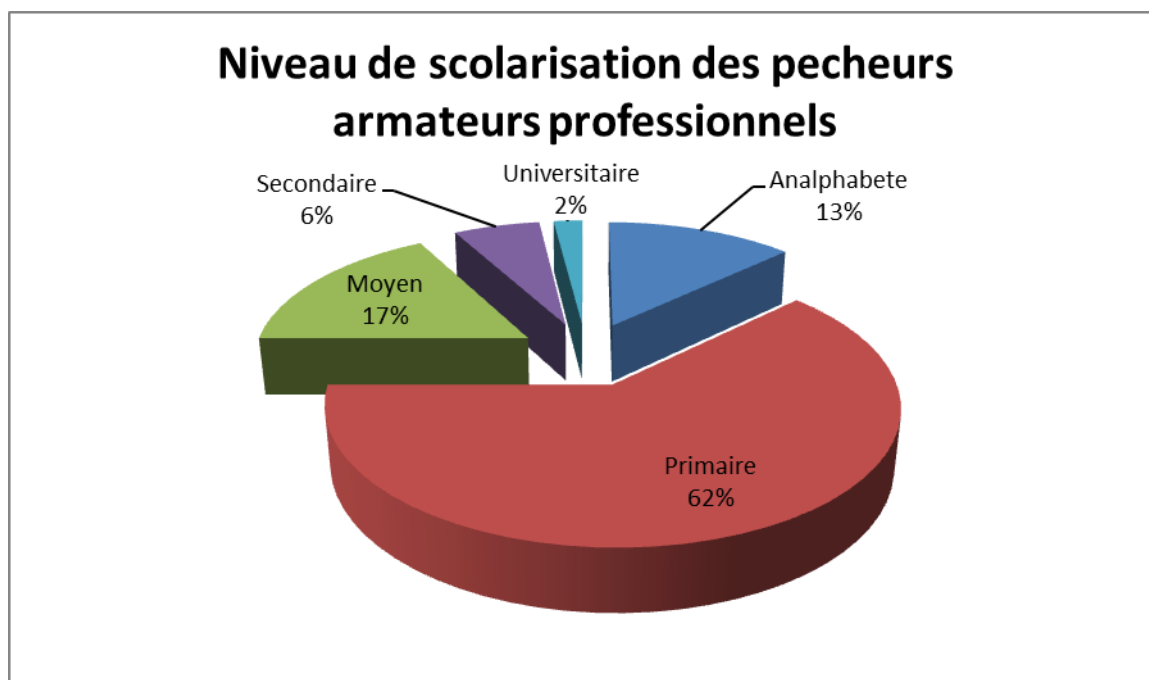
3.1.1.3. Niveau d'instruction des armateurs

Les détenteurs du capital influencent grandement sur le secteur d'activité dans lequel ils opèrent. La stratégie qu'ils adoptent détermine les niveaux de production réalisés, les techniques de pêche utilisées et les richesses créées par l'exploitation du facteur capital et travail. Dans ce cas de figure il est important d'évaluer le niveau d'instruction des propriétaires de bateaux, qui

Chapitre IV Les activités de la pêche, l'aquaculture et développement local durable : cas de la wilaya de Bejaia
engage plus ou moins leur degrés d'acceptation ou hostilité aux changements, surtout s'ils émanent des institutions de l'Etat.

Concernant le niveau scolaire des armateurs, 75 % ont un niveau scolaire relativement faible ; seuls 2% ont un niveau universitaire. Le graphe ci-dessous développe plus amplement cet aspect.

Figure 4.5 : Niveau de scolarisation des pêcheurs armateurs professionnels



Source : notre enquête

D'après notre enquête les armateurs du port de Bejaia sont des acteurs engagés dans l'activité de pêche, métier qui leur tient à cœur d'autant plus que la majorité sont des fils d'anciens armateurs, initiés très jeunes au monde de la mer.

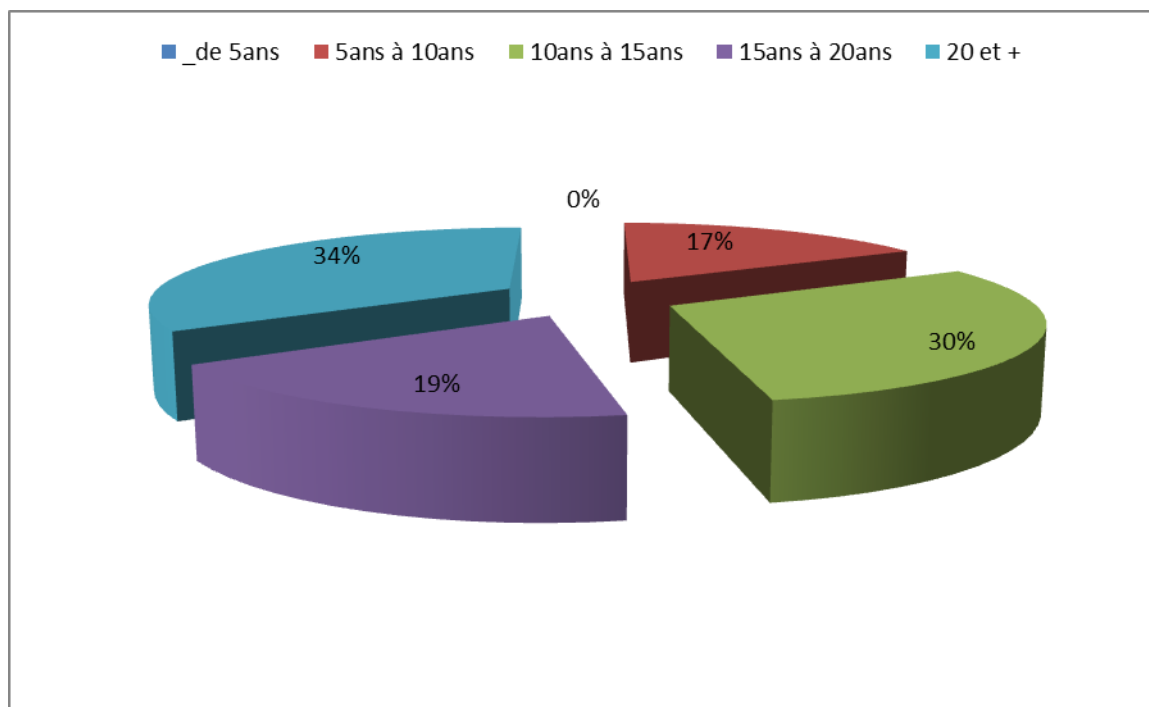
3.1.1.4. Expérience des armateurs

Il est utile d'apprécier l'expérience acquise dans la pratique du métier afin de mesurer l'intégration de ces individus dans le monde de la pêche.

Généralement, les armateurs sont des patrons de pêche. Ils ont une grande expérience dans le domaine. Cette expérience est en moyenne de l'ordre de 19 ans.

Avant de posséder leur propre embarcation, les armateurs acquièrent généralement une bonne expérience en tant que marin pêcheur.

Figure 4.6 : Ancienneté des pêcheurs armateurs



Source : notre enquête

Ces résultats montrent que les propriétaires de bateaux enquêtés sur le port de Bejaia, ont toujours été liés à la mer, leur expérience évolue avec leur âge, passé le plus souvent aux abords de la mer

3.1.1.5. Personnel et main d'œuvre

Selon les réponses des armateurs sur cette question, on relève que l'effectif employé sur les embarcations varie de 6 à 10 personnes chez les petits-métiers et les sardiniers, et de 5 à 6 personnes chez les chalutiers et cette différence est due à aux équipements de pêche utilisés dans chacun des métiers. La senne, le filet dérivant, les hameçons et les filets sardines utilisés chez les petits métiers demandent plus de main d'œuvre pour retirer le filet de pêche, contrairement au chalut qui est doté d'un équipement plus sophistiqué.

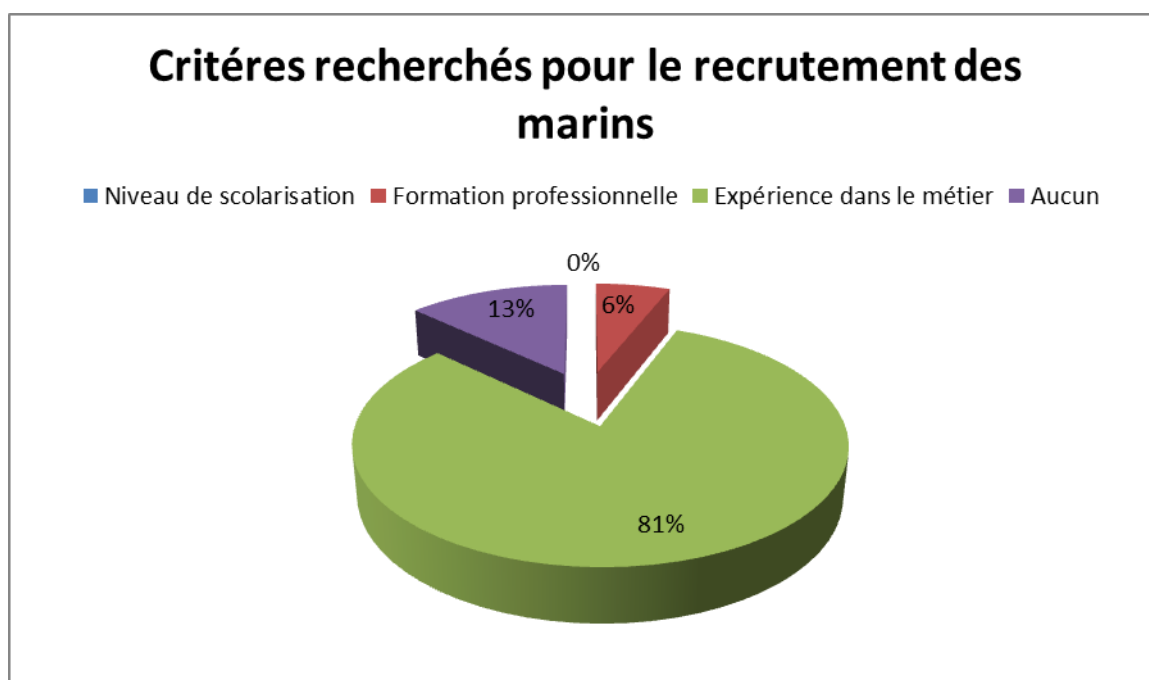
Ces effectifs varient de 1 à 2 employés selon le besoin, et la disponibilité des marins vue la difficulté des armateurs à trouver des marins, selon 70 armateurs enquêtés. De ce fait, la qualification de la main d'œuvre n'est pas prise en considération, et ce facteur est défavorable à l'activité.

3.1.1.6. Critères de recrutement

Les critères de recrutement est un indicateur assez révélateur important, qui permet de mesurer l'engagement des marins dans le domaine halieutique.

Dans notre enquête, 57 des armateurs, soit 81% indiquent que les marins recrutés doivent avoir une expérience, et 9 armateurs, soit 13% des armateurs n'exigent aucun critère pour le recrutement de leurs marins, vu la difficulté de trouvé des marins surtout avec la dégradation des conditions du secteur ces dernières années, enfin, seul 4 armateurs, soit 6% des armateurs exigent une formation professionnelle dans le domaine. Pour l'assurance 100% des effectifs employés enquêtés sont tous déclarés au niveau de la CNAS étant donné les risques que comporte cette activité.

Figure 4.8 : Les critères recherchés pour le recrutement des marins



Source : notre enquête

Ce manque d'exigence dans le recrutement des marins a eu des conséquences graves sur l'environnement marin, en plus des failles existantes dans la qualité de la formation.

Les effectifs employés sont-ils déclarés à la CNAS ?

Réponses	Nombre	Pourcentage
Oui	70	100%
Non	00	0
Total	70	100%

Source : notre enquête

3.1.1.7. Matériel et équipements

Les embarcations ainsi que les principaux types d'engins et filets utilisés, dépendent du type de pêche. Dans la wilaya de Bejaia l'activité de la pêche s'exerce sur les trois types d'embarcations mentionnées précédemment :

- **La flottille de pêche**

Les barques utilisées dans l'activité de la pêche sont très disparate, avec des différences au niveau de la taille et de la forme. La longueur des barques varie entre 6m et 24 m en fonction du type de métier. On note aussi que la flottille de pêche de cette wilaya est relativement neuve suite aux différents plans de relance économique qui ont vu jour entre 2000 et 2014.

Dans ce point on peut souligner sur la longueur des barques, comme nous l'avons vu ci-dessus, elle ne doit pas dépassée 20m. Un autre aspect non négligeable, la saturation du port de Bejaia rend difficile l'accostage des embarcations existantes. De ce fait le port d'attache est une variable qui mérite d'être abordée, car elle renseigne sur l'origine de la saturation du port. L'enquête révèle que 100% des propriétaires interviewés sont rattachés au port de Bejaia.

Répartition des armateurs selon le port d'attache des navires

Réponses	Nombre	Pourcentage
Rattachés au port de Bejaia	70	100%
Rattachés à d'autres ports	00	00%
Total	70	100%

Source : notre enquête

- **Le moteur**

La majorité des petits-métiers et des sardiniers, utilisent des moteurs hors-bords, d'une puissance variant entre 4 et 5 CV. Et les embarcations de grande taille (Chalutiers), utilisent des moteurs in bords, d'une capacité ne devant pas dépasser 503 CV dans la réglementation, mais dans la réalité les armateurs utilisent des moteurs de 900 à 1200 CV, ce qui nuit à la ressource et sa reproduction. Malgré l'existence d'un service de contrôle de la côte, Police Des Frontières (PAF) les pêcheurs ne respectent pas la réglementation, et trafiquent les factures concernant la puissance des moteurs lors de l'achat.

- **Les engins de pêche**

Les engins de pêche utilisés par les armateurs diffèrent selon le type d'embarcation, nous avons la senne et le filet sardine chez les petits métiers et les sardiniers, les filets dérivants et les hameçons chez le palangrier et les spadonniers, et le trémail chez les chalutiers. Le matériel de pêche est importé du fait de l'existence d'une seule usine de production au niveau nationale (à Oran) qui n'arrive pas à couvrir la demande, en plus elle produit juste le filet sardine, et une autre usine de production de cordes de pêche à Tlemcen, ainsi, le prix des engins de pêche est très élevé, plus de 90 million de dinars pour un filet de pêche moyen, et ce en raison de la multitude de revendeurs. « *Généralement le filet arrive quatrième main, Cinquième main, et en plus généralement de mauvaise qualité* ».

Il existait un seul atelier de production du filet de pêche au niveau de la Wilaya de Bejaia, situé dans la zone industrielle Ihadaden, qui a été fermé depuis des années.

La barque constitue la part du lion de l'investissement des armateurs avec 50 % du capital investi, les engins de pêche avec 40% et le moteur avec seulement 10% capital. Le prix élevé des engins de pêche constitue un obstacle devant les armateurs qui ont du mal à renouveler leurs engins de pêche, malgré que ces derniers ont une courte durée de vie à cause de leur détérioration, soit par l'inexistence d'abris de protection contre les aléas climatiques, soit par les dommages causés par les hélices des certaines embarcations et parfois même la perte des filets en mer.

Le non-respect de réglementation concernant le matériel et les équipements, ainsi, que la non disponibilité des engins de pêche crée un déséquilibre entre le volet environnementale par la destruction de la ressource, et le volet économique suite à la baisse de la production.

3.1.1.8. Les charges de production

D'après les réponses des armateurs, toutes les charges de production sont très élevés à savoir les charges fixes : entretien et renouvellement du matériel de pêche, les droits de pêche « *licences, permis de pêche* », impôts, assurances ou les charges variables dont les frais du carburant et du lubrifiant nécessaire pour la propulsion de la barque, rémunération des marins pêcheurs. Cette dernière se fait selon un système de partage des recettes qui est fixé à la part. Ce système de partage est la raisons de plusieurs conflits entre les marins et les armateurs du fait l'insatisfaction des marins de ce système de rémunération, contrairement à l'armateur qui le trouve juste et se justifie par la lourdeur des charges supportés, toute en soulignant qu'il n'arrive même pas à financer ses charges. 100% des marins pêcheurs estiment que leur part de revenu ne leur permet de satisfaire leurs besoins et ceux de leurs familles.

3.1.1.9. Importance de cette activité

L'importance de l'activité de la pêche peut être mise en évidence à travers l'existence ou non d'une autre activité pratiquée en parallèle et par le choix volontaire de cette activité. Des réponses, il ressort que 100% des enquêtés ont choisi volontairement cette activité, c'est la seule activité pratiquée et leur source de revenus unique pour 100% des enquêtés.

3.1.1.10. Estimation des revenus des armateurs

A propos de leurs revenus, tous les armateurs estiment que ceux-ci sont en baisse continue et ils s'inquiètent de cette situation. Les raisons de cette baisse selon les armateurs et les marins pêcheurs est dû à un manque de ressources, qui est causé par plusieurs facteurs à savoir : le non respect de la taille marchande des poissons, l'augmentation du nombre de chalut plus que la capacité du port et les ravages de ces derniers qui ne respectent la zone de pêche exigée à 40 m de profondeur par la réglementation et qui pêchent même dans les 10m (première zone, ou ce qui est appelé par les pêcheurs « *Zone Zéro* »), ajouté à cela la pollution du milieu marin et la dégradation environnementale de la zone de pêche, qui s'aggrave de plus en plus en instaurant des techniques qui nuisent au milieu marin. L'une de ces nouvelles techniques de pêche destructrices de l'environnement instaurée par les pêcheurs venant de Delys est le remplacement de l'ancre utilisé pour le mouillage de la petite barque qui contient un groupe électrogène utilisé pour la lumière avec de grandes pierres attachées à des files blanc en nylon appelé « *Mazra* » qu'ils coupent après l'encerclement du poisson lors de l'opération de capture. A travers l'analyse de la baisse des revenus et des raisons de cette baisse, on arrive à la non vitalité entre le volet économique et le volet environnemental.

Tendances des revenus issus de la pêche

Réponses	Nombre	Pourcentage
Stable	00	0%
En Baisse	70	100%
En hausse	00	0%
Total	70	100%

Source : notre enquête

3.1.2. Production, transformation et commercialisation

Dans la deuxième partie de notre enquête nous allons voir les ressources halieutiques de cette wilaya, l'effort de pêche et de capture de ces ressources ainsi que leur circuit de commercialisation.

3.1.2.1. Les ressources halieutiques de cette wilaya

D'après les réponses de nos enquêtes, la production de poisson est très diversifiée. La sardine constitue la principale espèce ciblée par la plus part des embarcations, en plus de la sardine nous avons « *la saurel, l'allache, l'oblade, limon, la bonite, l'achaa, la thonine, brochet, l'espadon, le rouget, squal, et.* ». « *La sardine est l'espèce la plus rémunératrice* ».

3.1.2.2. Estimation de l'effort de pêche et de la capture

L'effort de pêche est un paramètre important dans l'évaluation de l'activité de la pêche. Elle consiste dans le nombre de sorties de l'ensemble de la flottille. La durée de la marée varie selon le type et la saison de pêche. Cette durée est de 150 jours effectifs dans l'an, soit de 6 à 10heures par jours de travail. Evidemment, en prenant en compte la période de repos biologique.

3.1.2.3. La capture

La sardine est l'espèce qui présente la plus grande valeur commerciale. Aussi, la quasi-totalité de la production est destinée au marché local et même national. D'autres espèces sont également capturées d'une manière intense et peuvent présenter un intérêt économique pour les armateurs et les pêcheurs, il s'agit du : thon, saurel, allache, anchois, oblade, espadon, etc. (le petit thon, car y a pas de thoniers à Bejaia).

Chapitre IV Les activités de la pêche, l'aquaculture et développement local durable : cas de la wilaya de Bejaia

La production de poisson en 2016 est en baisse, et d'après les services de la pêche, elle a connu une baisse importante au niveau de la wilaya. Cette production est exclusivement destinée à la consommation, comme le montre le tableau ci-dessous. Ceci peut être explicatif par la quasi-totalité absence d'entreprises de transformation du poisson dans la wilaya à l'exception de la SARL GOURAYA THON, qui est en difficulté en raison du manque de ressources, du fait de l'absence de thonier dans la wilaya, et des différents problèmes liés aux concessions de thon en Algérie. SARL GOURAYA THON importe la matière première de l'étranger.

Part de la production destinée à la consommation et/ou la transformation.

Réponse	Nombre	Pourcentage
La part destinée à la consommation	70	100%
La part destinée à la transformation	00	00%
Total	70	100%

Source : notre enquête

Par ailleurs, le non recours à la transformation locale de poisson, trouve son explication dans l'absence d'avantages comparatifs dans cette activité face aux importations de conserveries de poisson du Maroc, qui reviennent beaucoup moins chères par rapport aux produits locaux (c'est le principe de l'avantage comparatif récardien).

Quant à la commercialisation, elle se fait par l'intermédiaire des mandataires qui sont au nombre d'une douzaine dans la wilaya. Aussi, une certaine relation d'intérêt mutuel s'installe entre le mandataire et l'armateur sous forme d'un engagement verbal liant les deux partenaires, et qui se base sur la vente exclusive des captures au mandataire, et ce derniers leur verse des acomptes lorsqu'ils ont besoin, soit pour leur approvisionnement en carburant, l'entretien des moyens de production ou autre.

Concernant l'aspect prix du poisson, nos entretiens avec les armateurs et les mandataires ont été très instructifs. D'après eux, les prix du poisson, ne dépendent pas seulement de la disponibilité des ressources. « *Certes, la ressource halieutique est en baisse et joue un rôle dans la cherté du prix, mais la première cause de la cherté du poisson est due à la désorganisation qui règne sur le marché* ». Il existe une seule halle à marée au niveau du port mais elle n'est pas fonctionnelle.

Pour ces professionnels, la halle à marée permettra sans aucun doute de contrôler les prix et de mettre fin à la spéculation qui sévit actuellement et par voie de conséquences d'assurer une transparence de garantir les conditions d'hygiène. Ces dernières sont dramatique au niveau du port, aucune condition d'hygiène n'est respectée, aucun contrôle.

L'état des caisses utilisées au niveau du port de Bejaia est dans la wilaya de Bejaia est vraiment hors de toutes norme d'hygiène, les caisses sont déposés au même coin où sont déposé les ordures et parfois même sur les poubelles.

Le directeur de la chambre de pêche de la wilaya de Bejaia ; nous a livré ses impressions emprunter de nostalgie de l'époque où le poisson était le repas du pauvre. « *De nos jours ce métier se faisait par amour, de ce fait les marins respectaient l'espèce et fait en sorte d'assurer sa pérennité, on remettait les juvéniles en mer, on ramassait ce qui nuisait à l'océan et on le ramenait au quai. Aujourd'hui, on invente même de nouvelles techniques de pêche qui détruisent la ressource, la réglementation n'est plus respectée, etc.* », dit-il. Il appelle ainsi les autorités « *Afin de préserver cette ressource en danger, de limiter la pêche dans les zones interdites* ».

3.1.3. L'Environnement externe

Ce volet de questions aborde l'action des pouvoirs publics envers le secteur de la pêche.

3.1.3.1. Contribution des pouvoirs publics et partenariat

Des résultats de notre enquête ont montré que 51% des armateurs affirment qu'ils ont créé leur entreprise dans un dispositif d'aide à la création. Ce soutien s'est concrétisé à travers un dispositif d'aide à la création d'entreprises (ANSEJ, CNAC). La plus part des armateurs ont bénéficié du plan de relance économique 2005. Ces dispositifs d'aide à la création d'entreprises et à l'absorption du chômage étaient pour autant responsable dans certains déséquilibres dans ce secteur.

Par ailleurs, l'ensemble des pêcheurs soutiennent qu'ils n'ont aucune collaboration ou partenariat avec des acteurs locaux, à l'exception de quelques associations, ce qui est préjudiciable, car cette collaboration aurait certainement contribué à une vraie dynamique socio-économique au niveau de la wilaya.

Avez-vous crée votre activité dans le cadre d'un dispositif d'aide à la création d'entreprise ?

Réponses	Nombre	Pourcentage
Oui	36	51%
Non	34	49%
Total	70	100%

Source : notre enquête

Avez-vous un partenariat avec les acteurs locaux ?

Réponses	Nombre	Pourcentage
Non	00	00%
Oui	70	100%
Total	70	100%

Source : notre enquête

3.1.3.2. Aide de l'Etat

L'action des pouvoirs publics dans tout secteur économique est déterminante car, de par son rôle de régulation et de soutien, l'Etat stimule l'activité en garantissant un minimum de protection aux acteurs socio-économiques.

Le désistement de l'Etat du secteur de la pêche est très visible à travers les réponses négatives données par tous armateurs interrogés (100% soit 70 individus), à propos du bénéfice de quelques aides des pouvoirs publics depuis le lancement de leur activité. Il est donc normal que 100% des armateurs enquêtés, quel que soit le type de leur navire, qualifient de non transparente l'intervention de l'Etat dans le secteur. Ce point de vue est parfaitement illustré par des réponses tel que : « *On a rien vu de ces aides* », « *on ne veut pas faire de crédits car les conséquences si on ne paye pas seront plus grave que notre situation actuelle, on ne veut pas prendre le risque* », « *les aides pour leurs connaissances* », « *l'aide en contre partie* », « *on aide les gens gradés* », « *corruption et détournement des aides* ».

Réponses	Nombre	Pourcentage
Ceux qui ont reçu un accompagnement et aides de l'Etat depuis le commencement de leur activité.	00	00%
Ceux qui n'ont pas reçu d'accompagnement et d'aide de l'Etat depuis le commencement de leur activité.	70	100%
Total	70	100%

Source : notre enquête

3.2. Situation socio-économique des marins pêcheurs

Le métier de marin pêcheur traduit chez l'individu qui le pratique le goût du large, le goût de la liberté ou simplement la perpétuation de la tradition familiale. Ses pratiquants demeurent la catégorie la plus nombreuse du milieu professionnel de la mer.

3.2.1. Age des marin pêcheurs

L'analyse des résultats de notre enquête, laisse apparaître une dominante relativement vieille des enquêtés, chez qui l'on note un âge compris entre 40 et 50 ans pour 48% d'entre eux et 5% pour les plus de 50ans. Ces deux tranches d'âge, à elle seules, regroupe plus de 50% des matelots enquêtés.

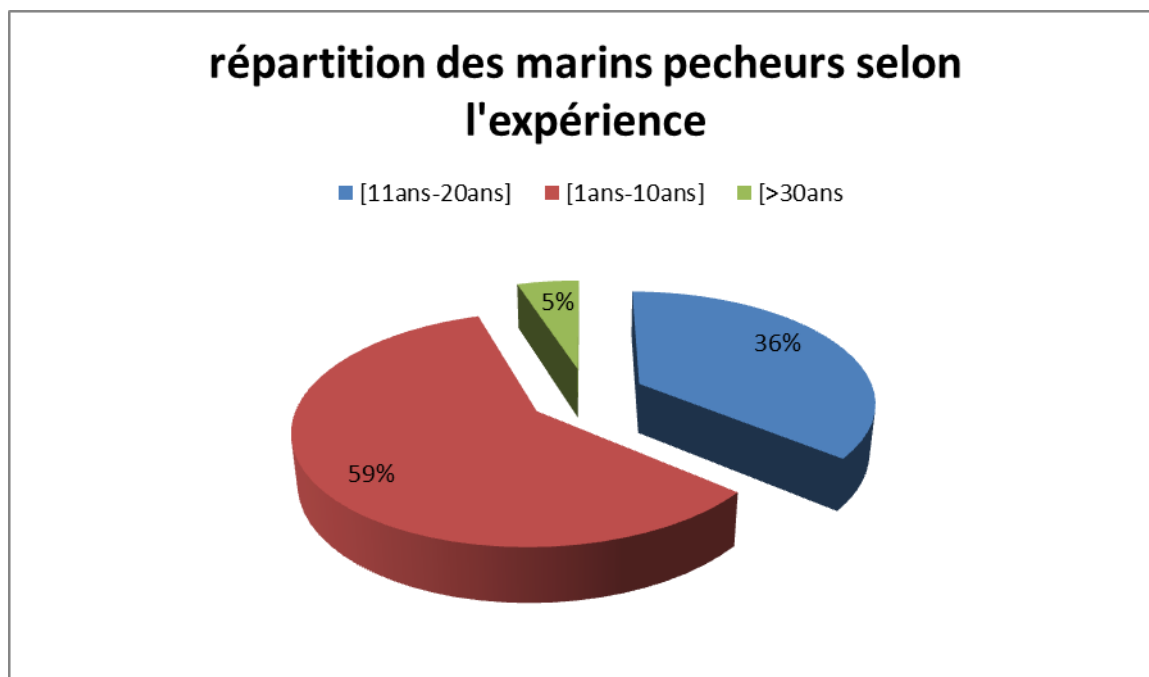
La nature de la pêche qui reste un métier très dur qui demande des efforts physiques particuliers, surtout dans la pêche de l'espadon et du thon constitue un risque pour cette catégorie et frein de développement. La pérennité de cette activité est remise en cause car l'activité est prise en charge par une catégorie d'âge avancée.

3.2.2. Expérience professionnelle des marins pêcheurs

Le paramètre expérience nous a semblé intéressant à analyser, car il décrit la vocation des individus dans la région d'étude et leur degré de technicité.

L'enquête a relevé que sur 100 matelots formant notre échantillon, 36 marins, soit 36% des enquêtés ont une expérience supérieure à 10 années pouvant aller jusqu'à 20ans. 59marins, soit 59% des enquêtés ont une expérience allant de 2 à 10 années. L'expérience de 5 marins, soit 5% des enquêtés excède 30 ans.

Figure 4.9 : Répartition des marins pêcheurs selon l'expérience



Source : notre enquête

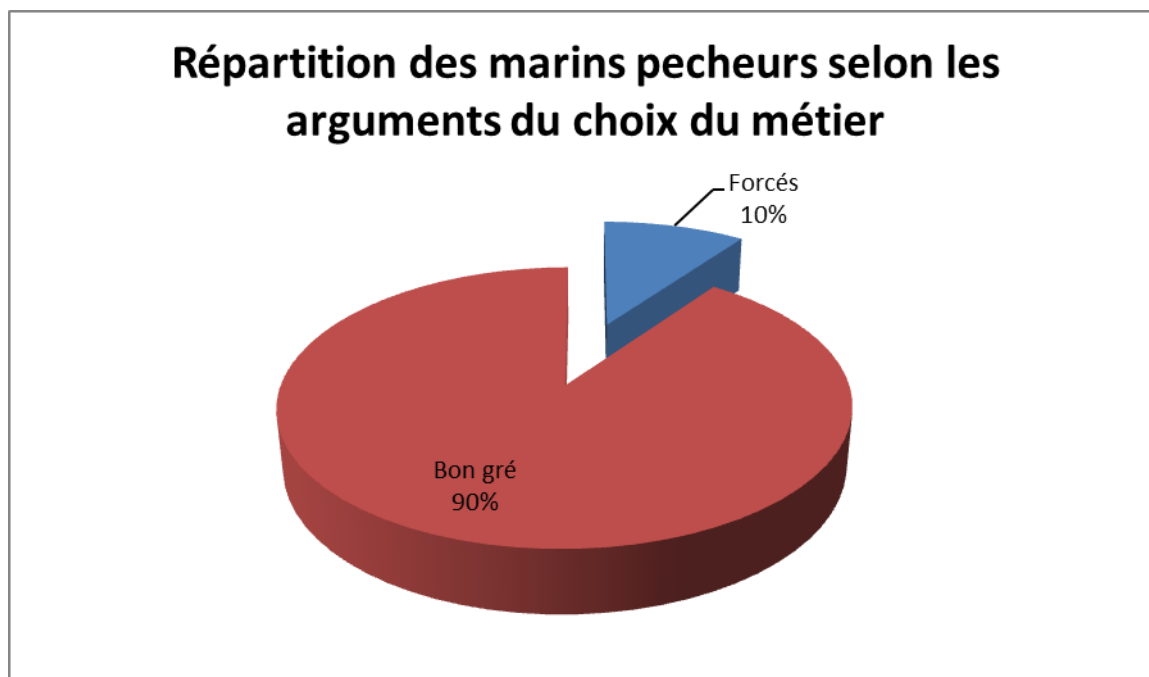
Selon les résultats de l'analyse ce paramètre expérience est un facteur qui favorise le développement du secteur des pêches.

3.2.3. Arguments du choix du métier de marin-pêcheur

L'intégration au monde de la pêche, relève dans la majorité des cas d'une conviction personnelle ou de circonstances qui ont fait que l'individu se retrouve pêcheur.

Au sein de notre échantillon de 100 matelots, 65 marins, soit 65% des marins enquêtés ont choisi ce métier par leur propre conviction, leurs principales motivations ont trait à l'amour du métier ou au legs des parents. Contrairement à cette première catégorie, 35 marins, soit 35% des enquêtés sont forcés de pratiquer ce métier en raison d'absence d'autres embauches.

Figure 4.10 : Répartition des marins pêcheurs selon les arguments du choix du métier



Source : notre enquête

L'initiation au métier de pêche à Bejaia laisse apparaitre diverses origines, parmi lesquelles la transmission du savoir par les parents, par l'apprentissage acquis auprès des anciens patrons et marins, ou encore par des formations, et d'autres se sont forgés leur propre expérience dans le métier.

La pérennité d'un métier dépend en grande partie du degré de satisfaction des individus qui le pratiquent et l'amour qu'ils ont pour leur métier, s'ils y trouvent leur compte dans le sens large du terme, ils auront tendance à encourager leur entourage à s'y adonner, dans le cas contraire, ils feront leur possible pour en éloigner.

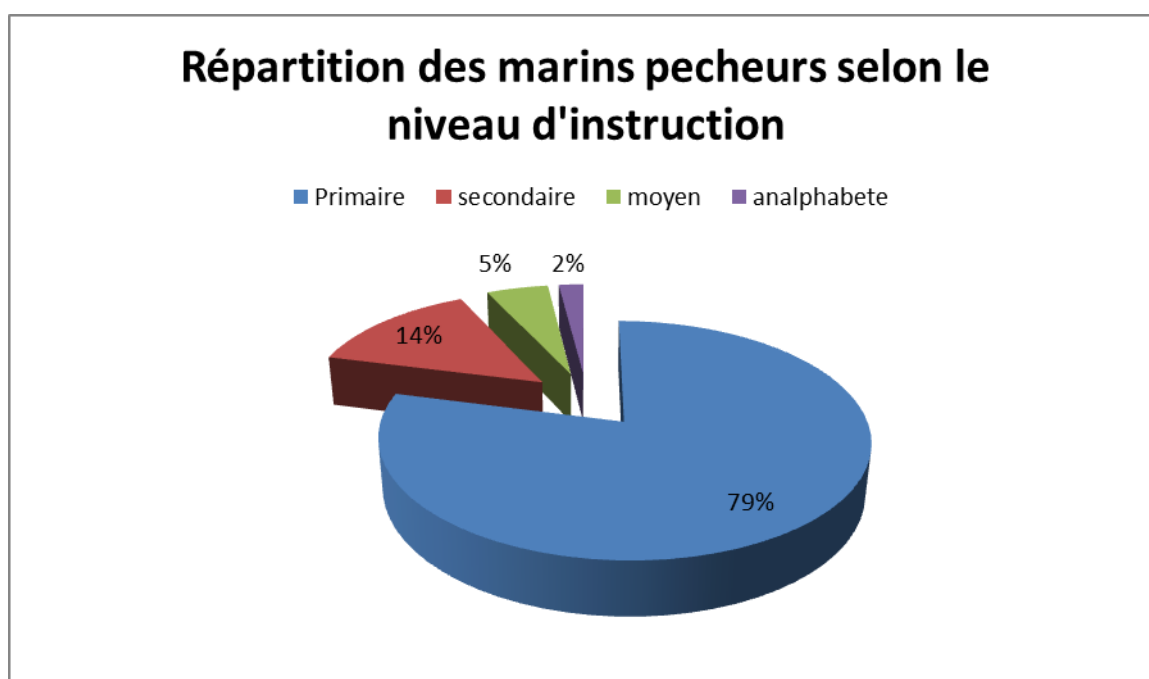
Quant à la question posée, qui traite du legs du métier aux enfants, sur le port d'étude, 100% des enquêtés, ne souhaitent aucunement voir leurs enfants prendre la relève. Les raisons invoquées sont multiples : la dureté du métier, le risque encouru très élevé, l'instabilité des revenus (salaire non fixe en fonction des sorties et des aléas climatiques), conséquences sur l'état de santé du pêcheur, non considération du métier, l'évolution négative du comportement de l'éducation, une retraite minable, etc.

3.2.4. Niveau d'instruction et de formation des marins pêcheurs

Le pêcheur est un véritable technicien et un gestionnaire de la mer, il doit posséder des connaissances technologiques, économiques et environnementales et être capable d'anticiper et de s'adapter.

Pour mesurer le niveau de technicité des 100 matelots enquêtés, nous nous sommes penchés sur leur niveau d'instruction. Il apparaît que 79 matelots, soit 79% des marins enquêtés ne dépassent pas le stade primaire, alors que 14 marins, soit 14% des enquêtés ont atteint une scolarisation secondaire, et 5 marins, soit 5% des enquêtés ont atteint un niveau de scolarisation moyen, et en dernier 2 marins n'ont reçu aucune instruction.

Figure 4.11 : Répartition des marins pêcheurs selon le niveau d'instruction



Source : notre enquête

Néanmoins, il est notoire qu'à Bejaia, la capture halieutique est juste côtière, de type traditionnel, qui n'exige pas une grande technicité pour la pour la maitrise d'un appareillage assez simple dont l'usage répétitif est facilement assimilé même si le niveau d'instruction n'est pas très développé. Mais ça reste une lacune au secteur vu que les matelots doivent avoir un minimum de bagage sur la réglementation, les quotas, les espèces, et les impacts de certains comportements sur l'environnement marin et la santé du consommateur.

Chapitre IV Les activités de la pêche, l'aquaculture et développement local durable : cas de la wilaya de Bejaia

Par ailleurs, outre le niveau d'instruction, l'une des questions discutées, a traité de la formation de pêcheur afin de voir si les lacunes de scolarisation, abordées précédemment, ont été compensées par une formation professionnelle.

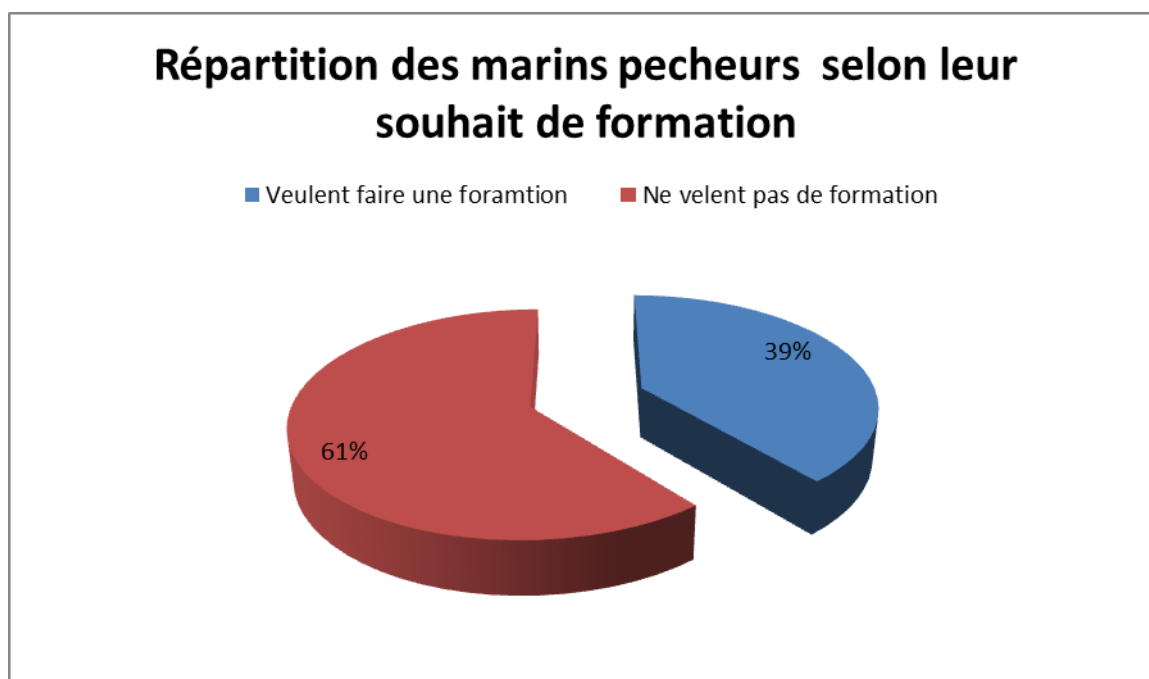
Ainsi, sur les 100 marins échantillonnés, 45% n'ont bénéficié d'aucune formation sur la pêche, généralement les plus âgés. Outre le désintéressement de certains matelots, les raisons invoquées pour expliquer un tel manque de perfectionnement, sont divers, telles que la fatigue du métier lui-même, ou le non besoin de formation.

Les 65 interviewés ayant répondu par l'affirmative à la question, ont bénéficié d'une formation de capacitaire ou de mécanicien. Mais ce qui est désolant selon les propos de certains marins pêcheurs, c'est qu'ils ont fait la formation juste pour avoir un grade supérieur.

Le vice-président de la chambre de la pêche de la wilaya de Bejaia nous a livré son point de vue sur la formation à Bejaia : « *Le problème réside dans la qualité de formation, on assure des formations accélérées de courte durée, pour la validation des acquis d'expérience professionnelle (VAEP), en collaboration avec l'école de formation de Colo afin de détecter ceux qui n'ont pas de niveau. Mais faute de manque de marins et de mécaniciens sur le terrain on est obligé de livrer les diplômes pour avoir le fascicule, ou devenir mécanicien* ».

Quant à ceux qui ont manifesté un besoin en formation, ils sont au nombre de 39 marins, la formation envisagée concerne l'acquisition d'un diplôme capacitaire ou mécanicien. 61 des marins pêcheurs enquêtés ne souhaitent pas, en aucun cas bénéficier de formation.

Figure 4.12 : Répartition des marins pêcheurs selon leur souhait de formation



Source : notre enquête

Les 61 % désintéressés par la formation, motivent leur choix par leur âge avancé et que c'est trop tard, la suffisance d'une expérience déjà acquise sur le terrain, et l'absence d'une motivation suffisante.

3.2.5. Revenus et rémunération des marins pêcheurs

La question du revenu dans n'importe quel secteur est une variable importante à analyser, car le revenu détermine la pérennité d'un métier. La pêche est un métier qui comporte un risque élevé, les revenus varient selon les saisons et les années.

La pêche est la seule source de revenu pour 100% des matelots enquêtés, et les 100 % estiment que leurs revenus sont en baisse depuis 2006 de par le manque de ressources. Les revenus sont instables et « *la rémunération est injuste* » pour 60 % des marins. Le système de rémunération est le système part/semaine. Après avoir soustrait 10% du mandataire, et les frais de fonctionnement (carburants, *Mazra*, etc.), on passe à la répartition dite 50-50%, généralement le premier pourcentage revient au propriétaire du bateaux, les 50% restants reviennent aux membres de l'équipage (patron, marin, mécanicien, ramendeur (*conjadeur*), *walieu*, et lampiste), deux part des 50 % de l'armateur, plus une des 50% restant pour le patron, une part pour le marin,

deux parts pour le mécanicien, une part pour le *walieu*, une part pour le ramendeur, et une demi part des 50% de l'armateur, en plus de la part prise des 50% restant pour le lampiste. La

rémunération des marins est l'une des principales sources de conflits entre les marins et les armateurs.

La finalité de chaque travailleur est de subvenir à ses besoins et aux besoins de sa famille, le traitement de cet aspect au cours de l'enquête a permis de faire ressortir que 100% estiment que les revenus ne sont pas fixes et que leur satisfaction aussi est variée selon la pêche « *pas de bonne pêche, pas de bon salaire* », qui dépend des deux variables saison et climat. Selon les réponses obtenues l'insatisfaction est relativement accentuée chez les petits métiers, surtout les petits métiers de 6 m qui devrait avoir le statut de plaisancier qui payent l'impôt au même titre que les petits métiers de 10 m.

3.2.6. Fréquence des sorties en mer

Le métier de pêche est sous la dépendance de plusieurs paramètres exogènes dont les plus importants sont les saisons déterminant le climat, la nature des captures, le matériel de pêche, l'état des ressources. En période estivale, les horaires de sortie en mer débutent en général à 18h pour finir le lendemain à 5h du matin. Cette durée de pêche est déterminée par les aléas climatiques des quatre saisons qui influencent grandement les heures de sorties en mer. En hivers le raccourcissement du jour avance les sorties de quelques heures. Le nombre de jours de travail varie de 3jours/semaine en mauvaises conditions (hivers), à 6 jours/semaine en conditions clémentes (été). Ce paramètre explique la variation des revenus et l'insatisfaction des gens de la mer car l'activité est saisonnière.

3.2.7. Proximité du port de pêche

Mesurer la distance qui sépare l'habitation du lieu du travail, est une approche intéressante dans la mesure où elle renseigne sur les éventuels problèmes, principalement, de transport que peut rencontrer les matelots dans le parcours de leur itinéraire journalier.

Dans notre cas la majorité des marins pêcheurs ont leur logis entre 1 et 3 km. Soit 85 % des matelots enquêtés, et 15% habitent aux alentours immédiats. Le problème de transport est apparent du fait qu'il n'y a pas de transport de personnel.

3.2.8. Les ramendeurs (*conjadeur*) et le*walieu*

Une catégorie d'agents activant sur le port de Bejaia, a suscité notre curiosité. Cette catégorie n'est pas assimilée au groupe de marins pêcheurs, alors que le métier qu'elle exerce est d'une importance non négligeable.

Il s'agit des ramendeurs de filets de pêche, personnes qui ramende le filet, ou refait les mailles qui manquent et des *walieux* qui sont des agents de nettoyage des bateaux et des caisses de poisson. Le point vulnérable de ces métiers est l'inaccessibilité au droit de l'assurance sociale qui exige une place dans le rôle de l'équipage embarqué, alors que le ramendeur exerce sur le quai.

4. Les contraintes dans la pratique de la pêche

Les réponses des armateurs et des marins pêcheurs sur la question liée aux contraintes qui entravent leur activité, malgré les différents plans des pouvoirs publics pour dynamiser le secteur de la pêche et en faire un catalyseur du développement local, de nombreux problèmes entravent ce dernier. L'analyse de la situation de ce secteur a permis de mettre en exergue un certain nombre de contraintes majeurs à lever pour permettre un développement des activités de pêche dont :

- Accostage anarchique : qui engendre un manque de postes à quai.
- Les cases de pêcheurs sont insuffisantes.
- Inexistence d'atelier de maintenance et de réparation navale, d'un point de vente de pièces de rechange, ce qui augmente le temps des immobilisations et contraint les armateurs à y aller en dehors de la wilaya pour faire les réparations ou acquérir du matériel.
- Inexistence d'une halle à marée fonctionnelle.
- La production de glace ne couvre pas les besoins des professionnels.
- Le manque de suivi médical des professionnels.
- Le manque de centres de recherche scientifique au niveau de la wilaya. Il existe un seul centre annexe du CNRDPA, mais c'est de l'ancre sur papier car en réalité ce centre de recherche est inexistant (voir l'annexe n° 03).
- Les pressions juridico-administratives (police de pêche, attribution des droits de pêche, laisser-aller des autorités vis-à-vis de certaines pratiques illégales, etc.).
- La mauvaise gestion du secteur, etc.

5. Les perspectives de ce secteur

D'après les réponses des enquêtés, on trouve que les armateurs sont de plus en plus tentés de quitter cette activité pour des raisons purement économiques. Ils déclarent que l'activité de la pêche, en plus d'être très dure et à haut risque, est devenue ces dernières années très peu rentable du fait de la diminution progressive des ressources halieutiques. L'exploitation intensive et le non-respect des zones de pêche avec une dégradation environnementale qui s'aggrave de plus en plus à cause du port de marchandise et des usines et la disparition de certaines espèces, en sont la raison.

Ainsi, pour pouvoir développer cette activité plusieurs actions semblent nécessaires selon les armateurs et les marins pêcheurs :

- Installation de récifs artificiels.
- Réalisation d'une zone de pêche réservée.
- Revoir la période de repos biologique.
- Réglementé les engins de pêche dans le temps et dans l'espace.
- Réduire le nombre de chaluts.
- Exploration de nouvelles zones de pêche.
- Application stricte de la réglementation relative à la protection de la ressource biologique, en interdisant les activités nuisible à ces espèces ou à leur habitat et en mettant à l'œuvre des mesures de gestion, de planification et autre pour en assurer un état de conservation favorable.
- Préservation de l'environnement marin et oueds, etc.

Conclusion

Les pêcheurs font partie intégrante des systèmes halieutiques, sociales, culturelles, économiques et environnementales permet de mieux cerner leur espace de liberté et de contraintes où chacun d'eux développe ses décisions et ses tactiques.

De cette enquête nous pouvons conclure que cette activité de la pêche est la seule activité pratiquée par des pêcheurs de sexe masculin, d'un âge avancé, de faible niveau d'instruction et de mauvaise qualité de formation (des formations spéciales de courte durée). A bord l'équipage est assuré contre le risque, sa rémunération est hebdomadaire, selon un système de part qui semble insatisfaisant pour la majorité et particulièrement les petits métiers d'une longueur ne dépassant pas 6m.

Au niveau de l'exploitation des embarcations, les achats de matériels de pêche et de pièces de rechange, la consommation de carburants et lubrifiants, demeurent les dépenses les plus onéreuses. Desquels les professionnels ne cessent de se plaindre.

L'augmentation de la flottille de pêche a eu des conséquences sur l'environnement marin par une surexploitation des ressources et une désorganisation complète du secteur.

Le délaissement du secteur par les pouvoirs publics a empêché le secteur de réaliser des résultats positifs. Malgré qu'il y a eu un impact que nous pouvons considérer de positif en terme d'emplois, ce n'est pas suffisant.

Cette activité qui nécessite beaucoup d'encadrement et d'incitation de la part des pouvoirs publics est, en principe, une activité stratégique pour la wilaya de Bejaia. En effet, elle est un élément essentiel de la dynamique socio-économique de cette wilaya et un réel facteur de son développement local durable et du bien-être de sa population, pour peu qu'elle bénéficie de politiques incitatives et de plus d'organisation. La wilaya de Bejaia possède un potentiel considérable sous exploité à tous les niveaux.

Conclusion Générale

Conclusion générale

L'exploitation des ressources halieutiques est un secteur hautement économique qui contribue au développement socio-économique des territoires et améliore le bien-être de ses populations pour peu qu'il y ait une réelle prise en charge à travers l'encadrement, le soutien et l'incitation. En effet, à travers cette recherche, nous avons relevé que l'activité de la pêche était au centre d'une dynamique économique et territoriale dans la mesure où se développeraient des activités connexes dans le commerce, la restauration et le tourisme.

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture a été longtemps marginalisé. Malgré les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics de ce secteur, les résultats ne reflètent les projections. Ce qui transparait à travers les données du secteur de la pêche dans le PIB qui varie de 0,6% à 0,8% et qui figure dans l'étude faite sur la wilaya de Bejaia. Malgré que des investissements colossaux ont été consentis, les résultats restent négatifs.

Le secteur connaît actuellement des difficultés dues à la forte pression exercée sur la ressource. Le milieu marin est toujours considéré comme un réservoir universel de toute forme de pollution. Suite aux nombreux rejets d'origines industrielles la pollution marine est devenue, ces vingt dernières années, une véritable menace pour l'avenir des produits de la pêche dans les eaux côtières algériennes, un grand danger pour la santé des consommateurs. Les conséquences qui découlent de cette situation ont pour nom la rareté de la ressource.

Cependant, nous constatons que malgré toutes les potentialités dont dispose la zone côtière de la wilaya de Bejaia, la zone possède des problèmes en ce qui concerne l'évolution des déchets industriels selon toutes leurs formes (liquide, solide et gazeux). Des problèmes de pollution liés à l'activité des entreprises qui utilise certains équipements et certaines méthodes de pêche. Des pratiques destructrices, telle que la nouvelle pratique au niveau du port de Bejaia faite de pierres et de file Mazra qui a affecté la santé biologique de la mer (la perte des ressources marine pêche) et contaminer la flore marine.

En effet, le tissu industriel de la wilaya de Bejaia, en particulier la zone côtière, est confronté au problème de pollution, surtout au niveau du chef-lieu de la wilaya où se trouvent les plus grandes entreprises les plus polluantes (CEVITAL, ICOTAL, SONATRACH, port de l'hydrocarbure, etc.). Ceci par incompetence d'organismes chargés de la gestion, de l'entretien et du contrôle de la pollution due à l'activité des unités industrielles et aussi d'autres activités économiques a mené leur mission dans de meilleures conditions. . Ainsi, le manque d'un bon suivi et de contrôle sur le terrain soit dans le cadre économique ou environnemental induit un

Conclusion générale

dysfonctionnement dans la gestion des ressources et leur développement par le non-respect de la taille marchande et des zones de pêche par les pêcheurs. Le développement des pêches la taille marchande et des zones de pêche par les pêcheurs. Le développement des pêches supposerait une augmentation des captures, donc la surexploitation, menacerait les ressources et finalement la pêche.

De ce fait, l'hypothèse relative à la réglementation mise en place pour valoriser et protéger la zone côtière et celle qui est appliquée sur l'activité de la pêche, permettent la sauvegarde des ressources halieutiques est infirmé.

La pêche dans la Wilaya de Bejaia a connu de grands efforts d'aménagement et de développement, mais le développement qui s'est produit a suscité plus d'inquiétudes que d'espoirs. Car les pêcheurs étaient très insatisfaits par leur niveau de vie. Ils évoquent souvent la ressources de plus en plus menaçait par la surexploitation. Le secteur informel n'a pas cessé de poser plus de problèmes et de difficultés dans la gestion du secteur, tel que le port de Tala-Ilef qui n'est pas réceptionné tout en exerçant dans l'informel. Un nombre important de petits-métiers, de chalutiers et de sardiniers venant de toutes les wilayas exercent des activités autour de ce port.

L'étude portant sur la réalisation du port de Bejaia d'avère dépassée, du moment où l'augmentation de la flottille de pêche dépasse de loin le nombre de places dans l'espace réservé aux accostages. La déficience de l'aménagement portuaire a poussé la direction de la pêche et des ressources halieutiques à procéder à une extension partielle. Le non renouvellement de la ressource humaine des marins pêcheurs (manque de candidats, absence de formation de qualité, etc.) pose un problème de durabilité en termes de production et de transmission du savoir-faire. L'activité saisonnière n'assure pas des revenus fixes pour les gens de la mer, et engendre une insatisfaction de ces derniers en terme de rémunération.

Partant de là, nôtre seconde hypothèse considérant l'exploitation des ressources halieutiques comme une activité économique assignée à assurer la sécurité alimentaire, à créer de la richesse et à lutter contre la pauvreté, à créer des emplois, et par conséquent à stimuler les exportations hors hydrocarbures ainsi que le développement des régions enclavées et la stabilisation de la population, est infirmée.

En dépit des investissements considérables dans le domaine de la pêche de l'aquaculture qui ont été consentis et les mesures incitatives prises par l'Etat, ce segment d'activité économique

Conclusion générale

n'arrive pas à impacter positivement le PIB. Les faibles performances enregistrées dans l'industrie de transformation, de conditionnement et de valorisation des produits de pêche résultent essentiellement de la pollution, du manque d'efficacité et de management dans la gestion des ports dont le mode de gestion et d'exploitation demeure inopérant et inapproprié à une gestion rationnelle des zones littorales.

L'Algérie gagnerait à se préoccuper davantage de la gestion rationnelle des zones littorales en mettant des mécanismes réconciliant les domaines socio-économiques et écologiques. Conciliation passant parfois nécessairement par la protection impérative d'espaces sensibles.

Le développement des superstructures de soutien à la production n'arrive pas à suivre le même rythme que celui généré par le secteur de la pêche. Ce dernier accuse par conséquent, un retard affectant l'émergence des activités industrielles et commerciales, ainsi que les autres activités connexes de la pêche pourvoyeuses d'emplois et susceptibles d'aligner le ratio alimentaire au niveau souhaité.

En effet, l'analyse de diverses données statistiques socio-économiques en général et en particulier celles de la direction des ressources halieutiques de la wilaya, en plus des résultats de l'enquête que nous avons menée auprès des professionnels atteste que le secteur de la pêche et de l'aquaculture à Bejaia montre l'existence d'un potentiel sous exploité ce qui a empêché de contribuer significativement à l'émergence d'une véritable dynamique territoriale durable porteuse d'un développement local à Bejaia.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages et revues

- ABDELMALKI Lahsen et MUNDLER Patrick, *économie de l'environnement et du développement durable*, éditions de Boeck Université, Paris 2010.
- BURLLOT Gaëlle, BUTHON Laure, DAVAINÉ Yann, DIDRI Hervé, PABIOU Thierry, RAFINI Michel, VALINGOT Christophe, *Aquaculture*, éditions synthèse agricole, juillet 2005.
- BILLARD Roland, *Introduction à l'aquaculture*, Editions TEC et DOC, LAVOISIER, 2005.
- BOUSHABA Abdelmadjid, *la pêche maritime dans les pays du Maghreb*, office des publications universitaires, 1991.
- BEAUMAIS Olivier et CHIROLEU-ASSOULINE Mireille, *Economie de l'environnement*, édition Bréal, Paris 2002.
- BOUZIANI Mustapha, *L'eau dans tous ses états*, édition Dar El Gharb, 2006.
- CNRDPA, *commercialisation des produits de la pêche en Algérie*, édition shouma, Alger 2010.
- CARLIER Bruno, *Les agendas 21 outils de développement durable*, édition territorial, Bresson 2010.
- CHARBONNIER Daniel, *Pêche et aquaculture en méditerranée, état actuel et perspectives*, Ed Economica, 1990.
- CHAUSSADE Jean et GUILLAUME Jacques, *pêche et aquaculture pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Edition Presses Universitaires de Rennes, 2006.
- GABART Laure Tourjansky, *le développement économique local*, Edition presse des œuvres universitaires, Paris 1996.
- GUARESMA Michel, PEECQUEUR Bernard, *Mener un projet de développement local*, les éditions d'organisation, Paris 1996.
- GUYADER Olivier, *Evaluation économique de la régulation des pêches*, Collection Emploi, Industrie et Territoire, Edition l'Harmattan.

- JOYAL André, *le développement local, comment stimuler l'économie des régions en difficulté*, les éditions de l'IQRC, Montréal 2002.
- MEGHFOUR KACEMI Malika, *Des recommandations pour l'élaboration des PDAU et des POS dans les zones littorales*, édition DAR EL GHARB ,2004.
- PETIT COORD Jean, *Environnement et Aquaculture, Tome1 Aspects techniques et économiques*, édition INRA, Paris 1999.
- Revue horizons solidaires, septembre 2012.
- Revue Campus n°9, mars 2008.
- SCHNEIDER Ludovic, *100 questions pour comprendre et agir le développement durable territorial*, édition AFNOR, 2010.
- TEISSERENC Pierre, *Les politiques de développement local*, Ed. ECONOMICA, 1994.
- YVETTE Veyret et Jacqueline JALTA, *développements durables tous les enjeux en 12 leçons*, Editions Autrement, 2010

Thèses et mémoires

- ALBAKJAJI Mohamad, *la pollution de la mer méditerranée par les hydrocarbures liée au trafic maritime*, thèse doctorat de l'université de PARIS-EST Champ disciplinaire Relations Internationales ,2011
- BEKRI Mabrouk, *Importance socio-économique du chalutage pélagique et de la pêche continentale*, Mémoire de fin d'étude pour l'obtention de diplôme de capitaine de pêche, 2003
- BEN ABDELHAMID Sofiane, *Etude de faisabilité pour le développement de la pêche tourisme dans les régions du Golfe de Gabes Tunisie*, Projet de fin d'études du cycle Ingénieur, Juin 2014.
- BOUDEDJA Karima, *Les acteurs et le développement local : outils et représentations. Cas des territoires ruraux au Maghreb*, thèse de doctorat en Géographie et Aménagement de l'Espace, juillet 2013.
- BOUTARCHA Fahima, *Essai d'analyse de l'impact économique de la pollution des zones côtières sur l'activité de la pêche en Algérie cas : de la wilaya de Bejaia*, mémoire en vue de

l'obtention du diplôme de magister en Sciences Economiques option : Economie et environnement, année universitaire 2010- 2011.

-Hamitri Salim et Mebarakou Salim, *Evaluation des ressources halieutiques du golf de Bejaia*, mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme d'Ingénieur d'état En écologie et environnement, option : Pathologie des écosystèmes, 2008.

- IDIR Mohamed Sofiane, *valorisation du patrimoine tourisme, et développement territorial en Algérie : cas de régions de Bejaia en Kabylie et de Djanet en Tassili N'ajjer*, thèse de doctorat en sciences économiques, mars 2013.

- MENOZZI Lacro , *approches théoriques du développement local durable et regard critique sur 15années d'activité du dispositif d'agences de développement local en région wallon*, mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de master en politique économique et sociale, année académique 2012-2013.

-MAOUL Djamila, *Les raisons de la faiblesse quantitative de la production halieutique en Algérie : Cas du port de pêche de Bouharoun (Wilaya de Tipaza)*, Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magister en sciences agronomiques, année universitaire 2002-2003.

- SERIDI Fadila, *L'aquaculture en Algérie, Evolution, état actuel et essai d'analyse de durabilité*, mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de Magister en écologie marine, 2011.

Documents et rapports

-AIT ATMANE Foudil, BENNACER Nasreddine, *l'allocation des ressources naturelles ; Qu'en est-il des ressources halieutiques en Algérie*, 2008.

-Annuaire statistique Bejaia ,2015.

-BOUTOUCHENT. M.T, communication à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation « *alliance internationale contre la faim* », Le poisson source de sécurité alimentaire, octobre 2003.

-BOUMESSAOUD Malika et FERHANE Djamila, *Commercialisation des produits de la pêche en Algérie*, Boussmail, 2000.

-Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN, *Interactions entre l'Aquaculture et l'Environnement, Guide pour le développement durable de l'aquaculture méditerranéenne*, Espagne 2007.

- Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées-Programme des Nations Unis pour l'Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée CAR/ASP-PNUE /PAM, *études socio-économique de l'activité de pêche et d'identification des acteurs locaux concernés par l'AMP pilote de Réghaia en Algérie*, Alger 2015.
- EGPP, *EGPP : Au Service du développement des ports de pêche*, 2016.
- EGPP, *Guide des ports de pêche algériens*, mai 2009.
- FAO, *Indicateurs pour le développement durable des pêcheries marines*, 2001.
- FERHANE.D, HACHEMANE.M, *les indicateurs socio-économiques des pêcheries Algériennes*, CNRDPA, 2003.
- IFREMER, *Aquaculture et développement rural et côtier, colloque organisé avec le ministère de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation, l'association pour le développement de l'aquaculture*, décembre 1996.
- Liste des textes relatifs à la pêche et à l'aquaculture, MPRH 2013.
- Loi Relative à la Pêche et à l'Aquaculture, Juin 2001.
- LAURENT Elisa-Noémie et CASTELLAN et Frédéric, *rapport sur la pollution marine par les hydrocarbures et les dégazages sauvages en méditerranée*, Janvier 2003.
- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques MPRH 2014, *Secteur de la pêche et de l'aquaculture, Bilan (2012-2014), Prospectives 2030 et projet « Plan Aquapêche 2020 »*.
- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques MPRH 2003-2007, « *Schéma national de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture, 2003-2007* ».
- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques MPRH 2001, « *Analyse/Diagnostic du secteur de la pêche avant et après la création du ministère de la pêche et des ressources halieutiques* », Alger, Aout 2001.
- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques MPRH 2001, « *guide de l'investissement* », Alger, 2001.
- Ministère de la pêche et des ressources Halieutiques MPRH 2001, « *Projet de la loi de finances 2002, Budget d'équipements-Mesures de soutien* », Alger, Juin 2001.
- Recueil de textes réglementaires, *Pêche et aquaculture*, Tome I, Décembre 2004.

- Recueil de textes réglementaires, *Pêche et aquaculture*, Tome II, Décembre 2006.2002, Budget d'équipements-Mesures de soutien, Alger, Juin 2001.
- SAHI Mohand Akli et BOUAICHA Mohamed, *La Pêche Artisanale en Algérie*, FAO 2003.
- SACCHI Jacques, Commission générale des pêches pour la méditerranée, *impact des techniques de pêche en méditerranée*.
- WIEFELS Roland, *L'industrie de la pêche et de l'aquaculture en Algérie, Projet d'Appui à la Formulation de la Stratégie Nationale de Développement de la Pêche et de l'aquaculture (2015-2020)*, édition 2014.

Annexes

Annexe 01

Date de l'enquête et lieu :...../...../.....

Dans le cadre d'une recherche universitaire, pour la réalisation d'un mémoire de fin d'études, nous menons un sondage anonyme pour évaluer la contribution de la pêche et de l'aquaculture au développement territorial local durable à Bejaia. Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez nous consacrer quelques minutes de votre précieux temps pour nous répondre à ce petit questionnaire.

Merci d'avance pour votre collaboration.

I .Identification de l'entreprise de pêche

A .Profil de l'armateur (le patron de pêche)

1 .Age : 20-30 30-40 40-50 et plus

2. Sexe : Masculin Féminin

3. Expérience ; depuis combien d'années êtes-vous pêcheur professionnel ?.....

4. Avez-vous choisi ce métier ? Oui Non Pourquoi

.....

5. Quel est l'origine de votre activité ?

.....

6. Etes-vous père de famille ?

Oui Non

Combien d'enfants avez-vous ?.....

7. Pensez-vous qu'il faut transmettre votre savoir-faire ?

Oui Non

Si c'est oui : Pourquoi ? Leur assurer un métier

Minimiser les frais de main d'œuvre

Améliorer votre recette

8. Est-ce que cette activité est votre seule source de revenue ?

Oui

Non

9. Niveau d'instruction

Primaire

Moyen

Secondaire

Universitaire

Analphabète

10. Avez-vous subi une formation sur la pêche ?

Oui

Non

Si c'est oui quel type de formation :

Sinon Pourquoi ?.....

11. Quels sont les types de navire que vous avez ?

Type

Nombre Age

Taille

Port d'attache

Coût de l'achat

Etat de financement

Pannes fréquentes

Equipements

B. Personnel et main d'œuvre

1. Quel est le nombre de travailleurs dans votre entreprise ?.....

Est-ce que l'effectif est lié au type de pêche pratiquée ?

Oui

Non

2. Espérez-vous augmenter l'effectif de votre entreprise ?

Oui

Non

3. Trouvez-vous facilement des marins compétents pour vos embarcations ?

Oui

Non

Comment vous fêtes ?.....

-Quels sont les critères recherchés pour le recrutement des marins ?

Niveau de scolarisation ?

La formation professionnelle ?

Expérience dans le métier ?

4. Les effectifs employés sont-ils déclarés ?

Oui

Non

C. Matériel et équipements

1. Tous vos navires sont exploités ?

Oui

Non

2. Vous utilisez combien ?.....

Pourquoi ?-Manque de pièces de rechange

-Pièces de rechange disponible mais trop chères

-Problèmes financiers

-Saison

3. Vous restez combien de temps pour réviser vos navires ?.....

4. Quels sont les caractéristiques de votre embarcation ?

Type d'embarcation	Longueur (en mètres)	Année d'achat	Type d'acquisition	Prix d'achat
			Occasion Neuf	

5. Quels sont les types d'engins et filets utilisés ?

Types d'engins et filets	Nombre actuel

D. Charges de production

1. Quelles ont été vos charges en moyenne ces 5 dernières années (approximativement) ?

Types de charges	Charges en pourcentages
Droits de pêche (licences, locations)	
Salariés	
Entretien de bateaux et de moteurs	
Entretien et renouvellement du matériel de pêche	
Carburant et l'huile de bateau	
Impôts	
Assurance (individuelle, bateau)	

E. L'importance de cette activité

1. Avez-vous choisi ce métier ? Oui Non

2. La pêche professionnelle est-elle votre seule activité et source de revenu ?

Oui Non

Sinon, quelle autre activité professionnelle exercez-vous ?.....

3. La part de votre revenu issu de la pêche est-elle ?

Stable

En baisse

En hausse

Si en baisse expliquez pourquoi ?.....

II. Production, transformation et commercialisation

- Les ressources halieutiques de la wilaya

Espèces prédominantes (détailler les principales espèces)	Poids pêché en Kg	Tendance de la production par rapport aux années précédentes.
1-		
2-		
3-		
4-		
5-		
6-		
7-		
8-		
9-		

- L'effort de pêche et de capture

1. Quel est le nombre de sorties réalisées par vous en cette année ? Ou dans l'année précédente ?

Le type d'armateur	L'effort de pêche (sorties) en années	Nombre d'heures /jours de travail

- Circuit de commercialisation

2. La part de votre production destiné vers la : -Consommation...%

-Transformation...%

3. Pratiquez-vous la transformation du poisson que vous pêchez ?

Oui

Non

4. Quel circuit de commercialisation utilisez-vous les deux dernières années ?

Circuit de commercialisation en pourcentage					
Mareyeurs	Poissonniers	Restaurants	Marchés	Particuliers	Exportation

4. Quel est la destination de votre production ?

Le marché local

National

5. Est-ce vous pensez que la différence des prix est seulement due aux produits servis ou d'autres facteurs y contribuent tel que l'emplacement et l'ambiance ou ils sont servis ?

Oui

Non

III. Environnement externe

1. Avez-vous crée votre entreprise dans le cadre d'un dispositif d'aide à la création d'entreprises ?

Oui

Non

2. C'est suffisant pour financer vos charges ?

Oui

Non

Comment vous faites ?.....

3. Avez-vous sollicité un prêt bancaire ?

Oui

Non

4. L'Etat vous a-t-il aidé depuis que vous faite ce métier ?

Oui

Non

Pourquoi faire ?

Pensez-vous que l'aide de l'Etat est répartie en toute transparence ?

Oui

Non

Expliquez ?.....

5. Etes-vous soumis à des systèmes de gestion des risques environnementaux ?

Oui

Non

Lesquels ? Inspection et suivi par un tiers

Assurance environnementale

Autres (précisez)....

6. Y a-t-il une concertation entre vous et les différents acteurs (les associations de l'environnement, les professionnels du tourisme, les universités, laboratoires locaux ou autres organismes de recherche)

Oui

Non

VI. Les contraintes et les perspectives dans la pratique de la pêche

1. Quels sont les problèmes que vous rencontrez dans ce métier ?

Baisse de la ressource

Dégradation de l'environnement

Renforcement de la réglementation

Pression des amateurs

Baisse des prix

Hausse des charges

Autres précisez ?.....

.....

2. Quels sont les perspectives pour la pêche professionnelle dans votre wilaya, et quelles sont les actions qui vous semblent nécessaires pour maintenir ou redévelopper cette activité ?

.....

.....

.....

.....

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

7. Avez-vous un autre métier ?

Oui

Non

8. A quelle distance habitez-vous du port ?

9. Avec votre famille ?

Oui

Non

10. Vous souhaitez qu'un jour vos enfants fassent le même métier ?

Oui

Non

Pourquoi ?.....

11. Vous arrivez à subvenir aux besoins de votre famille ?

Oui

Non

Vous faites alors
comment?.....

12. Vous êtes assurés ?

Oui

Non

13. Etes-vous affilié à quelconque organisation ?

Oui

Non

14. Sur quel type de navire exercez-vous votre métier ?

Chalutier

Sardinier

Petit métier

15. Vous êtes combien sur le bateau ?.....

16. Combien de sorties faites-vous par semaine ?

Eté

Automne

Hivers

Printemps

17. Quels sont les obstacles qui ont freiné vos sorties en 2015 ?

Panne

Mauvais temps

Autres

18. Vous restez combien de temps (en moyenne) en mer pour chaque sortie ?

Hivers

Printemps

Eté

Automne

19. Quels est l'intervalle que vous prenez entre sorties ?

20. Vous travaillez par équipe ?

21. Quels sont les moyens de pêche à bord que vous utilisez ?

.....
.....
.....

22. Quelles sont les différentes zones de pêche ?

Zone	Raison	Eloignement du port

On vous remercie d'avoir répondu à nos questions

بطاقة ارسال

FAX NO. :

MAY. 07 1995 1E

- للمدير
- للاطلاع
- للمتابعة
- للمتابعة والمصادقة
- للتوزيع والارشاد
- للاطلاع

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
 وزارة الصيد البحري والموارد السمكية
 مديرية التكوين، البحث والإرشاد
 مديرية الفرعية للبحث

الرقم: 0.7.1... و.ص.ب.م.ص.م.ت.ب.ا. 2008/1
 الجزائر في: 24 JUN 2008

Monsieur le Directeur
 du Centre National de Recherche et de Développement
 de la Pêche et de l'Aquaculture

Objet : A/S des locaux devant accueillir l'antenne du CNRDPA.
 P. J : Copie de l'arrêté d'affectation courrier n° 465/DPRH/SPMC/WB/2008.

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté dont copie ci-joint
 l'APC de Tichy (Wilaya de Bejaia) vient de vous affecter des locaux qui
 doivent abriter l'annexe de recherche du CNRDPA sur la pêche artisanale.

Veillez agréer, Monsieur l'expression de mes sincères salutations.

المدير الوطني للبحث والتكوين
 في الصيد البحري والموارد السمكية
 24 JUN 2008
 CNRDPA



نساء بوحفص
 Bouchef
 المديرية التكوينية للبحث

BEJAIA
WILAYA DE TICHY
COMMUNE DE TICHY

ARRETE N° 2008 DU 03 JUIN 2008
PORTANT AFFECTATION
A TITRE GRATUIT LES LOCAUX DU CENTRE DE VACANCES AUBERGE
DES CHENES EX : CNAN AU PROFIT DE LA DIRECTION DE LA PECHE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DE LA WILAYA DE BEJAIA

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Tichy,

- Vu la loi n° 80-17 du 31 décembre 1980 portant loi de finances pour l'année 1981.
- Vu la loi n° 90-03 du 07 avril 1990 complétée relative à la commune.
- Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990 modifiée et complétée portant orientation foncière.
- Vu le décret n° 67-167 du 24 août 1967 portant concession par l'état aux communes des fonds de commerce à usage et à caractère touristique.
- Vu l'arrêté n° 59-1933 S.D.L du 09 octobre 1960 de Monsieur le Wali de la Wilaya de Setif, par lequel la concession du fonds de commerce à usage et à caractère touristique de l'auberge des chènes au profit de la commune de Tichy.
- Vu la délibération n° 10-2007 du 21-02-2007 portant affectation des locaux de centre de vacances auberge des chènes EX : CNAN, à titre gratuit au profit de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia approuvée par Monsieur le chef de la wilaya de Bejaia le 14-05-2007 sous le N° 153.
- Considérant le projet d'utilité publique.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DE LA COMMUNE

Le Centre de vacances auberge des chènes EX : CNAN ci-après désigné, propriété communale, conformément à l'arrêté n° 59-1933 du 09-10-1960 pris en application de la loi n° 67-167 du 24-08-1967 portant concession par l'état aux communes des fonds de commerce à usage et à caractère touristique, est affecté à titre gratuit au profit de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la Wilaya de Bejaia, pour assurer la formation des pêcheurs, installer un centre de recherche au type pêche artisanale et une annexe de la direction de la pêche pour le suivi des activités

DESIGNATION DU BIEN

Le centre de vacances auberge des chènes est composé de (09) lieux locaux d'une superficie globale de 696 m² (11), onze W.C et (10) dix marches d'une superficie globale de 48 m² et un terrain attenant d'une superficie de 651 m². Le dit centre est limité comme suit

- Au Nord : Route nationale N° 09
- Au Sud : Terrain domaniale
- A l'Est : Centre de vacances EN SONAMIA
- A l'Ouest : Barrisses et terrains propriétés privées.

ARTICLE 2^{ème} Les locaux et le terrain attenant, seront remis de plein droit à la commune une fois que la destination prévue à l'article 1^{er} ci-dessus prendra fin

ARTICLE 3^{ème} MM Le Secrétaire Général de la commune et le directeur de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs de la Commune



Handwritten signatures and dates: 2008, 06/29, 2008-06-29



FROM :

FAK NO. :

MAY. 07 1999 10

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

WILAYA DE BEJAIA
DIRECTION DE LA PECHE ET
DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

BEJAIA LE 13 JUIN 2008

N° 465 /DPRH/SPMC/WB/2008

الرقم : 2683 S4
التاريخ : 18 جوان 2008

A

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL
MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Objet : A/s des locaux devant accueillir l'antenne du C N R D P A
PJ : Copie de l'arrêté d'affectation

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par arrêté dont copie ci-joint, l'A P C de Tichy vient de nous affecter des locaux qui servent actuellement pour la formation de jeunes pêcheurs. Ces locaux doivent en outre abriter provisoirement l'antenne des pêche de souk el Tenine et accueillir une antenne de recherche du C N R D P A sur la pêche artisanale.

Aussi nous vous saurions gré de bien vouloir inviter le C N R D P A à prendre possession des lieux.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations, les meilleures.

وزارة الصيد
مركز تيشي
رقم التسجيل : 5308
تاريخ الوصول : 18 جوان 2008
الجهة المرسل اليها :

الوزير
الصيد

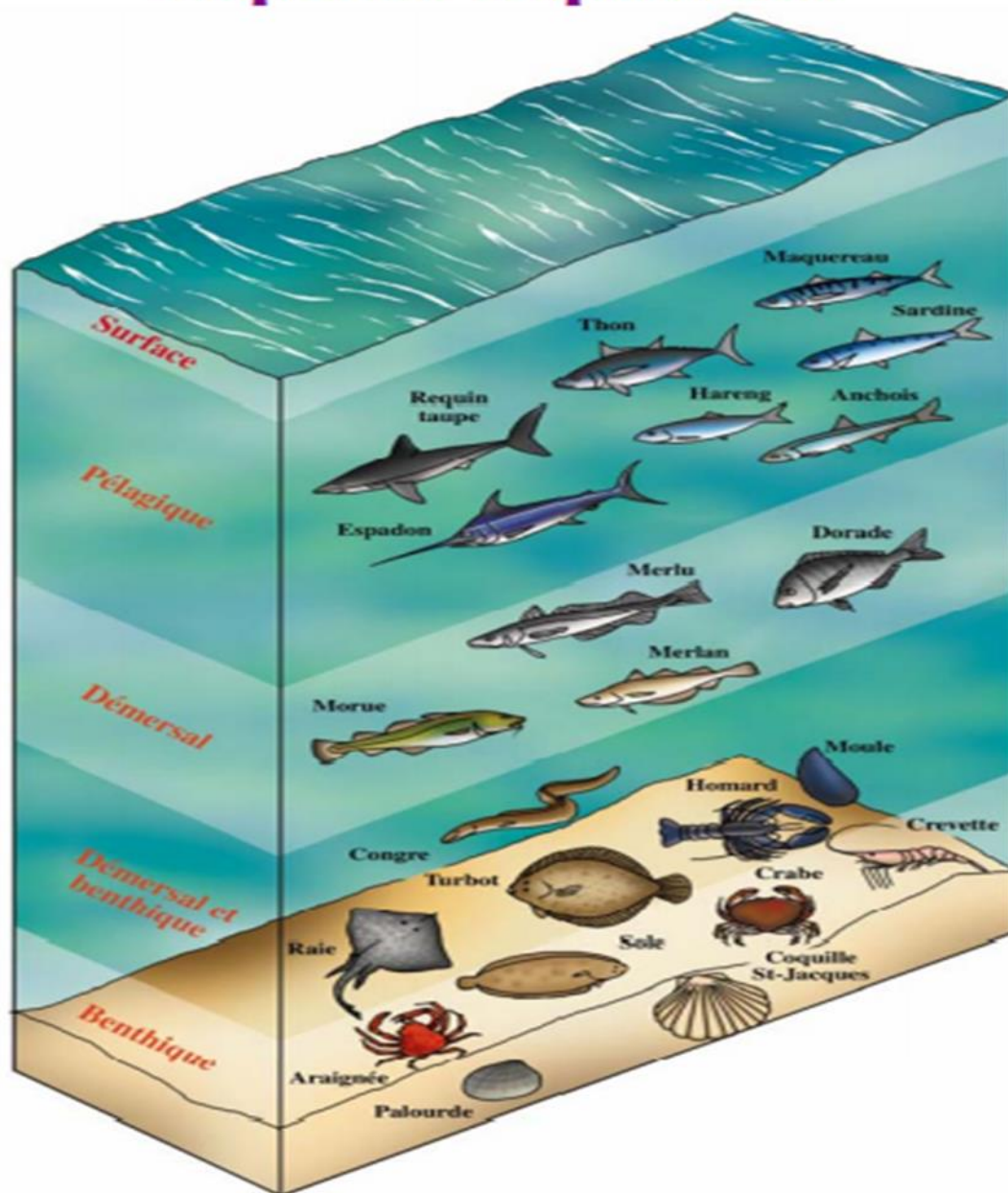


D.FEV/75

16/06/08
SDT

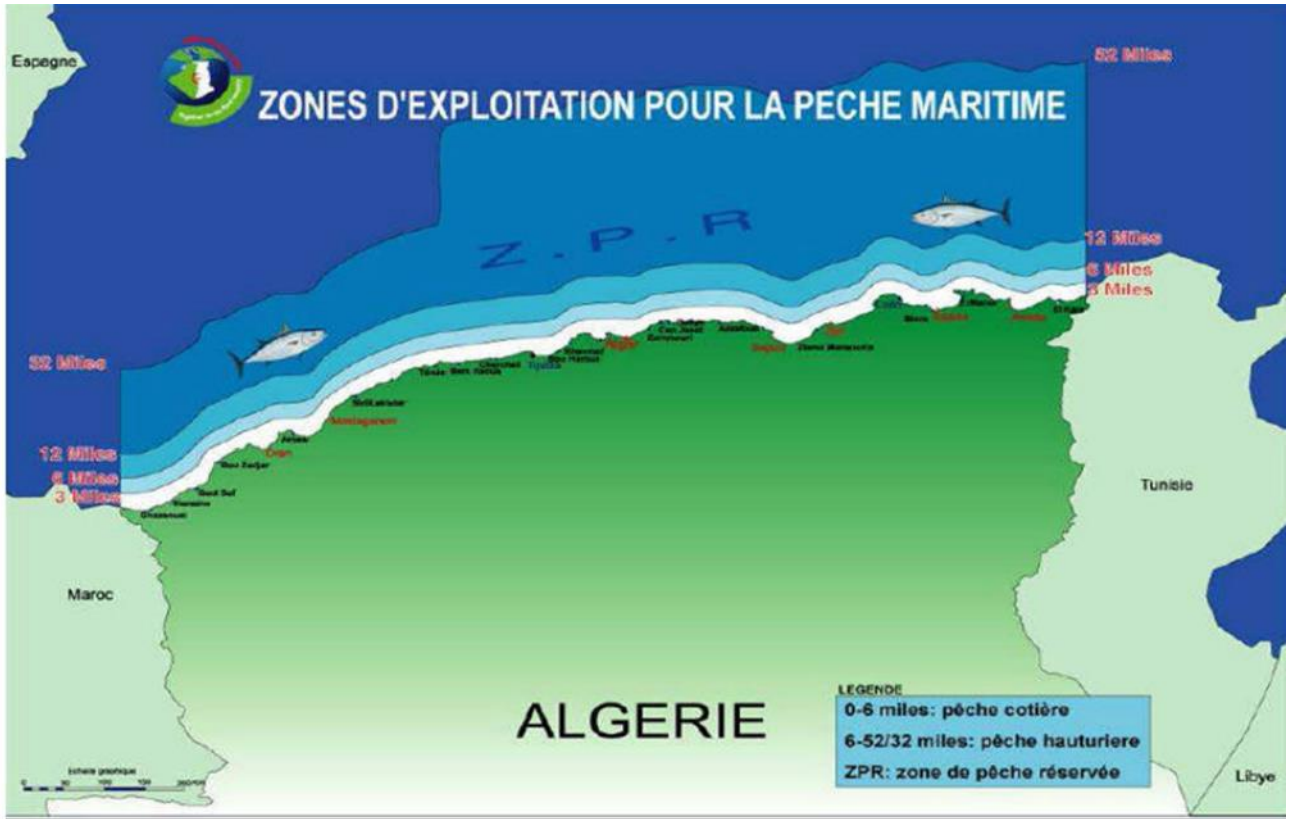
Liste des photos

Espèces capturées



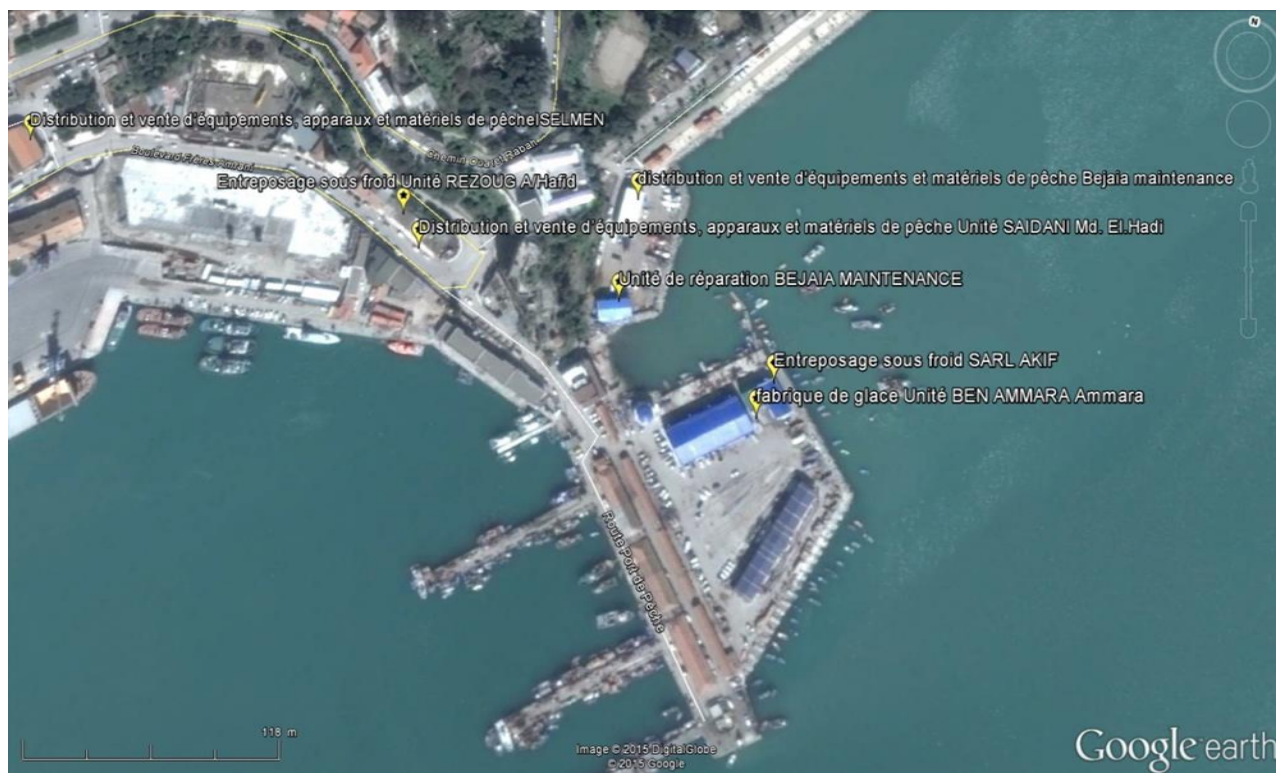
Source : IFREMER, 2016

Annexe04



Source : MPRH, 2016

Port de Bejaia



Source : antenne de pêche Bejaia

Photo d'un Sondeur



Photo prise par nous même

Photo d'un VHF



Photo prise par nous même

Port de Bejaia



Photo prise par nous même

Les petits métiers au port de Bejaia



Photo prise par nous même

File Mazra utilisé dans les nouvelles pratiques destructrice de l'environnement à Bejaia



Photo prise par nous même

Photos illustrantes des conditions d'hygiène au niveau du port de Bejaia



Photo prise par nous même

Liste des figures

Figure 1.1 : Aperçu historique de la notion du développement durable	p19
Figure1.2 : Schéma expliquant que le développement durable passe par l'optimisation des décisions dans les domaines économiques, sociales et environnementales	p23
Figure1.3 : Diagramme initial proposé par les experts de la banque mondial	p24
Figure 4.4 : Les limites géographiques de la région de Bejaia	p88
Figure 4.5 : Niveau de scolarisation des pêcheurs armateurs professionnels	p105
Figure 4.6 : Ancienneté des pêcheurs armateurs	p106
Figure4.7 : L'origine de l'entreprise	p107
Figure 4.8 : Les critères recherchés pour le recrutement des marins	p108
Figure 4.9 : Répartition des marins pêcheurs selon l'expérience	p116
Figure 4.10 : Répartition des marins pêcheurs selon les arguments du choix du métier	p117
Figure 4.11 : Répartition des marins pêcheurs selon le niveau d'instruction	p118
Figure 4.12 : Répartition des marins pêcheurs selon leur souhait de formation	p120

Liste des graphes

Graphe 4.4 : Répartition des armateurs par catégorie d'âge	p103
---	------

Liste des tableaux

Tableau 2.1 : les différents segments de la flottille	p45
Tableau 4.2 : Evolution de la flottille de pêche sur cinq ans (2010-2015)	p95
Tableau 4.3 : évolution des inscrits maritimes (2010-2015)	p95
Tableau 4.4: évolution de la production par type de métier (2010-2015)	p96
Tableau 4.5 : projets d'aquaculture dans la wilaya de Bejaia	p97

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale..... 1

Chapitre 1 : le développement local durable

Introduction 5

Section 1 : La notion du développement local 6

1. Définitions du développement local..... 6

2. Genèse du développement local 7

3. Les acteurs du développement local..... 9

3.1. Les entreprises 10

3.2. Les collectivités territoriales et leurs groupements 10

3.3. Les banques et les organismes préleveurs d'épargne locale 10

3.4. Les associations /Société civile 10

3.5. Les médias écrits ou électroniques 10

3.6. Les maisons d'enseignement..... 11

3.7. L'Etat..... 11

4. Enjeux, obstacles et conditions du développement local 11

4.1. Les enjeux du développement local 11

4.1.1. La formulation des objectifs du projet 11

4.1.2. Le dimensionnement du projet 11

4.1.3. L'équilibre économique du projet 12

4.1.4. La création d'avantages psychologiques 12

4.1.5. Le développement durable 12

4.2. Les obstacles du développement local	12
4.3. Les conditions du développement local	13
4.3.1. Choisir un point d'appui local	13
4.3.2. Le leader	13
4.3.3. La culture de l'entrepreneuriat	14
4.3.4. Développement d'une économie solidaire	14
4.3.5. Le partenariat.....	14
5. Dimensions et outils du développement local	14
5.1. Les dimensions du développement local.....	14
5.1.1. La dimension économique.....	15
5.1.2. La dimension sociale	15
5.1.3. La dimension communautaire	15
5.1.4. La dimension locale.....	15
5.2. Les outils du développement local	15
5.2.1. Une corporation de développement économique communautaire	16
5.2.2. Un groupe de ressources techniques en développement économique communautaire	16
5.2.4. Une association communautaire d'emprunt	16
5.2.3. Une fiducie foncière communautaire	16
5.2.5. Un cercle d'emprunt.....	16
5.2.6. Une société d'aménagement communautaire du territoire.....	17
5.2.7. Une régie de quartier	17
5.2.8. Les initiatives de développement de ressources humaines	17
5.2.9. Un jumelage école-entreprise.....	17
5.2.10. Le développement de micro-entreprises.....	17
Section 2 : La notion du développement durable	17
1. Genèse du concept de développement durable.....	18
2. Définition du développement durable	20
3. Les effets externes	21

3.1. Les externalités à la consommation.....	21
3.2. Les externalités de production.....	21
4. Les objectifs du développement durable... ..	22
5. Les dimensions du développement durable.....	22
5.1. La dimension sociale	22
5.2. La dimension environnementale	23
5.3. La dimension éthique	23
5.4. La dimension économique.....	23
6. Les principes du développement durable	25
6.1. Le principe de solidarité	25
6.2. Le principe de précaution	26
6.3. Le principe de participation et engagement	26
6.4. Le principe d'articulation du court et du long terme.....	26
6.5. Le principe de responsabilité.....	26
6.6. Le principe de protection du patrimoine culturel	26
6.7. Le principe de préservation de la biodiversité.....	27
6.8. Le principe de production et de consommation responsable	27
6.9. Le principe du pollueur payeur	27
7. Les défis du développement	27
7.1. Le partenariat entre les acteurs locaux	27
7.2. L'insuffisance des ressources humaines et financières	27
7.3. Un logement pour tous	28
7.4. La durabilité socio-économique	28
8. Les acteurs et les outils du développement durable	28
8.1. Le rôle des entreprises et des collectivités locales	28
8.1.1. Les entreprises	29
8.1.2. Les collectivités locales.....	29
8.2. Les autres acteurs de la société.....	29

Conclusion	30
Chapitre2 : Aperçu sur l'activité de la pêche et de l'aquaculture en Algérie	
Introduction	31
Section 1 : La place de l'aquaculture en Algérie	32
1. Historique de l'activité aquacole en Algérie	32
1.1. La première période (XIXème siècle-1962)	32
1.2. La deuxième période entre (1962-1993)	33
1.3. La troisième période entre (1993-2010).....	34
2. Définition de l'aquaculture.....	35
3. Les différentes formes de cultures.....	35
3.1. L'aquaculture extensive	35
3.2. L'aquaculture intensive	36
4. Les différents types d'aquaculture	36
4.1. L'aquaculture marine	36
4.2. L'aquaculture continentale	37
5. Les spécificités du fonctionnement économique des entreprises aquacoles	37
5.1. Les facteurs internes	38
5.2. Les facteurs externes	38
6. L'insertion des entreprises aquacoles dans le marché des produits de la mer	38
6.1. L'image des produits de l'aquaculture et leurs possibilités de différenciation	39
6.2. La gestion des relations entre aquaculture et environnement.....	39
6.2.1. Les mesures réglementaires telles que les normes et les standards.....	39
6.2.2. Les taxes, redevances et subventions	40
7. Principes pour le développement durable de l'aquaculture.....	40
8. Les avantages et les inconvénients de l'aquaculture	41
Section 2 : L'estimation de l'activité de la pêche en Algérie	42
1. Evolution des apports de pêche	42
1.1. La première période allant de 1938 à 1945	42

1.2. La deuxième période allant de 1949 à 1961	42
1.3. La troisième période allant de 1962 à 1980	42
1.4. La quatrième période allant de 1981 à 1999	43
1.5. Cinquième période allant de 2003 à 2007	43
1.6. Dernière période allant de 2008 à 2014.....	44
2. Caractéristiques de la pêche en Algérie	45
2.1. Ressources halieutiques.....	45
2.2. Activité de la pêche en Algérie	45
2.2.1. La flottille de pêche et ports de débarquement.....	46
2.2.2. Les principaux segments de pêche	46
2.3. Les activités de pêche	47
2.3.1. La pêche artisanale	47
2.3.2. La pêche côtière	48
2.3.3. La pêche hauturière	48
2.3.4. La pêche océanique	49
3. Les acteurs de la filière de la pêche.....	49
3.1. Les pêcheurs	49
3.2. Les intermédiaires	50
3.3. Les transformateurs	50
3.4. Les distributeurs (revendeurs).....	50
3.5. Les consommateurs	50
4. Relance du secteur des pêches.....	50
4.1. Les objectifs assignés au programme d'appui à la relance du secteur de la pêche	51
4.2. Le programme de relance économique	51
4.3. Mesures d'accompagnement	53
5. Les infractions à l'activité de la pêche	54
6. Les atouts et défis majeurs du secteur de la pêche et de l'Aquaculture en Algérie	55
6.1. Les atouts du secteur de la pêche et de l'aquaculture.....	55

6.2. Les défis du secteur de la pêche et de l'aquaculture	56
Conclusion	57
Chapitre 3 : La relation entre l'aquaculture, pêche et le développement local durable	
Introduction	58
Section 1 : Le lien entre le développement durable et la pêche	59
1. Le développement de la pêche durable	59
1.1. Les effets environnementaux perturbateurs de l'activité de la pêche	60
1.2. Impact des techniques de pêche et mode de captures sur l'environnement marin.....	61
1.2.1. Les chaluts.....	61
1.2.2. Les dragues.....	61
1.2.3. Les sennes coulissantes	62
1.2.4. Les filets droits de fond.....	62
1.2.5. Les filets maillants.....	62
2. Le mécanisme économique de la surcapacité en pêche	63
2.1. Une typologie des instruments d'aménagement des pêcheries	64
2.2. L'effort de pêche	66
3. La pollution maritime et côtière	66
3.1. La pollution par les hydrocarbures liée au trafic maritime	66
a. Les marées noires	67
b. Autres types de pollution pétrolière	68
b.1. Les vidanges des pétroliers.....	68
b.2. Les industries côtières	68
b.3. les résidus et déchets	68
3.2. Les conséquences de la pollution pétrolière.....	68
3.3. Impact effectif de la pollution sur les pêches	69
4. Les dispositions particulières de la mer méditerranée dans le cadre du régime conventionnel international.....	69
4.1. La convention de Marpol pour la prévention de la pollution par les navires.....	69
4.2. La convention de Barcelone 1976	70

4.3. Mesures dans le cadre de la préservation des ressources halieutiques.....	70
4.3.1. La réglementation de la pêche.....	71
4.3.2. Autres mesures de préservation.....	72
5. Impact des piscicultures sur l'environnement.....	72
5.1. Altérations physiques.....	72
5.1.1. Utilisation de l'espace.....	73
5.1.2. Nuisance esthétique.....	73
5.2. Rapports avec la faune sauvage.....	73
Section 2 : Le rôle socio-économique de l'activité de la pêche et de l'aquaculture en Algérie.....	73
1. Le rôle économique de l'activité de la pêche.....	73
2. L'activité de la pêche levier du développement local.....	74
2.1. La pêche tourisme : une nouvelle forme de développement local durable.....	75
2.2. Ecotourisme dans les fermes aquacoles.....	76
2.3. L'activité de la pêche peut soutenir le développement local.....	77
3. La commercialisation des produits de la pêche en Algérie.....	77
3.1. Analyse du circuit de commercialisation.....	77
3.1.1. Production.....	78
3.1.2. Halles à marées.....	78
3.1.3. Hygiène et salubrité.....	79
3.1.4. Le système de vente.....	80
a. Les différents schémas de commercialisation.....	81
b. La taille marchande.....	84
c. Les prix appliqués.....	84
4. Le conditionnement.....	85
Conclusion.....	86
Chapitre 4 : Les activités de la pêche et de l'aquaculture et développement local durable : Cas de la wilaya de Bejaïa	
Introduction.....	87

Section 1 : Diagnostic et potentiel socio-économique de la wilaya de Bejaïa	88
1. Présentation de la wilaya de Bejaïa	88
2. Potentiel socio-économique de la wilaya	89
3. Les sources de pollution et leur impact sur l'activité de la pêche dans la wilaya	91
3.1. Les activités industrielles les plus polluantes	91
3.1.1. La TRANSBOIS ENATB Arrière port Bejaïa	91
3.1.2. L'entreprise CEVITAL	91
3.1.3. L'entreprise SONATRACH DRGB Bejaïa.....	92
3.1.4. L'entreprise ICOTAL (SPA) Arrière port de Bejaïa.....	92
Section 2 : La pêche et l'aquaculture dans la wilaya de Bejaïa	92
1. La pêche dans la wilaya de Bejaïa.....	93
2. Présentation du secteur de la pêche	93
2.1. Les infrastructures portuaires	93
2.1.1. Port de pêche Bejaïa.....	94
2.1.2. Port de pêche et de plaisance de Tala-Ilef.....	94
2.1.3. Port de pêche de Beni-Ksila	94
2.2. Les structures d'appui	95
2.2.1. Chambre froide (entrepôt frigorifique).....	95
2.2.2. Station d'avitaillement	95
2.2.3. La flottille de pêche (2010-2016).....	95
2.3. L'effectif marin	96
2.4. Evolution de la production	97
3. Diagnostic sur le secteur de l'aquaculture dans la wilaya de Bejaïa.....	98
3.1. Aquaculture marine	98
3.2. L'aquaculture continentale	99
4. Projets réalisés et projet en cours de réalisation dans la Wilaya	99
4.1. Programme de soutien à la relance économique	99
4.2. Programme d'investissement public	100

4.3. Projet « AQUAPECHE 2025 »	100
Section 3 : Enquête sur l'impact et le rôle de l'activité de la pêche et de l'aquaculture sur le développement local durable dans la wilaya de Bejaïa	101
1. Contraintes liées à l'enquête	101
2. Méthodologie de l'enquête	102
2.1. La population visée	102
2.2. Méthode d'échantillonnage	103
2.3. Taille de l'échantillon.....	103
3. Résultats de l'enquête.....	103
3.1. Situation socio-économique des armateurs	103
3.1.1. Identification de l'entreprise de pêche	104
3.1.1.1. Profil de l'armateur	104
3.1.1.2. Initiation au métier	105
3.1.1.3. Niveau d'instruction des armateurs	105
3.1.1.4. Expérience des armateurs	106
3.1.1.5. Personnel et main d'œuvre	107
3.1.1.6. Critères de recrutement	108
3.1.1.7. Matériel et équipements	109
3.1.1.8. Les charges de production.....	110
3.1.1.9. Importance de cette activité.....	111
3.1.1.10. Estimation des revenus des armateurs.....	111
3.1.2. Production, transformation et commercialisation	112
3.1.2.1. Les ressources halieutiques de cette wilaya	112
3.1.2.2. Estimation de l'effort de pêche et de la capture	112
3.1.2.3. La capture	112
3.1.3. L'Environnement externe.....	114
3.1.3.1. Contribution des pouvoirs publics et partenariat.....	114
3.1.3.2. Aide de l'Etat.....	115
3.2. Situation socio-économique des marins pêcheurs	116

3.2.1. Age des marin pêcheurs	116
3.2.2. Expérience professionnelle des marins pêcheurs	116
3.2.3. Arguments du choix du métier de marin-pêcheur	117
3.2.4. Niveau d’instruction et de formation des marins pêcheurs	119
3.2.5. Revenus et rémunération des marins pêcheurs.....	121
3.2.6. Fréquence des sorties en mer	122
3.2.7. Proximité du port de pêche	122
3.2.8. Les ramendeurs (<i>conjadeur</i>) et le <i>walieu</i>	123
4. Les contraintes dans la pratique de la pêche	123
5. Les perspectives de ce secteur.....	124
Conclusion	125
Conclusion générale	126

Bibliographie

Annexes

Liste des tableaux

Liste des graphes

Listes des figures